

**LES MIGRATIONS RÉSIDENTIELLES EN BASSE-NORMANDIE
ET LEURS ENJEUX**

RAPPORT

présenté au Conseil Économique et Social Régional de Basse-Normandie

par Marcel HOSTE

Janvier 2005

SOMMAIRE

INTRODUCTION	7
AVERTISSEMENT MÉTHODOLOGIQUE	9
I - CHAMP DE L'ÉTUDE ET DEFINITIONS	9
II - LES INDICATEURS UTILISÉS	10
A - LE SOLDE MIGRATOIRE	10
B - LE TAUX ANNUEL DE MIGRATION NETTE	10
PREMIÈRE PARTIE	
L'ÉVOLUTION GLOBALE DES MOUVEMENTS MIGRATOIRES EN FRANCE ET EN BASSE-NORMANDIE DEPUIS 1975	11
I - LES TENDANCES GÉNÉRALES DES MOUVEMENTS MIGRATOIRES AU PLAN NATIONAL ET PAR RÉGION : LA RUÉE VERS LE SUD PUIS VERS L'OUEST	11
A - UN MOINDRE ATTRAIT POUR L'ÎLE-DE-FRANCE	12
B - HÉLIOTROPISME PUIS "ATLANTISATION"	13
1°/ Un héliotropisme encore très marqué mais qui tend à s'amenuiser	16
2°/ Une tendance nouvelle : l'"atlantisation" des mouvements migratoires	16
II - L'ÉVOLUTION DES MOUVEMENTS MIGRATOIRES EN BASSE-NORMANDIE DEPUIS 1975	18
A - UN DÉFICIT MIGRATOIRE QUI S'ATTÉNUÉ ET QUI SERAIT PEUT-ÊTRE MÊME EN COURS DE RETOURNEMENT	18
B - LES ÉCHANGES MIGRATOIRES ENTRE LA BASSE-NORMANDIE ET LES AUTRES RÉGIONS DE MÉTROPOLE	19
1°/ Des échanges excédentaires avec l'Île-de-France	19
2°/ Des échanges importants avec les régions limitrophes	20
3°/ Des échanges déficitaires avec les régions du Sud et de l'Ouest.....	20
C - COMPARAISON DES SOLDES ET DES FLUX MIGRATOIRES BAS-NORMANDS AVEC LES RÉGIONS LIMITROPHES À LA BASSE-NORMANDIE	22
DEUXIÈME PARTIE	
LE POSITIONNEMENT INTERRÉGIONAL DE LA BASSE-NORMANDIE EN MATIÈRE DE MIGRATION	23
I - ÉTUDE DES MOUVEMENTS MIGRATOIRES PAR CATÉGORIES D'ÂGES	24
A - CARACTÉRISTIQUES MIGRATOIRES DE LA BASSE-NORMANDIE PAR CATÉGORIES D'ÂGES : LES JEUNES PARTENT, LES PLUS ÂGÉS ARRIVENT	24
1°/ Un déficit très important pour les jeunes âgés de 20 à 29 ans.....	25
2°/ Un retournement des tendances migratoires à partir de 35 ans	27
3°/ Un excédent migratoire conséquent pour les seniors	28
4°/ Les échanges entre la Basse-Normandie et les autres régions de métropole	29
5°/ Mobilité et cycle de vie : les jeunes sont les plus mobiles	34
B - COMPARAISON ENTRE LA BASSE-NORMANDIE ET LES RÉGIONS DU BASSIN PARISIEN	36
1°/ Un "chassé-croisé" entre jeunes et plus âgés qui se retrouve pour toutes les régions adjacentes à l'Île-de-France	37
2°/ L'Île-de-France : "une pompe aspirante et refoulante"	38

C -	COMPARAISON AVEC LES RÉGIONS DU GRAND OUEST	39
1°/	Un déficit de jeunes qui se retrouve pour toutes les régions du Grand Ouest	40
2°/	Les régions de l'Ouest attirent des Bas-Normands à tous âges	41
D -	LES ENJEUX RELATIFS AUX MOUVEMENTS MIGRATOIRES PAR TRANCHE D'ÂGE	42
1°/	Au plan démographique.....	42
2°/	Au plan économique	43
II -	ÉTUDE DES MOUVEMENTS MIGRATOIRES PAR CSP	44
A	CARACTÉRISTIQUES MIGRATOIRES DE LA BASSE-NORMANDIE PAR CSP	45
1°/	Constat global : une perte nette pour la majorité des CSP.....	45
2°/	Les échanges par csp entre la Basse-Normandie et les autres régions de métropole : des relations étroites avec les régions limitrophes	47
3°/	Des cadres très mobiles	51
B -	COMPARAISON AVEC LES RÉGIONS DU BASSIN PARISIEN	53
1°/	Des comportements migratoires relativement identiques.....	53
2°/	...Avec cependant des différences remarquables	54
3°/	Des relations privilégiées avec l'Île-de-France	55
C -	COMPARAISON AVEC LES RÉGIONS DU GRAND OUEST	58
1°/	Flux et soldes migratoires des régions du grand ouest	58
2°/	L'attraction exercée par les régions de l'Ouest sur la Basse-Normandie	59
D -	LES ENJEUX RELATIFS AUX MOUVEMENTS MIGRATOIRES PAR CSP EN BASSE-NORMANDIE	60
1°/	L'évolution de l'emploi par csp entre 1990 et 1999	60
2°/	Les mouvements migratoires : une variable d'ajustement du marché du travail ?	63
III -	ÉTUDE DES MOUVEMENTS MIGRATOIRES PAR DIPLÔME	66
A -	CARACTÉRISTIQUES MIGRATOIRES DE LA BASSE-NORMANDIE PAR DIPLÔMES.....	67
1°/	Un déficit migratoire qui s'accroît avec l'élévation du niveau de diplôme	67
2°/	Les plus diplômés sont les plus mobiles.....	68
3°/	Les échanges par niveau de diplôme entre la Basse-Normandie et les autres régions de France métropolitaine	71
B -	COMPARAISON AVEC LES RÉGIONS DU BASSIN PARISIEN	74
1°/	Un classement favorable de la Basse-Normandie pour les personnes faiblement diplômées.....	74
2°/	La Basse-Normandie fait partie des régions qui ont le plus perdu de diplômés.....	76
3°/	Les échanges avec l'Île-de-France	77
C -	COMPARAISON AVEC LES RÉGIONS DU GRAND OUEST.....	79
1°/	Des soldes migratoires de personnes faiblement diplômées très positifs	79
2°/	Pour les plus diplômés : des situations plutôt contrastées	80
3°/	L'attraction des régions de l'ouest.....	81
D -	LES ENJEUX RELATIFS AUX MOUVEMENTS MIGRATOIRES PAR DIPLÔME	81
TROISIÈME PARTIE		
L'APPROCHE INFRA-RÉGIONALE DES PHÉNOMÈNES MIGRATOIRES.....		83
I -	ÉTUDE DES MOUVEMENTS MIGRATOIRES AU NIVEAU DÉPARTEMENTAL	83
A -	ÉCHANGES ENTRE LES DÉPARTEMENTS BAS-NORMANDS ET LES AUTRES RÉGIONS DE MÉTROPOLE.....	84
1°/	Au plan global, le Calvados est le seul département à avoir enregistré un excédent avec les autres régions	84

2°/	Étude plus détaillée des mouvements migratoires entre les départements bas-normands et les autres régions de métropole.....	84
B -	LES ÉCHANGES MIGRATOIRES ENTRE LES DÉPARTEMENTS : L'ATTRACTION ATTENDUE DU CALVADOS	88
1°/	Étude des échanges interdépartementaux au plan global.....	89
2°/	Étude des échanges interdépartementaux par âge et par activité	90
II -	ÉTUDE DES MOUVEMENTS MIGRATOIRES AU PLAN DES ZONES D'EMPLOI BAS-NORMANDES	91
A -	AU PLAN GLOBAL : L'ATTRACTION DE CAEN ET DU LITTORAL.....	91
B -	ÉTUDE DES MOUVEMENTS MIGRATOIRES ENTRE LES ZONES D'EMPLOI PAR ÂGE ET PAR ACTIVITÉ	97
1°/	Étude des mouvements migratoires par catégorie d'âge.....	97
2°/	Étude des mouvements migratoires entre les zones d'emploi par activité	99
C -	SOLDES MIGRATOIRES TOTAUX POUR CHACUNE DES ZONES D'EMPLOI BAS-NORMANDES.....	101
III -	DYNAMIQUE DE L'EMPLOI ET MOUVEMENTS MIGRATOIRES	105
A -	POUR LE CALVADOS.....	105
1°/	Croissance de l'emploi et attractivité de Caen.....	106
2°/	...mais une attractivité qu'il convient de relativiser.....	107
B -	POUR LA MANCHE : UN DÉPLACEMENT DES ZONES ATTRACTIVES DU NORD AU SUD.....	108
1°/	Le Nord-Cotentin.....	109
2°/	Le Centre-Manche	109
3°/	Le Sud Manche	110
C -	POUR L'ORNE : UNE BAISSÉ DE L'EMPLOI QUI MASQUE UN DYNAMISME POUR CERTAINES ZONES	111
1°/	Mortagne-au-Perche-L'Aigle.....	112
2°/	Alençon-Argentan :	113
3°/	Flers.....	113
	CONCLUSION	115
	BIBLIOGRAPHIE.....	117
	ANNEXE 1 : PRÉCISIONS SUR L'ÉTUDE.....	119
I -	SOURCES UTILISÉES POUR L'ÉTUDE	119
II -	LES LIMITES DE L'ÉTUDE : LES DIFFICULTÉS DE MESURE DES MOUVEMENTS MIGRATOIRES.....	119
A -	LA COMPLEXITÉ DE MESURE DES MIGRATIONS	119
B -	LE CHOIX DES INDICATEURS.....	121
1°/	Le solde migratoire	121
2°/	Les taux annuels de migration nette	121
	ANNEXE 2 : SOLDES MIGRATOIRES ET TAUX ANNUELS PAR RÉGION	123

INTRODUCTION

La permanence, recensement après recensement, d'un solde migratoire négatif constitue l'une des spécificités démographiques majeures de la Basse-Normandie. Ainsi, si l'on s'en tient aux vingt dernières années¹, c'est-à-dire depuis 1975, tous les recensements ont été marqués par cette forme de constat. Toutefois, pour tempérer quelque peu cette entrée en matière, il convient de souligner que l'ampleur du caractère négatif des soldes observés (en 1975, 1982, 1990 et 1999) a eu tendance à s'amenuiser.

Plus précisément, l'exploitation des résultats du dernier recensement (1999) a fait apparaître une nette opposition entre les régions du Nord de la France, de la Basse-Normandie à la Franche-Comté, dont les soldes migratoires ont été déficitaires, et celles du Sud et de l'Ouest, plus attractives. Néanmoins, grâce à un solde naturel continuellement positif, c'est-à-dire avec un nombre de naissances excédentaire par rapport au décès, la population bas-normande a continué de croître. De la sorte, avec 40 000 naissances excédentaires, la Basse-Normandie a vu sa population augmenter de 0,24 % par an entre 1990 et 1999². Cependant, cet excédent naturel tend à diminuer de façon continue.

En réalité, c'est surtout pour retenir ses jeunes que la région connaît des difficultés. En effet, entre 1990 et 1999, le solde migratoire des 20-24 ans a été évalué à -8 000 personnes. Elle demeure, en revanche, une destination très prisée par les personnes âgées, comme en témoigne le solde migratoire très positif des plus de 60 ans qui est passé de 8 000 à 11 000 entre les 2 derniers recensements (82-90 et 90-99). Ces différents constats entretiennent et même renforcent le mouvement de vieillissement de la population bas-normande.

Il est également important de souligner que l'analyse des migrations ne saurait être circonscrite au seul domaine de la démographie. Les phénomènes migratoires relèvent aussi de problématiques de nature économique, tant en termes de causalité que de conséquences. En effet, d'une part, les migrations ont souvent des causes économiques, et d'autre part, elles pèsent négativement sur les zones quittées et amplifient le dynamisme des zones d'accueil.

Ainsi, conscient de l'impact des mouvements migratoires sur l'actualité mais surtout sur les futurs économiques de la région, le CESR de Basse-Normandie a entrepris cette étude sur les migrations et l'emploi en Basse-Normandie pour mieux comprendre et identifier les comportements migratoires qui affectent la région.

¹ L'existence d'un solde migratoire négatif est une constante démographique propre à la Basse-Normandie au cours de l'ensemble du 20^e siècle à l'exception de la période 1921-1926 où l'ensemble du territoire français a massivement eu recours à l'immigration.

² Plus précisément en 2001, le taux de natalité était en Basse-Normandie de 12,3 pour 1 000 habitants et le taux de mortalité de 9,4 pour 1 000 habitants.

En l'occurrence, les caractéristiques discriminantes influant sur le choix de mobilité des personnes, telles que l'âge, la catégorie socioprofessionnelle, l'activité ou le niveau de diplôme seront plus particulièrement étudiées.

Cette étude distinguera donc les conséquences et les enjeux des migrations au plan régional et intra-régional, les problématiques étant différentes suivant le niveau géographique considéré.

La présente étude reposera par conséquent sur une triple approche :

- elle retracera, tout d'abord, l'évolution globale des mouvements migratoires en France et en Basse-Normandie depuis 1975 ;
- ensuite, elle s'intéressera au positionnement de la région en matière de migration au niveau national, en situant la Basse-Normandie dans son contexte géographique, à savoir, au sein du Grand Bassin Parisien et comme région intégrée au Grand Ouest. Il faudra donc comparer les mouvements migratoires des régions appartenant à ces ensembles à ceux qui caractérisent la région ;
- enfin, elle se penchera sur les problématiques intra-régionales, c'est-à-dire aux niveaux des départements et des zones d'emploi.

AVERTISSEMENT MÉTHODOLOGIQUE

I - CHAMP DE L'ÉTUDE ET DÉFINITIONS

L'étude porte sur les mouvements migratoires entre la Basse-Normandie et les régions de France métropolitaine. Les arrivées et les départs avec l'étranger ne seront pas pris en compte ; il en sera de même pour les échanges avec les DOM et les TOM.

Deux raisons peuvent expliquer ce choix. La première provient du fait que les arrivées de l'étranger et des DOM et des TOM sont négligeables en termes de flux ; la seconde est liée à l'absence de données sur les départs vers ces destinations.

Enfin, il convient de préciser que les migrations alternantes, c'est-à-dire les déplacements domicile - travail, ne font pas partie du champ de l'étude.

Au plan formel, la migration, parfois qualifiée de mobilité géographique, est le phénomène lié à l'événement démographique de changement de résidence. Ce type de migrations est appelé "migrations internes" ou "migrations résidentielles".

Plus précisément, selon la définition de l'INSEE, un migrant est *"une personne dont le lieu de résidence au 1^{er} janvier de l'année du précédent recensement était différent du lieu de résidence au recensement suivant"*.

Cette définition met bien en avant le fait que l'espace géographique de référence est déterminant pour pouvoir qualifier une personne de migrante ou non. Si on considère les régions, ce sont les changements de domicile entre les différentes régions qui correspondront à des migrations. Par conséquent, plus le niveau géographique d'étude est grand, moins on comptabilise de migrants.

Dans le cadre de cette étude, 3 zones géographiques vont faire l'objet d'analyses :

- les régions ;
- les départements bas-normands ;
- les zones d'emploi bas-normandes.

Par commodité de langage, on appellera "bas-normand" une personne qui résidait en 1990 en Basse-Normandie. De même, un "breton" sera une personne qui résidait en Bretagne en 1990. De plus, il sera dit qu'une zone géographique "gagne" des habitants lorsque les arrivées dépasseront les départs ; de même pour les pertes, il sera souligné qu'une région "perd" des habitants.

II - LES INDICATEURS UTILISÉS

A - LE SOLDE MIGRATOIRE

Le solde migratoire correspond à la différence entre le nombre d'entrants dans une zone et le nombre de sortants. Pour mémoire, ce sont les entrants et les sortants calculés globalement au niveau de la France métropolitaine.

Les entrants sont donc les personnes résidant dans la zone en 1999 et qui étaient situées hors de la zone en 1990. Les sortants correspondent aux personnes résidant en 1990 dans la zone et situées hors de la zone en 1999.

Le solde migratoire est un bon indicateur d'attractivité et de répulsion d'une région. Positif ou négatif, il permet de renseigner et d'identifier les gains ou les pertes d'habitants entre deux zones.

Cela étant, pour comparer différentes zones géographiques entre elles, le solde migratoire présente quelques limites. En fait, il ne prend pas en compte le fait que la structure de la population d'une zone peut avoir une influence sur le volume des migrations entre zones. C'est pour cette raison que l'analyse sera complétée par les taux annuels de migration nette, qui eux intègre la population totale.

B - LE TAUX ANNUEL DE MIGRATION NETTE

C'est le rapport du solde annuel moyen à la population moyenne de la zone.

Il se calcul de la façon suivante :

Taux net = ((solde migratoire entre 2 zones / durée de la période) / la population moyenne de la zone)*1000

PREMIÈRE PARTIE

L'ÉVOLUTION GLOBALE DES MOUVEMENTS MIGRATOIRES EN FRANCE ET EN BASSE-NORMANDIE DEPUIS 1975

Après avoir examiné les tendances générales au plan régional et par région qui mettent en évidence les déplacements vers le Sud puis vers l'Ouest, les évolutions migratoires qui ont marqué plus particulièrement la Basse-Normandie seront analysées.

I - LES TENDANCES GÉNÉRALES DES MOUVEMENTS MIGRATOIRES AU PLAN NATIONAL ET PAR RÉGION : LA RUÉE VERS LE SUD PUIS VERS L'OUEST

Concernant les mouvements migratoires interrégionaux qui ont eu lieu en France depuis 1975, un constat peut être mis en évidence : les régions qui étaient les plus attractives entre 1975 et 1990 le sont restées entre 1990 et 1999 et il en a été de même pour les moins attractives. Toutefois, quelques changements sont intervenus au cours de la période et il est intéressant de les identifier, d'autant plus que les évolutions des flux migratoires sont, pour partie, le reflet des grandes tendances économiques.

Ainsi, trois phénomènes majeurs ont marqué les mouvements migratoires en 25 ans :

- un moindre attrait pour l'Île-de-France, en particulier de la part des jeunes adultes ;
- une attraction vers le Sud toujours très importante mais qui tend à s'amenuiser ;
- une attractivité des régions de l'Ouest de plus en plus prononcée.

A - UN MOINDRE ATTRAIT POUR L'ÎLE-DE-FRANCE

Parmi l'ensemble des mouvements qui ont caractérisé la France depuis 1990, l'aggravation du déficit francilien³ est sans nul doute l'une des plus remarquables tendances ayant caractérisé l'évolution des échanges interrégionaux ces 25 dernières années, comme le met en évidence le tableau n°1.

	1975-1982	1982-1990	1990-1999
Taux d'entrées (1)	14,70	15,27	13,03
Taux de sorties (2)	21,10	18,9	18,77
Taux annuels de migration nette (3)	-6,40	-3,64	-5,74

Tableau n°1 : Les taux annuels de migration nette, d'entrées et de sorties pour l'Île-de-France entre 1975 et 1999 (en ‰)⁴

Source : *Économie et statistiques*, n°344, 2001

Note de lecture :

- taux d'entrées : pour 1 000 franciliens, il est arrivé chaque année, entre 1975 et 1982, 14,7 personnes en provenance des autres régions.
- taux de sorties : pour 1 000 franciliens, il est parti chaque année, entre 1975 et 1982, 21,1 personnes en direction d'une autre région de métropole.
- taux annuels de migration nette : ainsi, pour 1 000 franciliens, l'Île-de-France a enregistré une perte nette de 6,4 personnes par an entre 1975 et 1982.

La dégradation du solde migratoire francilien s'explique par une plus forte capacité de rétention des régions vis-à-vis de l'Île-de-France, en particulier pour les jeunes adultes.

En effet, comme le met en avant le tableau n°1, c'est la réduction des arrivées qui explique la dégradation du solde migratoire francilien puisque les départs de l'Île-de-France ont aussi diminué en 25 ans. Au plan détaillé, le déficit francilien s'est réduit de moitié entre 75-82 et 82-90 puisqu'il est passé de -6,40 à -3,64 ‰. Cependant, la dernière décennie a été marquée par une reprise de la dégradation du solde migratoire francilien.

Cette moindre attractivité de la région capitale a eu pour corollaire la diminution de la mobilité résidentielle, étant donné la contribution considérable de l'Île-de-France dans les mouvements migratoires interrégionaux. Cependant, les échanges entre la région francilienne et les autres régions sont encore remarquables puisque entre 1990 et 1999, 42 % des migrants de France métropolitaine ont quitté l'Île-de-France ou s'y sont installés ; c'est dire le brassage toujours important de population entre la région capitale et les autres régions de métropole.

³ Le solde migratoire de l'Île-de-France est négatif depuis 1968.

⁴ Ces chiffres proviennent de l'exploitation principale des différents recensements.

B - HÉLIOTROPISME PUIS "ATLANTISATION"

L'attrait des régions du Sud constitue une tendance lourde qui marque depuis longtemps les mouvements migratoires en France, mais l'attraction pour les régions de l'Ouest de la France se révèle être une tendance avérée dans les migrations interrégionales de cette dernière décennie.

Le tableau n°2 met en évidence quatre tendances qui ont caractérisé les mouvements migratoires depuis 1982 :

- les régions déjà attractives entre 82 et 90 et dont l'attractivité a augmenté entre 90 et 99 ; ces régions sont celles de l'Ouest de la France et du Sud-Ouest, ainsi que le Limousin ;
- les régions déjà attractives entre 82 et 90 et dont l'attractivité a diminué ; ce sont les régions du Sud de la France et le Centre ;
- les régions "répulsives" entre 82 et 90 et dont la répulsion a augmenté entre 90 et 99 ; ces régions sont la Haute-Normandie et l'Île-de-France, comme déjà souligné ;
- les régions "répulsives" entre 82 et 90 et dont la répulsion a diminué entre 90 et 99 ; Basse-Normandie, Champagne-Ardenne, Nord-Pas-de-Calais, la Lorraine et Franche-Comté constituent cette dernière catégorie.

	Solde migratoire négatif entre 1990 et 1999		Solde migratoire positif entre 1990 et 1999	
	Baisse	Hausse	Baisse	Hausse
Solde migratoire négatif entre 1982 et 1990	Île-de-France Haute-Normandie	Champagne-Ardenne Basse-Normandie Nord-Pas-de-Calais Lorraine Franche-Comté		Bourgogne Alsace Auvergne
Solde migratoire positif entre 1982 et 1990	Picardie		Rhône-Alpes Languedoc-Roussillon PACA Corse Centre	Pays de la Loire Bretagne Poitou-Charentes Aquitaine Midi-Pyrénées Limousin

Tableau n°2 : Les tendances d'évolution des soldes migratoires par région au cours des deux derniers recensements

Source : *Économie et statistiques*, n°344, 2001

Ainsi, d'après ce tableau, il apparaît que les régions attractives sont en grande majorité celles situées dans le Sud et l'Ouest de la France (voir carte n°1). Toutefois, les régions du Sud, bien qu'attractives, ont vu leur attractivité diminuer, alors que celles de l'Ouest ont, au contraire, été caractérisées par des excédents migratoires en augmentation.

1°/ UN HÉLIOTROPISME ENCORE TRÈS MARQUÉ MAIS QUI TEND À S'AMENUISER

Phénomène ayant longtemps marqué les mouvements migratoires en France, l'attrait des régions du Sud ou héliotropisme, semble toujours être un élément à ne pas négliger pour comprendre les migrations qui ont eu lieu en France entre 1975 et 1999.

En effet, la plupart des régions françaises situées au Nord de la France ont présenté avec les régions du Sud un solde migratoire négatif, les départs avec ces régions dépassant les arrivées et ce, depuis 1975 au moins.

Ainsi, depuis 25 ans, c'est la région Languedoc-Roussillon qui a enregistré les excédents migratoires les plus importants de la métropole. Les deux autres régions méridionales (PACA et Corse) ainsi que Rhône-Alpes et Midi-Pyrénées ont, elles aussi, affiché des taux annuels de migration nette très positifs.

Toutefois, il faut savoir que ces régions composant le Grand Sud, même si elles connaissent des excédents encore très élevés, ont vu leur attractivité s'amoinrir en 25 ans, à l'exception cependant de la région Midi-Pyrénées, comme le met en lumière le tableau n°3.

	1975-1982	1982-1990	1990-1999
Rhône-Alpes	1,52	2,3	1,28
Languedoc-Roussillon	9,01	8,2	7,4
PACA	7,34	5,18	3,67
Midi-Pyrénées	3,22	4,07	4,72
Corse	8,17	4,77	3,82

**Tableau n°3 : Les taux annuels de migration nette pour les régions du Sud de la France
(en ‰)**

Source : Économie et statistiques, n°344, 2001

La baisse de l'excédent migratoire a été remarquable pour la Corse et la région PACA, puisque leurs taux annuels de migration nette ont été divisés par deux en 25 ans.

2°/ UNE TENDANCE NOUVELLE : L'"ATLANTISATION" DES MOUVEMENTS MIGRATOIRES

Les migrations allant du Nord au Sud sont toujours importantes mais le caractère attractif du littoral Atlantique s'affirme de plus en plus. Le tableau n°4 met bien en évidence la dynamique de l'attraction des régions de l'Ouest de la France entre les deux derniers recensements.

	1975-1982	1982-1990	1990-1999
Pays de la Loire	1,74	0,01	1,96
Bretagne	3,05	0,77	2,77
Poitou-Charentes	1,3	0,69	2,8
Aquitaine	4,16	3,93	4,32

**Tableau n°4 : Les taux annuels de migration nette des régions de l'Ouest
1975 et 1999 (en ‰)**

Source : Économie et statistiques, n°344, 2001

Globalement, excepté pour la Bretagne, les taux annuels de migration de ces régions ont augmenté entre les recensements 75-82 et celui de 90-99. Néanmoins et au plan détaillé, des distorsions apparaissent entre les périodes intercensitaires considérées.

De ce fait, il convient de distinguer deux phases qui ont caractérisé les mouvements migratoires de ces régions depuis 1975.

Tout d'abord, toutes les régions de l'Atlantique ont été marquées par une dégradation de leurs soldes migratoires entre 1975 et 1990. En particulier, cette baisse a été très prononcée pour les régions Pays de la Loire et Bretagne. En revanche, à partir de 1990, l'attractivité de ces régions a été retrouvée comme en témoignent les taux annuels redevenus élevés sur la dernière période intercensitaire. Par conséquent, tous ces constats permettent de conclure que le phénomène que l'on pourrait qualifier d'"atlantisation" ne vaut que depuis la dernière décennie ; c'est donc une tendance très récente, comme déjà souligné.

D'ailleurs, entre 1990 et 1999, la région Aquitaine a bénéficié des taux de migration nette plus favorables que la région PACA ou Corse ; les autres régions de l'Ouest -Pays de la Loire, Bretagne et Poitou-Charentes- ont, quant à elles, vu leurs soldes migratoires fortement progresser.

Il paraît important de relativiser cette attractivité croissante. En fait, toutes ces régions de l'Ouest sont excédentaires à tous âges, sauf autour de 25 ans⁵. Plus précisément, elles doivent leurs soldes très importants à l'arrivée de seniors. Elles ont, en effet, enregistré lors de la dernière décennie les taux annuels les plus élevés de métropole pour les personnes âgées de 60 à 69 ans, après la Corse et le Languedoc-Roussillon.

Enfin, le dernier phénomène qui semble poindre concernant les mouvements migratoires est celui relatif au retour à une situation excédentaire pour des régions comme l'Alsace et l'Auvergne. Le regain d'attractivité de ces régions incite à penser qu'une nouvelle tendance, celle de l'attrait des régions à caractère rural, pourrait se dessiner. C'est peut être une tendance qui se confirmera dans les prochaines années et qu'il faudra observer attentivement lors des prochains recensements.

⁵ Entre 1990 et 1999, toutes les régions de l'Atlantique ont enregistré des soldes très négatifs pour les jeunes de 20 à 29 ans, exceptée la région Aquitaine qui n'a perdu des jeunes seulement pour la tranche d'âge plus restreinte des 25 à 29 ans. Cette région a, de plus, enregistré un solde migratoire plus élevé que les autres régions de l'Ouest.

II - L'ÉVOLUTION DES MOUVEMENTS MIGRATOIRES EN BASSE-NORMANDIE DEPUIS 1975

Pour plus de précision sur les mouvements migratoires qui ont caractérisé la région, cette partie détaillera les échanges qu'a connu la Basse-Normandie avec les autres régions et une comparaison des entrées, des sorties et des soldes migratoires avec les régions limitrophes à la Basse-Normandie sera opérée. Avant cela, il convient d'étudier les évolutions du solde migratoire qu'a connu la région en 25 ans.

A - UN DÉFICIT MIGRATOIRE QUI S'ATTÉNUÉ ET QUI SERAIT PEUT-ÊTRE MÊME EN COURS DE RETOURNEMENT

Lors de la dernière décennie, 140 274 personnes sont venues s'installer en Basse-Normandie et 145 705 l'ont quittée ; ces échanges se sont donc soldés par un déficit de 5 431 personnes.

Toutefois, le caractère négatif du solde migratoire bas-normand constitue une constante démographique de la Basse-Normandie. Ainsi, si l'on considère les 25 dernières années, force est de constater que la Basse-Normandie n'a connu que des soldes migratoires négatifs. Néanmoins, ce déficit migratoire se réduit avec les années, comme le met en évidence le tableau n°5. Pour information, le solde migratoire entre 1982 et 1999 était négatif de 9 506 personnes.

	1975-82	1982-90	1990-99 ⁶
Taux annuel de migration nette	-0,70	-0,63	-0,39
Taux d'entrées	16,09	15,31	15,12
Taux de sorties	16,79	15,94	15,51

Tableau n°5 : Les taux annuels de migration nette, d'entrées et de sorties
entre 1975 et 1999 (en ‰)

Source : *Économie et statistiques*, n°344, 2001

Ainsi et d'après les différentes informations figurant dans le tableau n°5, la diminution du déficit bas-normand s'explique, non pas par une plus grande attractivité de la Basse-Normandie, mais par une augmentation de sa capacité à retenir ses habitants. En effet, au regard des taux annuels de sorties et d'entrées qui ont marqué les mouvements migratoires bas-normands depuis 1975, il apparaît, tout d'abord, que la Basse-Normandie a diminué son attractivité sur les autres régions de métropole puisque les taux d'entrées ont diminué. Parallèlement, la région a augmenté son pouvoir de rétention sur ses habitants, comme en témoigne les taux de sorties en baisse sur la même période.

En outre, la baisse de la mobilité constatée au plan national a également été ressentie en Basse-Normandie.

⁶ Pour garder une certaine cohérence dans les comparaisons, les taux présentés ci-dessus sont tous issus de l'exploitation principale des différents recensements. Néanmoins, pour la suite de l'analyse, il sera question des données issues de l'exploitation complémentaire pour le recensement 1990 et 1999. Or, entre les deux exploitations, les soldes migratoires et les taux calculés ne sont pas tout à fait identiques. Par exemple, le taux annuel de migration nette bas-normand est de l'ordre de -0,42 ‰ avec l'exploitation complémentaire du recensement.

D'autre part, bien que la Basse-Normandie ait été marquée depuis longtemps par un déficit migratoire, elle voit ce dernier s'amointrer recensement après recensement. D'ailleurs, d'après une étude récente de l'INSEE⁷ le solde migratoire⁸ bas-normand aurait été nul en 2000. D'après le CESR⁹ de Basse-Normandie, cette situation "constituerait l'amorce d'un retournement tout à fait remarquable" pour la région.

B - LES ÉCHANGES MIGRATOIRES ENTRE LA BASSE-NORMANDIE ET LES AUTRES RÉGIONS DE MÉTROPOLE

Entre 1990 et 1999, les échanges entre la Basse-Normandie et les autres régions de France métropolitaine peuvent être classés en 3 catégories :

- tout d'abord, il faut distinguer les échanges avec l'Île-de-France avec laquelle la région entretient des relations privilégiées ;
- les échanges avec les régions de proximité, telles que les Pays de la Loire, la Bretagne, et à un moindre degré, avec la Haute-Normandie, ont eux aussi été importants ;
- et, dans une moindre proportion, ceux avec les régions du Sud de la France.

Les échanges entre la Basse-Normandie et les autres régions métropolitaines font apparaître que la Basse-Normandie présente un solde migratoire négatif avec 14 régions sur les 21 autres régions françaises. Ce sont essentiellement les régions de l'Ouest et du Sud de la France qui absorbent plus d'habitants de la région qu'elles ne lui en donnent. Les cartes n°2 et 3 en apportent l'illustration.

Les comportements de mobilité des bas-normands sont ainsi similaires à ceux de l'ensemble des français, l'appel de l'Ouest et l'héliotropisme étant des tendances constatées au niveau national.

1°/ DES ÉCHANGES EXCÉDENTAIRES AVEC L'ÎLE-DE-FRANCE

C'est avec l'Île-de-France que la région a le plus gagné d'habitants. Avec 54 901 arrivées de franciliens et seulement 34 886 départs vers la région capitale, la Basse-Normandie a enregistré un solde positif de 20 000 personnes.

Ensuite, c'est avec l'Île-de-France que les échanges ont été les plus intenses ; ainsi 89 787 personnes sont passées de la Basse-Normandie à l'Île-de-France et inversement.

⁷ INSEE Première, n°805 - septembre 2001.

⁸ Il est question dans cette étude de l'INSEE du *solde migratoire projeté pour 2000*.

⁹ CESR de Basse-Normandie, bilan-diagnostic ; situation et positionnement de la Basse-Normandie en 2003.

2°/ DES ÉCHANGES IMPORTANTS AVEC LES RÉGIONS LIMITROPHES

Excepté les échanges avec l'Île-de-France, c'est avec les Pays de la Loire que les échanges ont été les plus considérables (37 000 arrivées et départs comptabilisés entre 1990 et 1999) ; c'est aussi avec cette région que la Basse-Normandie a le plus perdu d'habitants. En effet, les Pays de la Loire ont attiré 22 000 bas-normands alors que la région n'a comptabilisé l'arrivée que de 14 000 ligériens.

Avec la Bretagne, les échanges ont été aussi considérables (environ 32 000 personnes parties et arrivées) et le déficit bas-normand a été aussi très élevé. Ainsi, 20 000 bas-normands sont allés s'installer en Bretagne alors que seulement 12 000 bretons sont venus en Basse-Normandie, soit au final un déficit de près de 7 000 personnes.

En fait, c'est uniquement avec la Haute-Normandie que les échanges se sont révélés favorables (proches de 2 500 personnes). Le solde apparaît d'ailleurs très peu élevé comparativement aux mouvements de population enregistrés durant la période 90-99, soit 33 000 arrivées et départs (15 000 départs et 18 000 arrivées).

3°/ DES ÉCHANGES DÉFICITAIRES AVEC LES RÉGIONS DU SUD ET DE L'OUEST

La Basse-Normandie affiche un solde négatif avec toutes les régions du Sud de la France sans exception. Le déficit le plus élevé a résulté des échanges avec la région PACA. La perte nette avec cette région est évaluée à environ 4 000 personnes. Le phénomène d'héliotropisme constaté au niveau national mais aussi le dynamisme des régions du Sud expliquent en grande partie ces flux.

Les bas-normands subissent également l'attractivité de l'Ouest. La proximité peut expliquer leur attirance pour la Bretagne et les Pays de la Loire, mais pas seulement puisque la région a aussi enregistré un solde négatif avec le Poitou-Charentes et l'Aquitaine. C'est donc véritablement un attrait vers l'Ouest qui a été constaté.

Les autres régions avec lesquelles la Basse-Normandie a connu des soldes migratoires excédentaires sont par ordre décroissant : la Haute-Normandie, la Picardie, le Nord-Pas-de-Calais, la Lorraine, la Champagne-Ardenne et le Centre. Néanmoins, il convient de préciser que ces gains nets sont relativement faibles et, abstraction faite de la Haute-Normandie, sont de l'ordre de 1 000 habitants pour les plus élevés (Picardie, Nord-Pas-de-Calais).

Enfin, avec les autres régions que sont l'Alsace, la Franche-Comté, la Bourgogne, et la Lorraine, les échanges ont été de faible importance en termes de mouvements et très légèrement négatifs en termes de soldes.

C - COMPARAISON DES SOLDES ET DES FLUX MIGRATOIRES BAS-NORMANDS AVEC LES RÉGIONS LIMITOPHES À LA BASSE-NORMANDIE

Comparer les flux et les soldes migratoires bas-normands avec les régions frontalières à la Basse-Normandie permet de mettre en lumière l'attractivité et/ou la répulsivité relatives de la région.

Tel que cela apparaît à travers le tableau n°6, la situation de la Basse-Normandie pourrait être qualifiée de médiane si l'on considère les soldes migratoires de chacune des régions adjacentes à la Basse-Normandie.

	Haute-Normandie	Pays de la Loire	Bretagne	Basse-Normandie
Arrivées	157316	326324	296439	140274
Départs	180244	271246	225863	145705
Flux totaux	337560	597570	522302	285979
Soldes migratoires	-22928	55078	70576	-5431
Taux d'arrivées (en ‰)	15,71	17,74	17,83	17,4
Taux de sorties (en ‰)	17,12	15,84	15,12	17,81
Taux annuels de migration nette (en ‰)	-1,41	1,9	2,71	-0,42

Tableau n°6 : Les flux et les soldes migratoires pour la Basse-Normandie et les régions limitrophes de la Basse-Normandie entre 1990 et 1999

Source : INSEE, recensement de la population 1999, exploitation complémentaire

Au plan global, la Basse-Normandie a connu une situation plus enviable que la Haute-Normandie puisque le déficit migratoire bas-normand a été beaucoup moins élevé que celui de la Haute-Normandie entre 1990 et 1999.

Au plan détaillé et en proportion, la Basse-Normandie a attiré plus d'habitants que la Haute-Normandie. La Basse-Normandie a enregistré un taux d'arrivée de 17,4 ‰ alors que le taux d'arrivée haut-normand a été de l'ordre de 15,71 ‰. Néanmoins, au regard des taux de départs, la Basse-Normandie a laissé partir plus d'habitants. Le brassage de population a été, en proportion, plus important pour la Basse-Normandie.

De façon opposée, la comparaison avec les régions Bretagne et Pays de la Loire fait apparaître que la Basse-Normandie, bien qu'elle soit géographiquement une région appartenant à l'Ouest de la France, n'a pas su tirer le même parti, lors de la dernière décennie, des flux migratoires que ses deux voisins du Grand Ouest. Néanmoins, le taux d'entrée qui a caractérisé la Basse-Normandie révèle que son attractivité est relativement comparable à celle de la Bretagne et des Pays de la Loire. Les trois régions ont en effet enregistré des arrivées en proportion relativement identiques (autour de 17 ‰).

DEUXIÈME PARTIE

LE POSITIONNEMENT INTERRÉGIONAL DE LA BASSE-NORMANDIE EN MATIÈRE DE MIGRATION

Pour une étude plus détaillée des phénomènes de migration, il convient d'étudier les mouvements migratoires par catégories d'âges, par CSP et par niveaux de diplômes. En effet, ces 3 éléments influencent fortement les choix et les décisions de migration des personnes.

Pour chacun de ces paramètres, la Basse-Normandie sera comparée aux régions du Grand Bassin Parisien¹⁰ et à celles du Grand Ouest¹¹.

Le choix opéré de ces 2 niveaux de comparaison provient bien entendu de la double localisation de la Basse-Normandie, à la fois dans les régions du Grand Ouest et dans celles qui composent le Bassin Parisien autour de l'Île-de-France.

Avec les régions du Grand Ouest, les comparaisons effectuées permettent de faire apparaître les différences d'attraction entre la Basse-Normandie et les autres régions concernées.

Avec le Bassin Parisien, la comparaison est également indispensable puisqu'il semble que toutes les régions limitrophes à l'Île-de-France présentent plutôt des points communs et des comportements homogènes en matière de migration.

¹⁰ Les régions du Bassin parisien sont : l'Île-de-France, le Centre, la Champagne-Ardenne, la Haute et Basse-Normandie, la Picardie et la Bourgogne.

¹¹ Les régions du Grand Ouest sont : la Bretagne, la Basse-Normandie, les Pays de la Loire et la région Poitou-Charentes.

I - ÉTUDE DES MOUVEMENTS MIGRATOIRES PAR CATÉGORIES D'ÂGES

La caractérisation des flux migratoires ne saurait être réduite à des approches globales ; des analyses détaillées sont indispensables tant les mouvements migratoires sont susceptibles de varier selon les paramètres retenus. En effet, durant la décennie 1990, la Basse-Normandie a enregistré un solde négatif de 5 431 personnes mais, selon les tranches d'âges considérées, le solde n'a pas été toujours négatif.

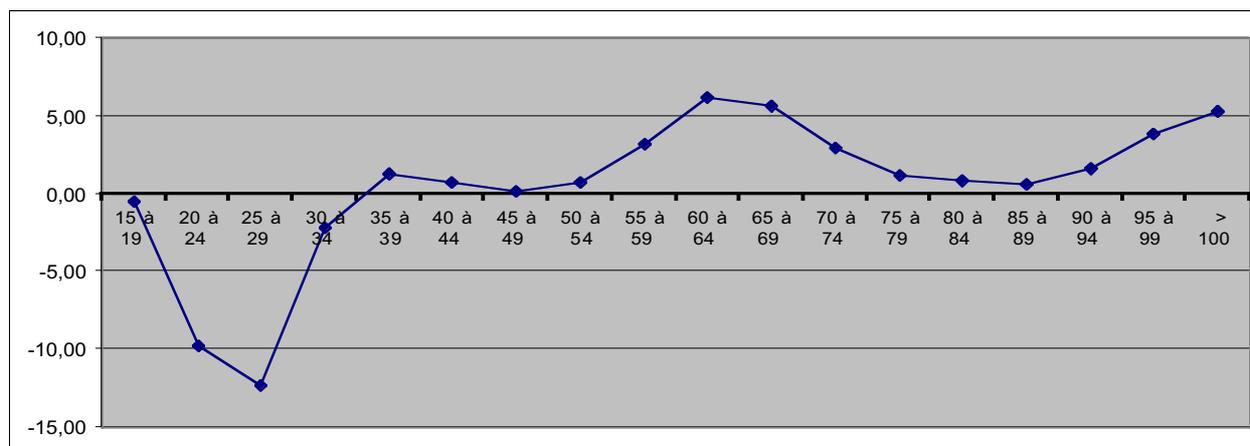
Les périodes de la vie des personnes (étude, travail, retraite) ont donc une forte influence sur les comportements et les choix migratoires constatés. Ainsi, les facteurs d'attraction sont différents selon qu'il s'agisse de jeunes, de personnes adultes ou de personnes âgées. Les premiers seront plutôt attirés par des régions proposant une offre de formation large et une plus grande opportunité d'emploi, alors que les adultes et en particulier les plus âgés seront probablement plus attirés par le cadre de vie.

Tout ceci explique pourquoi il est intéressant de se pencher sur l'étude des mouvements migratoires par catégorie d'âge.

Au plan formel, il convient de souligner une donnée importante relative à l'étude des mouvements migratoires. L'âge étudié correspond à l'âge donné au moment du recensement, c'est-à-dire en 1999 et non pas à la date de la migration. Ainsi, une personne âgée de 25 ans en 1999, avait entre 16 et 25 ans lorsqu'elle a changé de région.

A - CARACTÉRISTIQUES MIGRATOIRES DE LA BASSE-NORMANDIE PAR CATÉGORIES D'ÂGES : LES JEUNES PARTENT, LES PLUS ÂGÉS ARRIVENT

Au regard du graphique n°1, deux constats majeurs peuvent être mis en évidence en ce qui concerne les mouvements migratoires qui ont caractérisé la Basse-Normandie. D'une part, une partie de la population jeune a quitté la région, et d'autre part, pour les tranches d'âges les plus âgées, les arrivées ont été en revanche nettement supérieures aux départs.



Graphique n°1 : Les taux annuels de migration nette par âge pour la Basse-Normandie entre 1990 et 1999

Source : INSEE, Recensement de la population 1999, exploitation complémentaire

Dès lors, pour une meilleure compréhension des comportements migratoires, il convient de distinguer trois grandes catégories d'âge, qui sont les suivantes :

- les "jeunes", c'est-à-dire les personnes âgées de 20 à 29 ans ;
- les adultes d'âge intermédiaire, âgés de 30 à 59 ans ;
- les personnes âgées ou "seniors" qui ont plus de 60 ans.

1°/ UN DÉFICIT TRÈS IMPORTANT POUR LES JEUNES ÂGÉS DE 20 À 29 ANS

Pour étudier les mouvements migratoires des jeunes, il a semblé plus judicieux de considérer les personnes âgées de plus de 20 ans. En effet, en deçà, les mouvements migratoires sont souvent "subis" puisqu'ils peuvent dépendre étroitement des migrations des parents.

Les migrations des jeunes ont joué un rôle essentiel dans la dégradation du solde migratoire global de la région entre 1990 et 1999, comme en témoigne le tableau n°7.

	Départs de Basse-Normandie	Arrivées en Basse-Normandie	Soldes migratoires	Taux annuel en ‰
20 - 24 ans	16970	8871	-8099	-9,76
25 - 29 ans	25126	13847	-11279	-12,35
Total 20 - 29 ans	42 096	22 718	-19 378	-7,35
Total Basse-Normandie	145 705	140 274	-5 431	-0,42

Tableau n°7 : Les flux et les soldes migratoires en Basse-Normandie pour les personnes ayant entre 20 et 29 ans

Source : INSEE, Recensement de la population 1999, exploitation complémentaire

Plus précisément, c'est surtout entre 25 et 29 ans que le déficit a été le plus élevé. Ainsi, la Basse-Normandie a vu partir 25 126 jeunes de cette catégorie d'âge et en a accueilli dans le même temps seulement 13 846 ; ces flux ont généré un solde migratoire négatif très important s'élevant à 11 279 personnes. Pour la tranche d'âge comprenant les personnes âgées de 20 à 24 ans, le déficit enregistré a été un peu moins élevé, mais il a été cependant conséquent puisque près de 8 000 jeunes de 20 à 24 ans n'ont pas été remplacés entre 1990 et 1999.

Au total, la perte nette de jeunes bas-normands a été très prononcée ; elle s'est en effet élevée à 19 370 jeunes de 20 à 29 ans.

Les deux motifs de migrations qui s'imposent pour expliquer et comprendre les migrations des jeunes relèvent de la poursuite des études à l'extérieur des frontières de la Basse-Normandie et de la recherche dans une autre région de métropole d'un emploi ou d'une opportunité professionnelle plus attractive ou correspondant à leur cursus de formation.

De plus, l'allongement de la durée des études, phénomène constaté dans toute la France constitue une explication complémentaire à ne pas négliger pour comprendre les déficits migratoires des jeunes en Basse-Normandie. En effet, il existe une corrélation positive entre le niveau d'étude et la propension à émigrer. D'ailleurs, d'après l'INSEE¹², les migrations des non diplômés se sont équilibrées sur la période 1990 et 1999 et près de la moitié du déficit des 15 - 25 ans a résulté des départs de jeunes qui étaient en 1999 diplômés du supérieurs. À cet égard, une étude de l'Observatoire Régional des Formations Supérieures (ORFS) met en avant que 54 % des titulaires de maîtrise délivrées par l'Université de Caen trouvent un premier emploi à l'extérieur de la Basse-Normandie.

Au plan détaillé, les flux les plus importants concernent quantitativement la catégorie d'âge des 25 à 29 ans. Ces mouvements considérables sont très probablement suscités par une poursuite d'études et s'accompagnant, compte tenu de l'âge, par une recherche d'emploi.

Le constat du caractère particulièrement négatif du solde migratoire ayant affecté entre 1990 et 1999 les jeunes âgés de 20 à 29 ans est donc préoccupant. Il l'est d'ailleurs d'autant plus qu'il s'est amplifié (en termes de taux annuel de migration nette) d'environ deux points par rapport à la période 82-90. Cependant, il convient de préciser qu'en valeur absolue l'augmentation a été faible (de l'ordre de 1 000 personnes). En outre, il est possible qu'un certain nombre d'évènements économiques majeurs, notamment la fin des grands chantiers dans le Nord-Cotentin, aient contribué à amplifier la valeur négative du solde migratoire régional. Par ailleurs, cette spécificité négative propre à la classe d'âge des 20-29 ans est observée dans toutes les régions voisines de l'Île-de-France de même que dans celles composant le Grand Ouest.

¹² 100 % Basse-Normandie, n°110 - octobre 2002.

2°/ UN RETOURNEMENT DES TENDANCES MIGRATOIRES À PARTIR DE 35 ANS

La Basse-Normandie affiche un excédent migratoire de 2 591 personnes pour la catégorie d'âge des 30 à 59 ans. Néanmoins, des distorsions ont été constatées pour cette tranche d'âge, comme le met en évidence le tableau n°8.

En fait, c'est seulement au-delà de 35 ans que le solde migratoire devient positif. D'ailleurs, si l'on considère uniquement la catégorie des 35 - 59 ans, la Basse-Normandie présente un solde migratoire positif de 4 460 personnes. Ces migrations qualifiées de "familiales" sont souvent le fait de couples avec des enfants¹³.

	Départs de Basse-Normandie	Arrivées en Basse-Normandie	Soldes migratoires	Taux en ‰
30-34 ans	17 814	15 945	-1869	-2,13
35-39 ans	11 559	12 717	1158	1,27
40-44 ans	8 219	8 933	714	0,76
45-49 ans	7 021	7 209	188	0,20
50-54 ans	5 431	6 070	639	0,75
55-59 ans	3 131	4 892	1761	3,23
Total 30 - 59 ans	53 175	55 766	2 591	0,40
Total Basse-Normandie	145 705	140 274	-5 431	-0,42

Tableau n°8 : Les flux et les soldes migratoires en Basse-Normandie pour les personnes ayant entre 30 et 59 ans pour la période 1990 et 1999

Source : INSEE, Recensement de la population 1999, exploitation complémentaire

L'attractivité de la Basse-Normandie sur ces personnes d'âge intermédiaire s'est renforcée entre les deux dernières décennies, grâce notamment à une augmentation des arrivées supérieure à celle des départs.

La décision de s'installer dans la région relève de plusieurs motivations ou spécificités : le coût du logement plus modéré que propose la Basse-Normandie, une qualité de vie reconnue et appréciée ou le retour au pays d'une population partie étudier hors des frontières bas-normandes et, bien sûr, l'obtention d'un emploi conforme aux compétences et à l'expérience professionnelle acquises à l'extérieur. Toutefois, tous ces facteurs doivent être avancés avec circonspection puisque les données du recensement ne renseignent pas sur les motifs de migration des personnes.

¹³ Pour information, les enfants sont comptabilisés dans la catégorie d'âge des moins de 20 ans.

3°/ UN EXCÉDENT MIGRATOIRE CONSÉQUENT POUR LES SENIORS

Privilégiant le cadre de vie, les personnes de plus de 60 ans ont été nombreuses à venir s'installer en Basse-Normandie. Par conséquent, la région a bénéficié d'un solde migratoire largement positif entre 1990 et 1999 pour toutes les catégories d'âge de plus de 60 ans, comme le montre le tableau n°9.

	Départs de Basse-Normandie	Arrivées en Basse-Normandie	Soldes migratoires	Taux en ‰
60-64 ans	2 951	6813	3 862	6,19
65-69 ans	2656	6346	3 690	5,62
70-74 ans	1776	3535	1 756	2,92
75-79 ans	1567	2160	593	1,15
80-84 ans	820	1001	181	0,86
85-89 ans	970	1105	135	0,65
90-94 ans	445	580	135	1,59
95-100 ans	107	185	78	3,87
+ de 100 ans	13	26	13	5,33
Total plus de 60 ans	11 305	21 751	10 443	
Total Basse-Normandie	145 705	140 274	-5 431	-0,42

Tableau n° 9 : Les flux et les soldes migratoires en Basse-Normandie pour les personnes ayant plus de 60 ans pour la période 1990 et 1999

Source : INSEE, Recensement de la population 1999, exploitation complémentaire

Ainsi, entre 1990 et 1999, l'installation de 22 000 seniors a largement compensé les 11 000 départs de soixanténaires bas-normands. Cette attractivité déjà constatée dans les années 80, s'est accentuée durant la dernière décennie. En effet, d'un solde positif de 8 000 seniors enregistré entre 1982 et 1990, la Basse-Normandie est passée à un excédent de près de 10 500 personnes.

Plus précisément, la Basse-Normandie a surtout bénéficié de l'arrivée de "jeunes seniors". D'ailleurs, cette attractivité va, elle aussi, en s'amplifiant puisque par rapport aux années 80, les installations de jeunes retraités ont eu tendance à s'accroître de 20 %¹⁴.

Le cadre de vie qui caractérise la Basse-Normandie n'est sûrement pas étranger à cet attrait massif et croissant de personnes âgées de plus de 60 ans. De plus, le prix de l'immobilier proposé et les conditions d'habitat en Basse-Normandie entretiennent ce phénomène puisque la recherche d'une maison individuelle dans un cadre agréable constitue sans doute la raison principale pour s'installer en Basse-Normandie à l'âge de la retraite.

¹⁴ INSEE, 100 % Basse-Normandie, n°91-mars 2001.

De plus, il convient de souligner que les zones de prédilection d'installation de ces "jeunes seniors" (Côte Fleurie, Ouest-Cotentin, Perche,...) laissent supposer qu'une partie d'entre eux dispose d'un niveau de revenu satisfaisant, ce qui constitue pour la Basse-Normandie un avantage économique indéniable.

Résumé :

Les migrations des jeunes sont les seules responsables du déficit migratoire bas-normands.

De nombreux jeunes cherchent à obtenir un diplôme ou un emploi hors des frontières de la Basse-Normandie ; ils croisent les plus de 35 ans qui viennent s'installer dans la région.

Par ailleurs, la Basse-Normandie demeure une région prisée par les personnes âgées ; ce phénomène d'attraction exercé par la région s'est en effet renforcé en 20 ans.

4°/ LES ÉCHANGES ENTRE LA BASSE-NORMANDIE ET LES AUTRES RÉGIONS DE MÉTROPOLE

Les excédents et les déficits n'ont pas été enregistrés de façon similaire, pour chaque tranche d'âge ; à cela, il faut ajouter que, selon les régions, les soldes migratoires avec la Basse-Normandie fluctuent fortement. C'est pourquoi il est apparu intéressant de localiser les régions avec lesquelles la Basse-Normandie a gagné ou perdu des habitants selon les catégories d'âge. Les cartes n°4, 5 et 6 matérialisent les soldes migratoires.

4.1- Pour les jeunes : l'attraction de l'Île-de-France, de l'Ouest puis du Sud

Pour les jeunes âgés de 20 à 29 ans, la Basse-Normandie a enregistré des déficits avec toutes les régions de métropole sans exception. Par souci de lisibilité, le tableau n°10 recense les soldes migratoires les plus élevés qui ont résulté des échanges avec les autres régions de métropole.

	Soldes migratoires des 20-24 ans	Soldes migratoires des 25-29 ans	Total soldes migratoires des 20 à 29 ans
Haute-Normandie	243	-595	-352
Centre	-254	-387	-641
Midi-Pyrénées	-254	-285	-745
Languedoc-Roussillon	-238	-352	-871
Rhône-Alpes	-445	-697	-1218
PACA	-381	-661	-1496
Bretagne	-1689	-514	-2203
Pays de la Loire	-1001	-867	-1868
Ile-de-France	-3215	-6389	-9604
Métropole	-8099	-11279	-19378

Tableau n°10 : Les soldes migratoires entre la Basse-Normandie et les autres régions de métropole¹⁵ entre 1990 et 1999 pour les personnes de 20 à 29 ans

Source : INSEE, Recensement de la population 1999, exploitation complémentaire

Note de lecture : entre 1990 et 1999, le solde migratoire bas-normand qui a résulté des échanges avec l'Île-de-France a été déficitaire de 3 215 personnes âgées de 20 à 24 ans et de 6 389 âgées de 25 à 29 ans, soit au total une perte nette de l'ordre de 9 604 personnes de 20 à 29 ans.

Au plan détaillé, c'est avec l'Île-de-France que le déficit le plus élevé a été enregistré. Ainsi, la perte nette de 9 604 jeunes a représenté 50 % du déficit total des 20 - 29 ans. Plus précisément, ce sont surtout les plus âgés (25 à 29 ans) qui ont été le plus attirés par la région francilienne, puisque le déficit des 25 à 29 ans représente 66 % du déficit de jeunes avec l'Île-de-France.

Les échanges avec la Bretagne et les Pays de la Loire ont eux aussi fortement pesé dans le déficit bas-normand puisque la Basse-Normandie a enregistré un solde négatif de l'ordre de 2 203 jeunes avec la Bretagne et de 1 868 avec les Pays de la Loire. Néanmoins, contrairement aux échanges avec l'Île-de-France, ce sont les départs des jeunes de 20 à 24 ans qui ont été les plus élevés.

Enfin, avec les régions du Sud, la Basse-Normandie a aussi enregistré des déficits. Ces derniers ont cependant été moins élevés qu'avec les régions précédemment citées.

Le point commun entre toutes ces régions provient du fait qu'elles sont toutes caractérisées par un dynamisme économique et un éventail plus large de formations supérieures, ce qui explique leur puissance d'absorption de jeunes en général et de bas-normands en particulier. À cet égard, une étude du Centre d'Études et de Recherches sur les Qualifications (CEREQ)¹⁶ met en évidence que l'insertion professionnelle serait plus difficile dans les régions du Nord de la France que dans le Sud.

¹⁵ Les régions qui ont été retenues correspondent aux régions avec lesquelles la Basse-Normandie a enregistré les excédents migratoires ou les déficits les plus importants.

¹⁶ Cereq Bref n°186 - mai 2002.

4.2 - Pour les adultes d'âge intermédiaire et pour les seniors : des gains nets élevés de Franciliens

a) L'excédent avec l'Île-de-France dépasse le solde migratoire total pour les adultes d'âge intermédiaire

Globalement et comme déjà évoqué, la Basse-Normandie a connu un excédent migratoire de près de 2 591 personnes pour la catégorie d'âge des 30 à 59 ans.

Au plan spatial, comme l'indique le tableau n°11, les gains nets ont été enregistrés avec certaines régions du Nord de la France mais surtout avec l'Île-de-France. À l'opposé, avec les régions du Sud et surtout de l'Ouest, la Basse-Normandie a accusé des soldes négatifs.

Régions	Soldes migratoires pour les personnes de 30 à 59 ans
Île-de-France	10627
Haute-Normandie	807
Picardie	724
Aquitaine	-654
Midi-Pyrénées	-745
Languedoc-Roussillon	-871
Rhône-Alpes	-1218
PACA	-1496
Bretagne	-2042
Pays de la Loire	-2747
Total Métropole	2591

Tableau n°11 : Les soldes migratoires entre la Basse-Normandie et les autres régions de métropole pour les personnes âgées entre 30 et 59 ans

Source : INSEE, Recensement de la population 1999, exploitation complémentaire

Note de lecture : Entre 1990 et 1999, la Basse-Normandie a enregistré un excédent de 10 627 franciliens âgés de 30 à 59 ans.

b) Trois seniors sur cinq viennent d'Île-de-France

Pour les seniors, le tableau n°12 met en évidence que la localisation des excédents et les déficits nets entre la Basse-Normandie et les autres régions ont été identiques à ceux des adultes d'âges intermédiaires, c'est-à-dire que la région a enregistré des excédents avec l'Île-de-France et avec les régions situées au Nord de la France, alors qu'elle a accusé des déficits plutôt concentrés dans le Sud et l'Ouest.

Régions	Soldes migratoires des + de 60 ans
Île-de-France	11497
Haute-Normandie	1139
Picardie	357
Lorraine	151
Nord-Pas-de-Calais	105
Rhône-Alpes	-163
PACA	-278
Aquitaine	-303
Languedoc-Roussillon	-303
Pays de la Loire	-580
Bretagne	-941
Total métropole	10 443

Tableau n°12 : Les soldes migratoires entre la Basse-Normandie et les autres régions de métropole pour les personnes âgées de plus de 60 ans

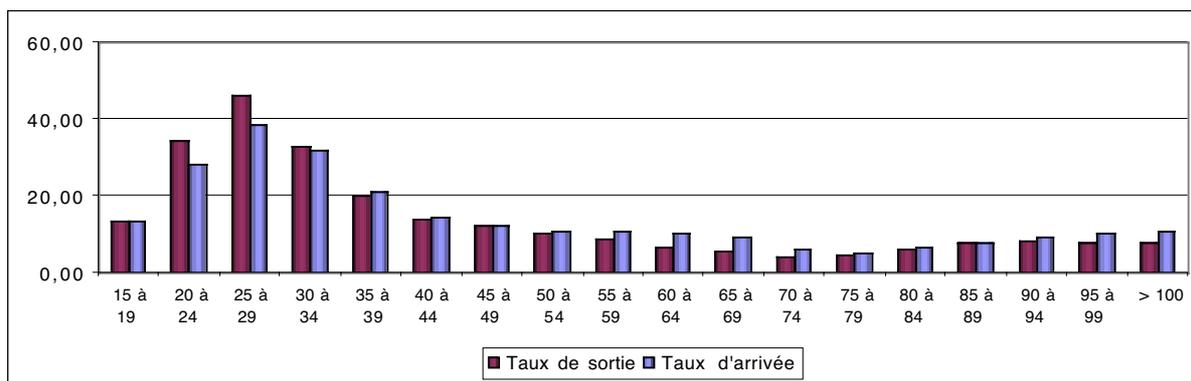
Source : INSEE, Recensement de la population 1999, exploitation complémentaire

Les gains avec l'Île-de-France dépassent l'excédent total de personnes de plus de 60 ans. De plus, les Franciliens qui sont venus s'installer en Basse-Normandie sont en grande majorité des jeunes seniors (cf. annexe pour le tableau détaillé par tranche d'âge). Puis c'est avec la Haute-Normandie que la Basse-Normandie a gagné des retraités, même si les excédents avec cette région ont été 10 fois inférieurs à ceux enregistrés avec la région capitale.

5°/ MOBILITÉ ET CYCLE DE VIE : LES JEUNES SONT LES PLUS MOBILES

Indépendamment du lieu de départ ou de destination, toutes les catégories d'habitants n'ont pas la même propension à changer de lieu de résidence, le cycle de vie étant un déterminant important à la mobilité.

Le graphique n°2 retrace les taux d'arrivée et de sortie par âge qui ont caractérisé les mouvements migratoires de la Basse-Normandie entre 1990 et 1999.



Graphique n°2 : Les taux d'arrivées et de sorties par âge pour la Basse-Normandie entre 1990 et 1999

Source : INSEE, recensement de la population 1999, exploitation complémentaire

Il ressort que les migrations sont plus intenses entre 20 et 34 ans¹⁷ et qu'à partir de 35 ans, les arrivées et les départs diminuent en proportion.

Plus précisément, c'est autour de 25 ans que les départs et les arrivées ont été les plus élevés en proportion. Ce phénomène coïncide avec l'entrée des jeunes dans la vie active. D'autres événements, tels que le départ du domicile parental, les études universitaires ou la vie en couple sont autant d'éléments qui peuvent aussi entrer en considération pour comprendre cette forte mobilité.

Résumé

Si les mouvements entre la Basse-Normandie et les régions du Centre et de l'Est de la France restent peu nombreux et équilibrés à tous âges, en revanche, la Basse-Normandie perd de nombreux jeunes au profit de l'Île-de-France et des régions de l'Ouest.

De façon opposée, la région a bénéficié de l'apport de nombreux retraités franciliens venus s'installer sur son territoire.

Enfin, la mobilité est concentrée sur une période particulière de la vie, celle des études ou de l'entrée dans la vie active.

¹⁷ Pour mémoire, les âges au moment de la migration ne sont pas connus, on dispose des âges des migrants en 1999. À titre d'exemple, les individus de 30 à 34 ans avaient entre 21 et 34 ans lorsqu'ils ont changé de région.

B - COMPARAISON ENTRE LA BASSE-NORMANDIE ET LES RÉGIONS DU BASSIN PARISIEN

Parallèlement aux spécificités migratoires de la Basse-Normandie évoquées précédemment, il est également intéressant de procéder à une comparaison avec les régions du Bassin Parisien ; une telle analyse comparative permet notamment de relativiser les comportements migratoires bas-normands. À ce propos, et pour que les comparaisons entre la Basse-Normandie et les autres régions du Bassin Parisien conservent toute leur justesse, la note située en bas de page opère un rappel de l'importance démographique de chacune des régions concernées¹⁸.

Le tableau n°13 met en évidence que toutes les régions périphériques à l'Île-de-France ont enregistré des pertes importantes de jeunes âgés de 20 à 29 ans, alors que pour les autres catégories d'âges des distorsions entre les régions apparaissent.

Solde migratoires pour les...	Île-de-France	Champagne-Ardenne	Picardie	Haute-Normandie	Centre	Basse-Normandie	Bourgogne
20 - 24 ans (1)	41435	-5624	-13031	-7809	-10551	-8099	-7797
25 - 29 ans (1)	130923	-8771	-9696	-6378	-8954	-11279	-10262
20 - 29 ans (1)	172358	-14395	-22727	-14187	-19505	-19378	-18059
30 - 59 ans	-300 037	-14 505	3 653	-4 921	25 397	2 591	7
>60 ans	-208717	-1587	912	-104	18276	10443	12345
Tous âges confondus (2)	-568 750	-40 023	-11 920	-22 928	44 709	-5 431	5 696

Tableau n°13 : Les soldes migratoire par âge pour les régions du Bassin Parisien entre 1990 et 1999

Source : INSEE, Recensement de la population 1999, exploitation complémentaire

Notes :

(1) Lire : le solde migratoire pour les 20 - 24 ans a été de 41 435 entre 1990 et 1999. Il a été de l'ordre de 130 923 personnes pour les personnes âgées de 25 à 29 ans, soit au total une perte de 172 358 personnes.

(2) Le solde "tous âges confondus" englobe les soldes migratoires pour toutes les tranches d'âges même celles ne figurant pas sur le tableau.

¹⁸ Au RGP de 1999, les régions composant le Bassin Parisien étaient dotées de la population suivante : Île-de-France 10,929 millions d'habitants ; Champagne Ardenne 1,345 ; Picardie 1,857 ; Haute-Normandie 1,780 ; Centre 2,439 ; Basse-Normandie 1,421 et Bourgogne 1,612.

1°/ UN "CHASSÉ-CROISÉ" ENTRE JEUNES ET PLUS ÂGÉS POUR TOUTES LES RÉGIONS ADJACENTES À L'ÎLE-DE-FRANCE

1.1 - Des déficits de jeunes importants pour toutes les régions bordant l'Île-de-France

Globalement, les déficits de jeunes (20 à 29 ans) ont été de même ampleur ; ils ont oscillé entre 14 187 pour la Haute-Normandie et 22 727 pour la Picardie.

Au plan détaillé, des différences apparaissent. Plus précisément, pour les 20-24 ans, la Picardie, la Basse-Normandie, la Bourgogne et le Centre ont été les 4 régions les plus marquées dans leur déficit pour cette catégorie d'âge. C'est Champagne-Ardenne qui a le moins perdu aux échanges pour cette tranche d'âge puisqu'elle a enregistré le taux annuel le plus faible, de l'ordre de -7 ‰ et un déficit de seulement 5 624 personnes.

En revanche, cette région a beaucoup perdu de jeunes âgés de 25 à 29 ans. Néanmoins, en proportion, c'est la Basse-Normandie et la Bourgogne qui ont enregistré les plus grandes pertes pour cette tranche d'âge.

Il convient de souligner que toutes ces régions sont caractérisées par une offre d'emplois plutôt industriels et peu qualifiés et que, par conséquent, cette situation ne concourt pas à fixer les jeunes dans ces régions.

À l'opposé, l'Île-de-France a bénéficié d'un excédent considérable de 172 358 jeunes. Elle cumule l'avantage d'une offre de formation exceptionnelle dans sa diversité et sa qualité, et d'un marché de l'emploi particulièrement dynamique et ouvert aux personnes présentant une réelle mobilité.

1.2 - Pour les adultes d'âges intermédiaires et les seniors : des soldes positifs constatés pour la majorité des régions

Le comportement migratoire des personnes ayant entre 30 à 59 ans n'a pas été homogène pour les 6 régions bordant l'Île-de-France ; 4 régions ont enregistré un excédent migratoire pour cette catégorie d'âge alors que Champagne-Ardenne et la Haute-Normandie ont continué à enregistrer en la matière des pertes.

C'est la région Centre qui a connu l'excédent migratoire le plus élevé, avec un solde migratoire positif qui a atteint 25 397 personnes pour les personnes d'âge intermédiaire. La Basse-Normandie a enregistré l'excédent le moins élevé parmi les régions ayant enregistré un solde migratoire positif pour cette catégorie d'âge.

De plus, à l'exception de la Bourgogne, de la Basse-Normandie et de la Picardie, aucune distorsion de comportement entre 30 et 59 ans n'est apparue, c'est-à-dire que les soldes ont été positifs pour toutes les catégories d'âges situées entre 30 et 59 ans lorsque le solde total (des 30-59 ans) a été positif, et il en a été de même pour les régions déficitaires.

Enfin, l'Île-de-France a été caractérisée par un déficit considérable qui a avoisiné les 300 000 personnes. Pour information, c'est le déficit le plus élevé au plan national. Le fait que l'Île-de-France perde des personnes d'âges intermédiaires pourrait constituer un élément qui viendrait renforcer son attractivité auprès des plus jeunes. En effet, en quittant la région capitale, ces personnes "laisseraient la place" aux entrants sur le marché du travail, ce qui aurait pour conséquence de diminuer la concurrence entre actifs sur le marché du travail et favoriserait l'insertion des jeunes en Île-de-France.

Par ailleurs, pour les seniors, les régions Centre, Bourgogne et Basse-Normandie ont toutes trois connu des excédents pour les personnes de plus de 60 ans.

À l'opposé, les régions Champagne-Ardenne et Haute-Normandie ont affiché des déficits. Toutefois, il convient de préciser que ces deux régions ont en réalité gagné des habitants aux âges les plus avancés (80 ans pour la Haute-Normandie et 75 ans pour la Champagne-Ardenne). Néanmoins, le solde migratoire haut-normand est pratiquement équilibré pour les plus de 60 ans.

2°/ L'ÎLE-DE-FRANCE : "UNE POMPE ASPIRANTE ET REFOULANTE"

De par son dynamisme économique, l'Île-de-France exerce un indéniable effet d'attraction sur les jeunes de toutes les régions de métropole, étudiants ou primo travailleurs. En effet, la place du secteur tertiaire dans l'économie de la région capitale lui confère une attractivité très puissante vis-à-vis des jeunes, dans une période où les secteurs agricoles et industriels tendent à se fragiliser. De même pour les services publics, il est fréquent que les premiers emplois soient offerts en région parisienne (éducation, forces de l'ordre...). Pour les régions du Bassin Parisien, la contiguïté géographique favorise encore plus les relations avec la région capitale mais, selon les âges considérés, les migrations se sont soldées par des déficits ou des excédents, comme le montre le tableau n°14.

	Champagne-Ardenne	Picardie	Haute-Normandie	Centre	Basse-Normandie	Bourgogne
20 à 24 ans	-2178	-4174	-3614	-5232	-3215	-2444
25 à 29 ans	-4864	-7074	-6225	-9247	-6389	-5061
20 à 29 ans	-7042	-11248	-9839	-14479	-9604	-7505
30 à 59 ans	1970	23056	10649	36993	10627	15190
plus de 60 ans	3140	9133	6935	24418	11494	14091
Total	-415	41294	16852	75269	20015	32714

Tableau n°14 : Les soldes migratoires par âge entre l'Île-de-France et les régions périphériques à l'Île-de-France entre 1990 et 1999

Source : INSEE, Recensement de la population 1999, exploitation complémentaire

Deux constats majeurs ressortent de l'analyse de ce tableau.

D'une part, il met en évidence l'attraction que l'Île-de-France exerce sur les jeunes issus du Bassin Parisien.

D'autre part, il montre que la région capitale exerce un net effet de rejet de la population adulte (à partir de 30 ans) et plus âgée (plus de 60 ans), ce qui profite aux régions du Bassin Parisien. Les régions Champagne-Ardenne et Centre se démarquent cependant, l'une par des excédents beaucoup plus faibles, et l'autre, par des gains nets relativement considérables (de l'ordre de 36 993 pour les 30 - 59 ans et de 24 418 pour les plus de 60 ans pour la région Centre).

Il convient de s'arrêter quelques instants sur les mouvements migratoires qu'a connu la région Centre. Cette dernière a perdu des jeunes, comme les autres régions du Bassin Parisien ; néanmoins, elle a "récupéré" en échange de nombreuses personnes d'âges intermédiaires ainsi que des retraités. Ainsi, l'enjeu pour la Basse-Normandie pourrait être d'augmenter son attraction, non pas sur les jeunes, mais plutôt sur une population plus âgée qui aurait fini ses études ou qui aurait déjà connu une première expérience professionnelle, comme le fait remarquablement bien la région Centre.

Toutefois, il est important de noter que la tendance à l'attractivité francilienne sur les plus jeunes est à la baisse par rapport aux années 80, cette situation s'expliquant essentiellement par une plus grande capacité de rétention de ces régions.

Résumé

Replacer la Basse-Normandie dans son contexte géographique permet de relativiser les déficits importants de jeunes qui ont caractérisé les mouvements migratoires bas-normands puisque les régions bordant l'Île-de-France ont toutes connu des pertes similaires. Néanmoins, il faut savoir qu'en proportion, la Basse-Normandie se classe parmi les régions qui ont enregistré les déficits les plus élevés.

Cette comparaison met aussi en lumière le fait que la Basse-Normandie est une région très attractive pour les seniors puisque, avec les régions Centre et Bourgogne, elle a enregistré les soldes migratoires les plus positifs.

Enfin, l'Île-de-France apparaît comme une pompe aspirante - refoulante ; elle attire énormément de jeunes originaires du Bassin Parisien et laisse partir les familles avec enfants et les personnes plus âgées. Ce constat n'est pas nouveau ; il a déjà été observé entre 1982 et 1990 et même bien avant.

C - COMPARAISON AVEC LES RÉGIONS DU GRAND OUEST

Les régions composant le Grand Ouest (Basse-Normandie, Bretagne, Pays de la Loire et Poitou-Charentes), outre leur positionnement géographique et la présence d'un littoral, présentent de nombreux points communs en termes de structuration économique et d'évolution démographique avec en particulier des soldes migratoires positifs à l'exception cependant de la Basse-Normandie. En l'occurrence, il est intéressant d'analyser cette distorsion de nature démographique et de comparer plus

en détail les soldes migratoires par âge avec les soldes bas-normands puis d'isoler pour chaque région les échanges avec la Basse-Normandie.

Là aussi, pour que les comparaisons entre la Basse-Normandie et les autres régions composant le Grand Ouest conservent toute leur justesse, la note suivante située en bas de page opère un rappel de l'importance démographique de chacune des régions concernées¹⁹.

1°/ UN DÉFICIT DE JEUNES QUI SE RETROUVE POUR TOUTES LES RÉGIONS DU GRAND OUEST

Les comportements migratoires bas-normands ont été caractérisés par des pertes nettes pour les plus jeunes et des gains nets pour les plus âgés, comme déjà souligné. Ces comportements migratoires se retrouvent dans les régions de l'Atlantique, mais avec quelques différences cependant. Le tableau n°15 décrit à ce propos les soldes migratoires par tranche d'âge pour les quatre régions du Grand Ouest.

	Basse-Normandie	Pays de la Loire	Bretagne	Poitou-Charentes
20 à 29 ans	-19378	-27696	-18227	-15254
30 à 59 ans	2591	34229	33372	23594
60 ans et plus	10443	22932	30752	16555
Total région	-5431	55078	70576	42130

Tableau n°15 : Les soldes migratoires par âge pour les régions du Grand ouest entre 1990 et 1999

Source : INSEE, Recensement de la population 1999, exploitation complémentaire

Note de lecture : pour les personnes âgées de 20 à 29 ans, le solde migratoire de la Basse-Normandie a été de 19 378 personnes entre 1990 et 1999. Tous âges confondus (en englobant les moins de 20 ans), la Basse-Normandie a enregistré un déficit migratoire s'élevant à 5 431 personnes.

Toutes les régions de l'Ouest ont donc été caractérisées par un déficit de jeunes de 20 à 29 ans.

Plus précisément et comme déjà évoqué pour la Basse-Normandie, c'est surtout pour les jeunes âgés de 25 à 29 ans que les déficits ont été les plus élevés. Ainsi, la Bretagne enregistre un taux annuel de migration nette de -9 ‰ pour cette tranche d'âge, contre seulement -0,86 ‰ pour les 20 à 24 ans. Pour les Pays de la Loire, le déficit annuel a été évalué à 9,7 ‰ pour les jeunes de 25 à 29 ans et à seulement 3,6 ‰ pour les plus jeunes. Enfin, Poitou-Charentes a connu une perte nette annuelle de l'ordre de 6 ‰ pour les jeunes de 25 - 29 ans et de 2,7 ‰ pour les 20 - 24 ans. La Basse-Normandie a, quant à elle, affiché un déficit de -12,3 ‰ pour les personnes ayant entre 25 et 29 ans et de -9,7 ‰ pour les jeunes âgés de 20 à 24 ans.

¹⁹ Au RGP 1999, les régions composant le Grand Ouest étaient dotées de la population suivante : Basse-Normandie 1,421 millions d'habitants ; Bretagne 2,896 ; Pays de la Loire 3,210 et Poitou-Charentes 1,637.

De plus, comme la Basse-Normandie, les trois régions de l'Atlantique ont enregistré des excédents pour les adultes d'âge intermédiaire. Néanmoins, alors que la Basse-Normandie a connu un solde faiblement positif, ces trois régions ont, elles, été caractérisées par de forts excédents.

Enfin, le solde bas-normand positif pour les personnes de plus de 60 ans doit être relativisé au regard de ceux enregistrés par les autres régions composant le Grand Ouest. Ils sont en effet de 1,5 à 3 supérieurs à l'excédent migratoire bas-normand. En proportion, la Bretagne se démarque par des taux très élevés atteignant environ 8 ‰ pour les plus jeunes seniors, la Basse-Normandie et les autres régions ayant enregistré des taux avoisinant environ les 5 ‰. Par conséquent, l'attraction de la Basse-Normandie sur les seniors est considérable puisqu'elle arrive à rivaliser avec les régions de l'Atlantique.

Globalement, il convient de souligner qu'une partie des distorsions observées en matière de flux migratoires entre la Basse-Normandie et les autres régions du Grand-Ouest trouvent leur explication dans la plus grande proximité de la Basse-Normandie avec l'Île-de-France, dont l'attractivité demeure considérable à bien des égards.

2°/ LES RÉGIONS DE L'OUEST ATTIRENT DES BAS-NORMANDS À TOUS ÂGES

Au plan global, la Basse-Normandie a enregistré un déficit particulièrement considérable en termes d'échanges avec ces 3 régions. Les soldes ont été surtout très négatifs avec les Pays de la Loire et la Bretagne. Les échanges avec ces régions ont d'ailleurs été plus déficitaires que ceux qui ont été opérés avec la France entière. La proximité des 2 régions en question est sûrement une explication à retenir, de même qu'une certaine identité économique favorisant les migrations. Il n'en reste pas moins que le solde avec le Poitou-Charentes est également négatif malgré un éloignement certain.

Dans le même ordre d'idées, le tableau n°16 met en évidence que les échanges enregistrés avec les régions de l'Ouest de la France se sont soldés par des déficits pour la Basse-Normandie et ce, quel que soit l'âge considéré.

	Pays de la Loire	Bretagne	Poitou-Charentes
20 à 29 ans	-1868	-2203	-286
30 à 59 ans	-2747	-2042	-514
Plus de 60 ans	-580	-941	-290
Total	-7401	-7145	-1488

Tableau n°16 : Les soldes migratoires par âge pour entre la Basse-Normandie et les régions du Grand Ouest entre 1990 et 1999

Source : INSEE, Recensement de la population 1999, exploitation complémentaire

L'attraction des régions de l'Ouest a surtout marqué le déficit bas-normand pour les catégories les plus jeunes (cf. annexe pour le détail). De surcroît, c'est surtout

avec la Bretagne et les Pays de la Loire que cette dernière a le plus perdu d'habitants, les déficits avec Poitou-Charentes étant relativement faibles.

Plus précisément, une analyse détaillée met en évidence que les départs vers les Pays de la Loire sont plus prononcés entre 25 et 29 ans, alors que la Bretagne attire beaucoup de jeunes bas-normands de 20 à 24 ans. En ce sens, il semble que les migrations de jeunes vers la Bretagne répondent plus à des motifs universitaires qu'à la recherche d'un (premier) emploi. C'est pourquoi, d'après l'INSEE, l'attraction exercée par les Pays de la Loire relève plus de raisons économiques du fait probablement d'une concentration en entreprises dynamiques considérable.

Plus préoccupant pour la Basse-Normandie est l'accroissement du déséquilibre migratoire avec ces 2 régions entre les deux périodes intercensitaires. Il a pratiquement doublé par rapport aux années 80.

D - LES ENJEUX RELATIFS AUX MOUVEMENTS MIGRATOIRES PAR TRANCHE D'ÂGE

Le déficit de 5 431 personnes observé entre 1990 et 1999 du fait des migrations n'est sûrement pas un signe très alarmant en soit pour la Basse-Normandie. Toutefois, le phénomène n'aurait pas les mêmes conséquences si le déficit touchait chaque tranche d'âge de façon similaire. Or, ce n'est pas le cas et le plus inquiétant est que la Basse-Normandie a perdu au jeu des migrations uniquement des jeunes.

1°/ AU PLAN DÉMOGRAPHIQUE

Il est indéniable que les migrations résidentielles à l'intérieur de l'hexagone ont un poids considérable sur l'évolution démographique des différentes régions. Elles ont une influence directe sur la structure du fait d'un processus cumulatif par âge de la population mais aussi indirecte puisqu'elles influencent à terme le nombre de naissances.

Ainsi, les migrations des jeunes adultes jouent un rôle clef dans la redistribution de la population entre les régions. Elles expliquent notamment l'excédent ou le déficit de jeunes enfants. Les départs de jeunes bas-normands représentent des naissances en moins pour la Basse-Normandie. De façon imagée, la Basse-Normandie "exporterait ses naissances" et "importerait ses décès".

À cet égard, la part des moins de 20 ans dans la région diminue : de 28 % en 1990, elle est passée à 25,2 % en 1999 et est estimée à 24,8 en 2001. Parallèlement, la part des personnes de plus de 60 ans a progressé en 9 ans, passant de 20,5 % à 22,8 % entre 1990 et 1999 et estimée à 23 % pour l'année 2001. De plus, d'après les projections réalisées par l'INSEE, la part des seniors représentera 33 % de la population en 2030.

Il est vrai que l'allongement de l'espérance de vie constitue un élément explicatif au vieillissement de la population. Néanmoins, les arrivées de seniors conjuguées aux départs importants de jeunes qui ont marqué la région accentuent cette tendance au vieillissement de la population.

De plus, si les comportements passés se poursuivaient, le déficit migratoire des jeunes de moins de 25 ans persisterait et pourrait être de l'ordre de 24 000 jeunes entre 2003 et 2015²⁰, alors que l'excédent migratoire des personnes de plus de 60 ans atteindrait 14 000 personnes sur la même période, alors qu'ils étaient respectivement de l'ordre de -21 163 personnes et de 10 500 pour la période 1990 et 1999. Il s'agit cependant de projections qu'il sied d'interpréter avec circonspection d'usage.

Ainsi, la population bas-normande vieillit et les mouvements migratoires sont pour partie responsables de ce vieillissement.

2°/ AU PLAN ÉCONOMIQUE

2.1 - Impact des migrations sur l'évolution de la population active

En 1999, la Basse-Normandie comptait 642 000 actifs²¹, soit 13 000 de plus qu'en 1990.

Il convient de rappeler que la population active évolue sous l'effet de trois facteurs principaux :

- *l'effet démographique* ; il s'agit de la variation du nombre de personnes en âge de travailler, résultant de la déformation de la pyramide des âges ;
- *l'effet de variation des taux d'activité* ; il correspond au choix que font les personnes d'entrer ou pas sur le marché du travail ;
- *l'effet des migrations résidentielles* ; il mesure la différence entre la population observée en fin de période (qui tient compte de la mortalité et du solde migratoire) et la population attendue par le strict vieillissement de la population.

La population active bas-normande aurait dû croître de 49 000 personnes entre 1990 et 1999 du seul fait du renouvellement de la population, les générations issues du baby-boom ayant atteint l'âge adulte. Mais les départs importants d'actifs (environ 26 000 actifs non remplacés) ont tiré à la baisse la progression de la population active. Les évolutions des comportements face au marché du travail -prolongement des études, pré-retraite...- ont aussi joué en défaveur de l'augmentation de la population active et régionale.

Au plan temporel et si les tendances passées se poursuivaient, la Basse-Normandie perdrait 29 000 actifs entre de 2007 et 2015²². L'érosion démographique et le déficit migratoire des jeunes constituent deux éléments explicatifs à cette rétraction probable de la population active. Cette situation pourrait engendrer des difficultés de recrutement et créer des tensions sur le marché du travail. Toutefois, deux éléments permettent de relativiser cette dernière remarque :

- tout d'abord, l'emploi et les migrations peuvent infléchir l'évolution de la population active. Ainsi, une baisse des départs des actifs pourrait limiter ou stabiliser l'évolution à la baisse de la population active ;

²⁰ INSEE, 100 % Basse-Normandie, n°126, novembre 2003.

²¹ Il s'agit de la population active totale incluant donc les demandeurs d'emploi.

²² INSEE, 100 % Basse-Normandie, n°126, novembre 2003.

- ensuite, la baisse de la population active est surtout inquiétante pour les zones qui peuvent voir les demandes d'emploi augmentées, telles qu'Avranches-Granville, Caen-Bayeux et Coutances et dans une proportion moindre pour Mortagne-au-Perche. Mais encore une fois, les mouvements migratoires pourraient jouer un rôle de rééquilibrage.

2.2 - Impact des migrations sur l'emploi

Au premier abord, les départs des jeunes peuvent être considérés comme un facteur limitant la hausse du chômage en Basse-Normandie. En effet, l'ajustement du marché du travail s'opère grâce au chômage, aux migrations domiciles - travail et aux migrations résidentielles d'actifs. Cependant, le départ des jeunes pourrait être en réalité plus préjudiciable que l'inverse.

En effet, les jeunes formés en Basse-Normandie vont faire bénéficier d'autres régions de leurs acquis. Cette situation peut être assimilée à un manque à gagner pour la Basse-Normandie du fait d'un non-retour sur l'investissement consenti en matière de formation. À terme, le risque serait de voir disparaître certains des modules de formation. Enfin, tous ces départs de jeunes peuvent représenter une perte de dynamisme pour la région en termes d'entreprises non créées.

De façon opposée, l'arrivée des seniors doit être interprétée comme un atout important pour la Basse-Normandie et ne doit pas être considérée seulement comme un facteur de vieillissement de la population. Ainsi, leur installation sur le territoire permettra de dynamiser le développement des services. En effet, ces retraités sont pour l'écrasante majorité "jeunes" (entre 60 et 70 ans), originaires de l'Île-de-France et dotés d'un pouvoir d'achat élevé.

II - ÉTUDE DES MOUVEMENTS MIGRATOIRES PAR CSP

Dans l'étude des mouvements migratoires, l'analyse par catégorie socioprofessionnelle (CSP) présente un très grand intérêt. En effet, parmi les motifs de migration, l'un des plus souvent relevés a trait à l'exercice ou à la recherche d'une activité professionnelle dans une autre région. De surcroît, selon la CSP à laquelle appartiennent les individus, les comportements migratoires sont différents de même que les zones d'attraction et de répulsion.

Au plan formel, la catégorie socioprofessionnelle est obtenue par regroupement de rubriques de la nomenclature "profession et catégorie socioprofessionnelles - PCS". Le niveau 8 compte 6 groupes de personnes ayant une activité professionnelle et 2 groupes sans activité professionnelle qui sont les "retraités" et "autres inactifs"²³.

²³ Les autres inactifs sont les personnes de plus de 15 ans n'exerçant pas d'activité professionnelle, par exemple, les femmes au foyer ou les étudiants ainsi que les primo demandeurs d'emploi. Les autres demandeurs d'emploi sont répartis dans les CSP correspondant à l'emploi qu'ils occupaient précédemment.

Plus précisément, ces catégories sont les suivantes :

- les agriculteurs exploitants ;
- les artisans, commerçants et chefs d'entreprise ;
- les cadres et professions intellectuelles supérieures ;
- les professions intermédiaires ;
- les employés ;
- les ouvriers ;
- les retraités ;
- les autres personnes sans activité professionnelle.

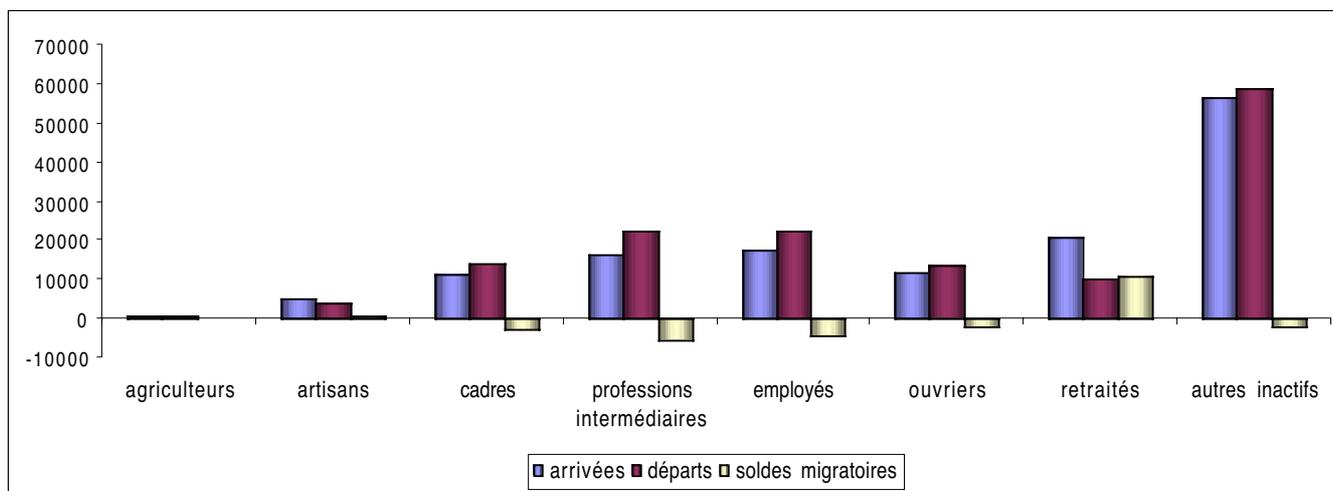
Il est important de souligner encore une fois la limite des informations disponibles. La CSP correspond à la CSP des individus constatée au moment du recensement, c'est-à-dire en 1999. La CSP des personnes au moment de leurs migrations demeure inconnue. Par exemple, une personne qui a été recensée comme retraitée en 1999 est peut être entrée dans la région quelques années auparavant en tant qu'actif. Pourtant, son arrivée sera comptabilisée comme une entrée de retraité dans la région.

A - CARACTÉRISTIQUES MIGRATOIRES DE LA BASSE-NORMANDIE

L'analyse des migrations au travers des catégories socioprofessionnelles constitue un des moyens pour mettre en évidence le caractère non monolithique de celles-ci.

1°/ CONSTAT GLOBAL : UNE PERTE NETTE POUR LA MAJORITÉ DES CSP

Entre 1990 et 1999, comme le montrent le tableau n°17 et le graphique n°3, les flux migratoires ont présenté, selon la CSP, des évolutions différenciées. Tout d'abord, en termes de valeurs absolues, certaines CSP ont été caractérisées par une grande mobilité. C'est le cas des cadres (34 500 mouvements environ), des professions intermédiaires (38 750), des employés (40 000) et à un moindre degré des retraités (31 000) et des ouvriers (24 500).



Graphique n°3 : Flux et soldes migratoires par CSP pour la Basse-Normandie entre 1990 et 1999

Source : INSEE, recensement de la population 1999, exploitation complémentaire

CSP	Arrivées en Basse-Normandie	Départs de Basse-Normandie	Soldes migratoires
Agriculteurs	675	448	227
Artisans	4 864	4 141	723
Cadres	11 526	13 987	-2 461
Professions intermédiaires	16 560	22 250	-5 690
Employés	17 688	22 325	-4 637
Ouvriers	11 678	13 756	-2 078
Retraités	20 758	10 253	10 505
Autres inactifs	56 525	58 545	-2 020
Ensemble	140 274	145 705	-5 431

Tableau n°17 : Les flux migratoires en Basse-Normandie selon la CSP entre 1990 et 1999

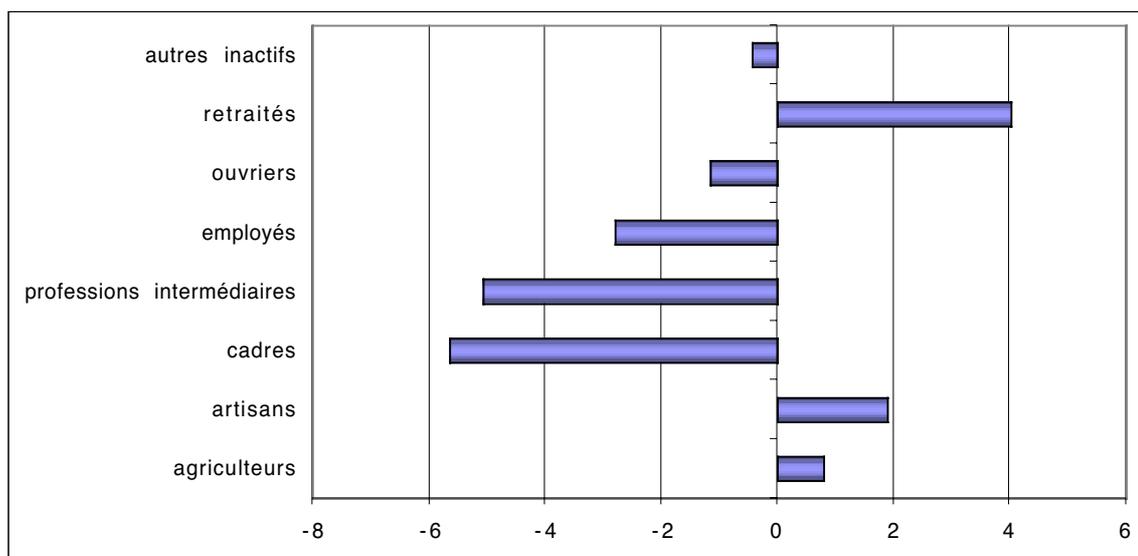
Source : INSEE, recensement de la population 1999, exploitation complémentaire

Note de lecture : entre 1990 et 1999, 11 526 cadres sont venus s'installer en Basse-Normandie alors que 13 987 l'ont quitté. Ces mouvements dégagent un solde migratoire de -2 461 cadres.

En termes de soldes, les différences ont été également considérables, certaines CSP se distinguant par des soldes négatifs, voire très négatifs, tandis que d'autres, moins nombreuses, ont affiché un excédent des arrivées sur les départs.

Ainsi la Basse-Normandie a été déficitaire pour les professions intermédiaires, les employés, les cadres et les ouvriers. Elle a gagné, en revanche, des retraités et très peu d'agriculteurs et d'artisans.

Au plan détaillé et rapporté au poids de chaque CSP dans la population, ce sont les cadres qui représentent le déficit le plus important suivi de très près par les professions intermédiaires.



Graphique n°4 : Taux annuels de migration nette entre 1990 et 1999 par CSP (en ‰)

Source : INSEE, recensement de la population 1999, exploitation complémentaire

Note de lecture : sur 1 000 retraités, les gains annuels de retraités par an ont été de 4 retraités.

En effet, la perte annuelle nette a atteint environ 6 ‰ pour les **cadres** (5,64 ‰ plus exactement). Pour les **professions intermédiaires**, le déficit a représenté -5 ‰ de la population concernée. Puis la Basse-Normandie a également été marquée par un déficit pour les **ouvriers**, les **inactifs** et les **employés**.

Le gain en proportion d'**agriculteurs** est relativement limité puisqu'il n'atteint même pas 300 personnes ; ce faible excédent est de surcroît caractérisé par un taux inférieur à 1 ‰. En revanche, le gain d'**artisans** a été plus élevé, et ce, tant en valeur absolue que relative. En effet, en proportion de la population, il a été de l'ordre de 2 ‰.

En fait, c'est surtout l'arrivée de **retraités** qui a contribué à diminuer le déficit bas-normand. Avec des arrivées atteignant 20 000 personnes et des départs évalués à seulement 10 000 personnes, la Basse-Normandie a enregistré son gain le plus élevé, soit +10 000 personnes et qui correspond à un taux net de +4 ‰.

2°/ LES ÉCHANGES PAR CSP ENTRE LA BASSE-NORMANDIE ET LES AUTRES RÉGIONS DE MÉTROPOLE : DES RELATIONS ÉTROITES AVEC LES RÉGIONS LIMITOPHES

La proximité géographique joue un rôle prépondérant dans les échanges entre régions. En général, la mobilité des individus apparaît plutôt proportionnelle à la proximité régionale et les échanges migratoires entre la Basse-Normandie et les régions limitrophes ne font pas exception. Ainsi, c'est avec la Haute-Normandie, la Bretagne, les Pays de la Loire et l'Île-de-France que les mouvements de population ont été les plus importants.

Pour la suite de l'analyse, il est apparu intéressant de distinguer les CSP regroupant des actifs, à savoir, les agriculteurs, les cadres, les professions intermédiaires, les employés et les ouvriers, des CSP comportant des non actifs, c'est-à-dire des retraités et des personnes sans activité professionnelle.

2.1. Les soldes migratoires pour les CSP "actives" entre la Basse-Normandie et les autres régions de métropole

Comme le montre le tableau n°18, les pertes d'actifs les plus importantes, toutes CSP confondues, ont été enregistrées avec les régions de l'Ouest et du Sud. En revanche, des gains très limités ont été enregistrés avec le Nord-Pas-de-Calais et la Picardie.

	agriculteurs	artisans	cadres	professions intermédiaires	employés	ouvriers	Solde
Nord-Pas-de-Calais	20	48	149	195	162	4	578
Picardie	-2	74	101	36	164	140	513
Champagne-Ardenne	12	47	48	-19	41	31	160
Lorraine	4	6	45	72	-72	5	60
Haute-Ndie	72	207	-65	-453	194	38	-7
Île-de-France	179	1607	-1197	-1341	-1069	1298	-523
Aquitaine	4	-91	-66	-170	-269	-180	-772
Midi-Pyrénées	-4	-94	-160	-316	-286	-167	-1027
Languedoc-Roussillon	4	-81	-132	-384	-391	-149	-1133
Rhône-Alpes	-5	-52	-266	-691	-604	-427	-2045
PACA	1	-78	-340	-756	-737	-307	-2217
Bretagne	-18	-352	-169	-438	-658	-878	-2513
Pays de la Loire	-50	-453	-243	-878	-801	-1143	-3568

Tableau n°18 : Les soldes migratoires entre la Basse-Normandie et les autres régions de métropole²⁴ pour les CSP actives entre 1990 et 1999

Source : INSEE, recensement de la population 1999, exploitation complémentaire

Plus précisément, c'est avec l'Île-de-France que la Basse-Normandie a le plus échangé entre 1990 et 1999. C'est aussi la région avec laquelle les soldes migratoires par CSP les plus positifs et les plus négatifs ont été enregistrés ; au final, la perte d'actifs avec cette région a été réduite pour la Basse-Normandie.

Ainsi, avec un excédent de près de 1 197 **cadres** dans ses échanges avec la Basse-Normandie, l'Île-de-France est, de loin, la première destination pour les

²⁴ Les régions qui ont été retenues correspondent à celles avec lesquelles la Basse-Normandie a connu les excédents ou les déficits les plus importants.

cadres supérieurs bas-normands, ou pour les personnes ayant propension à le devenir. Les régions Pays de la Loire, Bretagne, PACA et Rhône-Alpes interviennent également dans le déficit mais en de plus faibles proportions. Pour information, le déficit a atteint respectivement -243 cadres, -169, -340 et -266 avec ces régions. En fait, la Basse-Normandie est déficitaire avec toutes les régions du Sud et de l'Ouest mais c'est avec les régions précédemment citées que le solde apparaît le plus négatif. En revanche, la Basse-Normandie enregistre un résultat positif de quelque 400 cadres avec les régions du Nord ainsi qu'avec l'Alsace et la Lorraine.

Pour les **professions intermédiaires**, la perte nette a été la plus importante ; elle a atteint - 5 500 personnes. C'est toujours avec l'Île-de-France que les échanges ont été les plus négatifs avec un solde proche de 1 350 personnes. Les autres pertes se font au profit des Pays de la Loire (-880), de la Bretagne (-440), de Midi-Pyrénées (-320), de Rhône-Alpes (-100), du Languedoc-Roussillon (-400), et de la région PACA. Le même constat peut être opéré pour les **employés**.

Pour les **ouvriers**, un excédent apparaît avec l'Île-de-France même si, globalement, la région a perdu plus d'ouvriers qu'elle n'en a gagnés. En effet, cette CSP présente un fort solde négatif avec la Bretagne (-880) et les Pays de la Loire (-1143). Néanmoins, même si l'intensité des échanges a été élevée avec la Haute-Normandie, le solde avec cette dernière région a été positif (+38) puisque la Basse-Normandie a vu arriver 1 700 ouvriers haut-normands et en a perdu seulement 1670.

Les échanges d'**agriculteurs** ont été très faibles pendant la période (moins de 1 000 arrivées et départs). Cependant, ils ont profité à la région. C'est surtout avec l'Île-de-France (+179) et la Haute-Normandie (+72) que la Basse-Normandie a gagné des agriculteurs, même si le gain net a été relativement faible. Elle en a perdu en revanche avec les Pays de la Loire mais toujours dans une très faible proportion (-50).

De façon opposée, les échanges pour la catégorie des **artisans** ont été plus élevés (4 860 arrivées et 4 140 départs) mais très homogènes, d'où un solde assez faible au final (+800). Ce sont les artisans franciliens qui sont venus nombreux (2 200) s'installer en Basse-Normandie. En fait, c'est vers la Bretagne et les Pays de la Loire que les artisans bas-normands se sont dirigés le plus massivement.

2.2. Les soldes migratoires pour les CSP "non actives" entre la Basse-Normandie et les autres régions de métropole

Comme le montre le tableau n°19, c'est toujours avec les régions de l'Ouest et du Sud que la Basse-Normandie a enregistré des pertes nettes d'inactifs. À l'opposé, c'est avec l'Île-de-France que la Basse-Normandie a accusé le solde le plus positif, soit un gain net de 20 000 personnes.

	Retraités	autres inactifs	Total inactifs
Île-de-France	11 507	9 031	20 538
Haute-Normandie	1 150	1 233	2 383
Picardie	355	447	802
Centre	164	386	550
Nord-Pas-de-Calais	105	239	344
Aquitaine	-226	-831	-1 057
Rhône-Alpes	-109	-1 090	-1 199
Languedoc- Roussillon	-286	-1 042	-1 328
PACA	-216	-1 458	-1 674
Pays de la Loire	-650	-3 183	-3 833
Bretagne	-957	-3 675	-4 632

Tableau n°19 : Les soldes migratoires entre la Basse-Normandie et les autres régions du Bassin Parisien pour les CSP non actives entre 1990 et 1999

Source : INSEE, recensement de la population 1999, exploitation complémentaire

Comme déjà souligné dans l'étude des mouvements migratoires par catégorie d'âge, la Basse-Normandie enregistre l'arrivée en grand nombre de **retraités** et bénéficie en cela d'un solde migratoire très positif (+10 000). Le solde avec l'Île-de-France (+11 500) dépasse le gain net total pour cette catégorie (+10 000). Cela s'explique par le fait que la région perd avec toutes les régions du Sud et de l'Ouest et en particulier avec la Bretagne (-1 000) et les Pays de la Loire (-600). En revanche, le solde avec la Haute-Normandie s'avère positif (+1 150).

Résumé pour les CSP composées d'actifs :

La Basse-Normandie a perdu beaucoup d'actifs au profit des régions de l'Ouest et du Sud de la France.

De plus, excepté pour la catégorie des ouvriers, le caractère positif du solde migratoire par CSP est tributaire de celui des échanges avec l'Île-de-France. Cette région a donné à la Basse-Normandie plus de retraités, d'agriculteurs, d'artisans et d'ouvriers, qu'elle ne lui en a pris. En revanche, les cadres, les professions intermédiaires et les employés ont été nombreux à quitter la région pour l'Île-de-France, ces départs n'ayant pas été compensés par les arrivées de franciliens de la même catégorie socioprofessionnelle.

Les autres échanges se sont réalisés avec les régions limitrophes et dans une proportion plus faible avec celles du Sud. Avec la Haute-Normandie, les échanges ont été excédentaires pour toutes les CSP sauf pour les cadres et les professions intermédiaires où l'avantage a été très faiblement marqué au profit de la Haute-Normandie.

Il faut également souligner que la Basse-Normandie a faiblement échangé avec la région Centre malgré une proximité certaine. Enfin, la région présente un bilan négatif pour toutes les catégories sans exception avec la Bretagne et les Pays de la Loire. Le même constat peut être opéré pour les régions du Sud (sauf les agriculteurs pour lesquels le solde a été nul).

Ainsi, de tous les facteurs, c'est la proximité géographique qui joue le rôle le plus important dans les échanges de population entre les régions. En effet, c'est avec trois régions limitrophes (Pays de la Loire, Bretagne et Haute-Normandie) que la Basse-Normandie a vu partir et arriver le plus d'habitants.

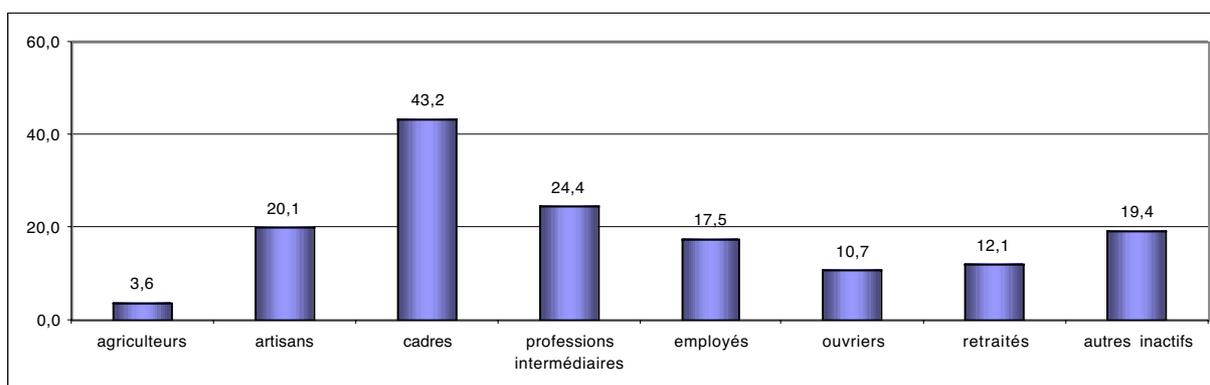
Cependant, d'autres facteurs entrent en ligne de compte, notamment l'héliotropisme, et permettent de mieux cerner les mouvements migratoires ayant affecté la Basse-Normandie.

La structure de l'emploi dans chaque région joue à cet égard indéniablement un rôle. Des facteurs non économiques entrent aussi en compte dans les comportements migratoires. C'est le cas du cadre de vie proposé par la Basse-Normandie qui est sans doute pour beaucoup dans l'importance des arrivées de retraités.

3°/ DES CADRES TRÈS MOBILES

3.1 - Un taux d'entrée de cadres très élevé...

Le graphique n°5 met en évidence les entrées de cadres en Basse-Normandie rapportées à leur poids dans la population par CSP entre 1990 et 1999.



Graphique n°5 : Taux annuels d'entrées en Basse-Normandie entre 1990 et 1999 par CSP (en ‰)

Source : INSEE, recensement de la population 1999, exploitation complémentaire

Note de lecture : pour 1 000 cadres, il arrive chaque année 43 cadres en provenance des autres régions de métropole.

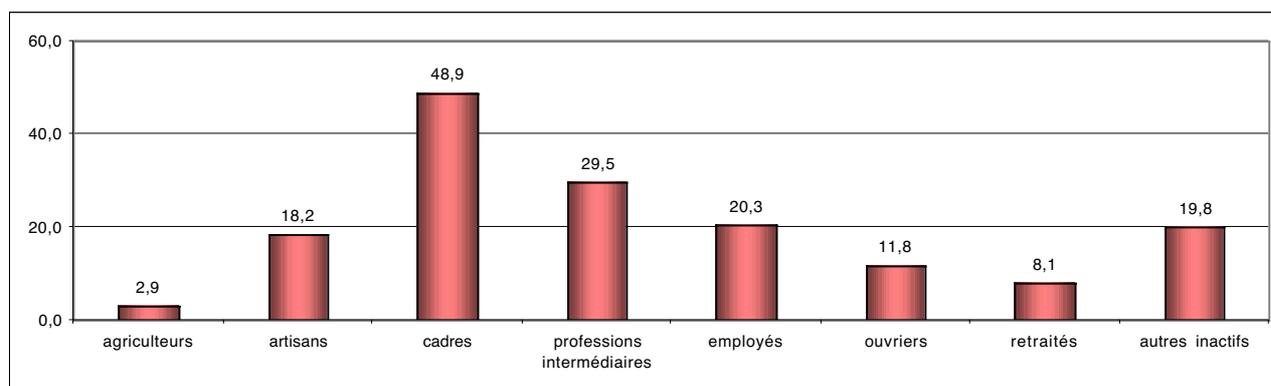
Avec un taux d'entrée annuel de 43 ‰, les cadres correspondent à la catégorie qui s'est le plus installée en Basse-Normandie.

De plus, les entrées de personnes de la CSP "professions intermédiaires" ont été aussi relativement importantes, puisque le taux d'entrée a atteint 24,4 ‰. Les artisans ont aussi été caractérisés par des arrivées en Basse-Normandie relativement élevées en proportion, puisque chaque année, pour 1 000 artisans, 20 artisans se sont installés en Basse-Normandie.

Enfin, les agriculteurs, les ouvriers et les retraités ont enregistré les taux d'entrée les plus faibles, avec des taux respectifs de 3,6 ‰, de 10 ‰ et de 12 ‰.

3.2 - ... mais un taux de sortie encore plus élevé

L'étude des taux de sorties par CSP révèle que les cadres ont été les plus nombreux à quitter la Basse-Normandie. En effet, sur 1 000 cadres, 50 ont quitté la Basse-Normandie chaque année entre 1990 et 1999, comme le montre le graphique n°6.



Graphique n°6 : Taux annuels de sorties de Basse-Normandie entre 1990 et 1999 par CSP (en ‰)

Source : INSEE, recensement de la population 1999, exploitation complémentaire

Note de lecture : Pour 1 000 cadres, il est parti de la Basse-Normandie 49 cadres par an entre 1990 et 1999.

Il est intéressant de noter que les personnes appartenant aux CSP qui sont le plus entrées en Basse-Normandie, à savoir les cadres, les professions intermédiaires et les artisans, sont aussi celles qui sont le plus sorties. Cependant, hormis pour les artisans, la Basse-Normandie n'a pas su tirer profit de ces échanges relativement intenses, puisqu'au final, les soldes migratoires ont été très négatifs pour les cadres et les professions intermédiaires.

Par ailleurs, il ressort de ces analyses, qu'en proportion, les ouvriers, les retraités et les agriculteurs font partie des catégories les moins mobiles, comme en témoignent les faibles taux d'entrées et de sorties enregistrés sur la période.

B - COMPARAISON AVEC LES RÉGIONS DU BASSIN PARISIEN

La Basse-Normandie perd donc au jeu des migrations beaucoup d'actifs au profit des autres régions. Repositionner la région dans son contexte géographique, régions du Bassin Parisien et du Grand Ouest, permettra de relativiser cette situation.

1°/ DES COMPORTEMENTS MIGRATOIRES RELATIVEMENT IDENTIQUES...

À l'exception remarquable de la région Centre et à un moindre degré de la région Bourgogne, toutes les autres régions périphériques à l'Île-de-France présentent des soldes migratoires globaux négatifs. Le caractère négatif de ses échanges de population est parfois très prononcé (Champagne-Ardenne, Haute-Normandie) ou à l'inverse peu marqué (Basse-Normandie).

Mais au-delà de ces considérations générales, force est de constater que toutes les régions périphériques, à l'exception de la région Centre, sont caractérisées par des soldes migratoires négatifs pour toutes les CSP composées d'actifs : cadres, professions intermédiaires, employés et ouvriers.

	Champagne-Ardenne	Picardie	Haute-Normandie	Centre	Basse-Normandie	Bourgogne
agriculteurs	52	-150	-69	140	227	206
artisans	-1168	-228	-153	1661	723	1187
cadres	-3998	-925	-2302	1374	-2461	-2754
professions intermédiaires	-7568	-1081	-3009	166	-5690	-3671
employés	-6751	-6898	-5349	1768	-4637	-3551
ouvriers	-3750	-508	-2900	3166	-2078	-869
retraités	-1376	439	-341	18108	10505	12045
Autres inactifs	-15464	-2569	-8805	18326	-2020	3198
total	-40023	-11920	-22928	44709	-5431	5696

Tableau n°20 : Les soldes migratoires par CSP pour les régions du Bassin Parisien entre 1990 et 1999

Source : INSEE, recensement de la population 1999, exploitation complémentaire

Au plan détaillé, la Basse-Normandie est la région qui a le plus "gagné" d'**agriculteurs** au jeu des migrations, même si, en pourcentage de la population de référence, c'est le Centre et la Bourgogne qui précèdent la région en termes de gains nets. Du reste, ces 2 régions sont, avec la Basse-Normandie, les seules à avoir enregistré un excédent migratoire pour les **artisans**.

Par ailleurs, la Basse-Normandie est la 2^e région à avoir "perdu" des actifs appartenant à la CSP **professions intermédiaires** après Champagne-Ardenne. Cependant, il faut noter que toutes les autres régions ont enregistré des résultats

négatifs pour cette catégorie socioprofessionnelle, sauf la région Centre comme déjà souligné.

Pour les **cadres**, Champagne-Ardenne, Basse-Normandie et Bourgogne ont enregistré les taux les plus négatifs (-9, -5,7 et -5,1 ‰). Toutes les autres régions, hormis le Centre, ont été caractérisées par des taux négatifs sur la période en cause.

Concernant la catégorie **employés**, la Basse-Normandie a connu un déficit inférieur à celui de Champagne-Ardenne, de la Picardie et de la Haute-Normandie. De plus, toutes les régions périphériques à l'Île-de-France ont affiché des performances négatives pour cette CSP.

Il en a été de même pour les **ouvriers**. Il faut noter que la Basse-Normandie n'est pas la plus mal classée pour cette CSP ; elle a eu un déficit inférieur à celui de Champagne-Ardenne et de la Haute-Normandie.

De façon contraire, à l'exception de Champagne-Ardenne et de Haute-Normandie (et pour des valeurs dans l'absolu faibles), les régions adjacentes à l'Île-de-France ont attiré à elles un nombre considérable de retraités. C'est le cas de la région Centre (+18 108), de la Bourgogne (+12 045) et de la Basse-Normandie (+10 505).

2°/ ...AVEC CEPENDANT DES DIFFÉRENCES REMARQUABLES

Même si, globalement, les comportements migratoires des régions périphériques de l'Île-de-France présentent un certain nombre de similitudes, des différences demeurent. À l'analyse, ces spécificités sont pour partie dues à des particularités régionales.

C'est en particulier le cas de la région Centre qui a été très attractive durant la décennie 90. C'est bien de son attraction dont il est question et non pas des capacités à retenir ses propres habitants puisque les arrivées vers cette région ont été plus importantes que les arrivées pour les autres régions. De surcroît, le Centre est, avec des régions comme l'Île-de-France ou le Languedoc-Roussillon, une région de "passage". En effet, sur la décennie 90-99, 280 000 personnes environ ont quitté la région Centre, alors que 320 000 personnes originaires des autres régions de métropole sont venues s'y installer. Elle a néanmoins su tirer avantage de cette situation puisqu'elle a finalement gardé plus de personnes qu'elle n'en a laissé partir.

Cependant, il convient de relativiser quelque peu ce résultat. En fait, la région Centre est fortement "exportatrice de main d'œuvre" car cette dernière n'est pas domiciliée dans les régions où elle travaille. Pour preuve, 7 actifs résidant dans la région Centre sur 100 ont fait le choix des migrations alternantes. Il n'est pas étonnant que l'Île-de-France soit la principale région concernée par les déplacements domicile travail. En effet, 7 sorties quotidiennes sur 10 s'effectuent à destination de la région francilienne. La proximité avec la capitale, renforcée par le TGV qui relie les deux régions, constitue deux éléments explicatifs à ces allers-retours.

Enfin et à l'inverse de la région Centre, la Champagne-Ardenne et la Haute-Normandie ont connu les déficits les plus élevés. De plus, pour toutes les CSP (même les retraités), leurs soldes ont été négatifs ou nuls. Néanmoins, comme

évoqué dans l'étude des mouvements migratoires par âge, ces deux régions enregistrent cependant des excédents migratoires aux âges les plus avancés (plus de 75 ans).

3°/ DES RELATIONS PRIVILÉGIÉES AVEC L'ÎLE-DE-FRANCE

Toutes les régions bordant l'Île-de-France entretiennent des relations privilégiées avec la région capitale. Elles ont pour la plupart accueilli des actifs et des inactifs (retraités ou autres inactifs) franciliens.

De façon plus précise, toutes les régions bordant l'Île-de-France ont eu un solde positif avec la région capitale, sauf la Champagne-Ardenne. Cette dernière a cependant fortement réduit son déficit et les échanges avec l'Île-de-France tendent même à s'égaliser. En effet, de 7 000 personnes perdues entre 82 et 90, le solde est passé à -415 entre 1990 et 1999.

	Champagne-Ardenne	Picardie	Haute-Normandie	Centre	Basse-Normandie	Bourgogne	Total
agriculteurs	109	133	37	257	179	130	845
artisans	243	1533	1342	3192	1607	1597	9514
cadres	-2000	-63	-1916	164	-1197	-1206	-6218
professions intermédiaires	-2044	2973	-524	2517	-1341	505	2086
employés	-1794	484	-308	4650	-1069	1167	3160
ouvriers	482	4398	1562	6779	1298	2750	17269
total CSP salariales	-5004	9458	193	17559	-523	4943	26656
retraités	3260	8870	6794	24714	11507	13911	69056
autres inactifs	1329	22966	9865	32996	9031	13860	90047
total CSP non salariales	4589	31836	16659	57710	20538	27771	159103
TOTAL	-415	41294	16852	75269	20015	32714	185729

Tableau n°21 : Les soldes migratoires entre l'Île-de-France et les régions périphériques par CSP entre 1990 et 1999

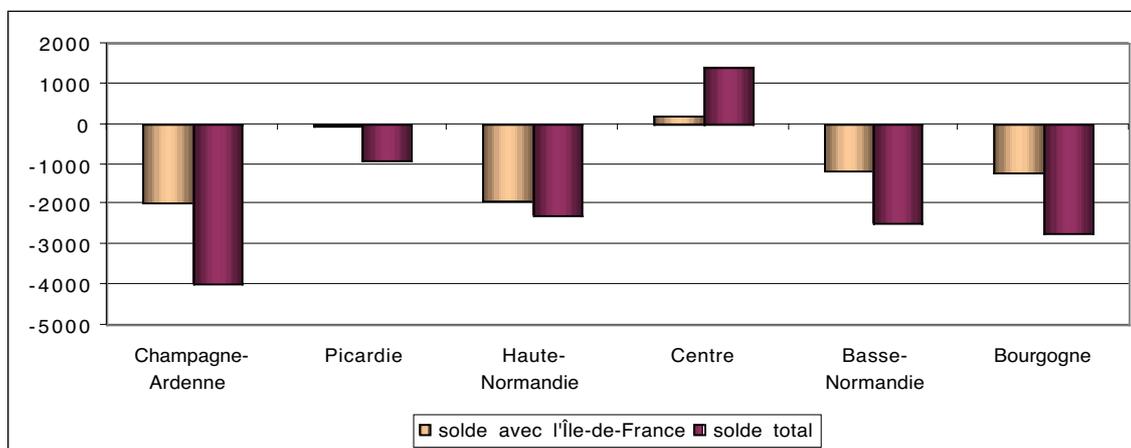
Source : INSEE, recensement de la population 1999, exploitation complémentaire

C'est avec la région Centre que l'Île-de-France a connu le déficit le plus élevé. Avec un gain de 75 269 franciliens, l'excédent migratoire a été considérable pour cette région. D'ailleurs, la moitié des arrivants dans la région Centre résidait en Île-de-France en 1990.

Parmi les 6 régions concernées, la Basse-Normandie occupe une place médiane avec un solde migratoire positif atteignant 20 000 personnes, son excédent était toutefois supérieur à celui présenté par la Haute-Normandie (+16 582).

Une seule CSP, en l'occurrence celle des cadres, affiche un solde migratoire négatif, c'est-à-dire au détriment des régions périphériques à l'Île-de-France. Toutes les autres CSP sont marquées par des flux allant globalement de l'Île-de-France vers les régions limitrophes. Toutefois, ainsi que le montre le tableau n°21, des exceptions apparaissent selon les régions. C'est notamment le cas pour la Champagne-Ardenne et la Haute-Normandie avec des soldes négatifs en ce qui concerne les cadres, les professions intermédiaires et les employés.

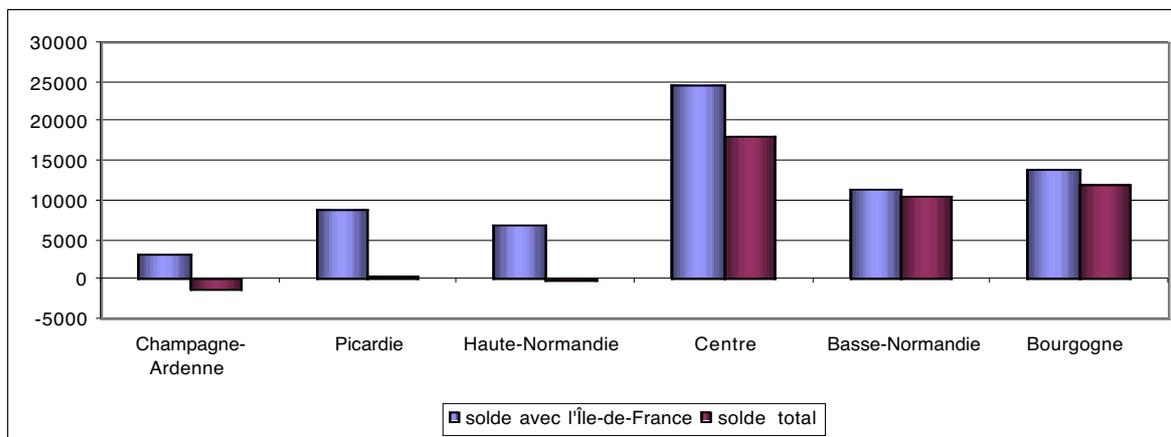
Ainsi, toutes les régions, hormis la région Centre, ont été caractérisées par un déficit net de **cadres** au profit de l'Île-de-France. Pour trois régions (Basse-Normandie, Champagne-Ardenne et Bourgogne), l'émigration des cadres est responsable d'environ la moitié du déficit migratoire global. Cette proportion atteint même 80 % dans le cas de la Haute-Normandie, comme le montre le graphique n°7.



Graphique n°7 : Les soldes migratoires pour les cadres avec l'Île-de-France et avec toutes les régions de métropole entre 1990 et 1999

Source : INSEE, recensement de la population, exploitation complémentaire

D'une façon générale, excepté pour la région Champagne-Ardenne, les gains nets de **retraités** en provenance de l'Île-de-France sont positifs pour toutes les régions (graphique n°8). Il est d'ailleurs intéressant de constater que le solde avec l'Île-de-France est toujours supérieur au solde total. La Basse-Normandie est la 3^e région à avoir le plus bénéficié de l'apport des retraités franciliens après la Bourgogne et le Centre. De plus, toutes les régions bordant l'Île-de-France, à l'exception de la région Centre, ont perdu des inactifs dans leurs échanges au niveau global, alors qu'avec l'Île-de-France elles en ont gagnés.



Graphiques n°8 : Les soldes migratoires pour les retraités avec l'Île-de-France et avec toutes les régions de métropole entre 1990 et 1999

Source : INSEE, recensement de la population 1999, exploitation complémentaire

Pour les **professions intermédiaires** et les **employés** seules la Basse-Normandie, la Haute-Normandie et Champagne-Ardenne présentent un solde négatif avec l'Île-de-France, mais dans des proportions plutôt faibles. Ces régions ont par ailleurs un solde global négatif dans cette catégorie socioprofessionnelle.

Résumé pour les catégorie Socioprofessionnelles actives :

En termes de soldes, les comportements migratoires des 6 régions ont été à peu près identiques. Seule la région Centre fait exception, ses soldes migratoires par CSP étant toujours positifs. Tous les échanges, pour toutes les CSP, se sont soldés en sa faveur, même avec l'Île-de-France.

La Basse-Normandie est la première région du Bassin Parisien à avoir gagné des agriculteurs. Elle est la 2^e après le Centre à avoir attiré des agriculteurs franciliens.

Malgré la forte implantation de l'artisanat en Basse-Normandie, ce n'est pas la région qui a vu le plus d'artisans venir s'installer sur son territoire, mais ce n'est pas non plus celle qui a été la plus quittée par cette CSP. Elle fait partie des 3 régions qui ont connu un solde positif pour cette CSP entre 1990 et 1999. Ainsi, avec un gain net de +723 artisans, elle se classe après le Centre (+1 661) et la Bourgogne (+1 187).

Pour les cadres, toutes les régions périphériques à l'Île-de-France (sauf le Centre) ont enregistré plus de départs que d'arrivées. La Basse-Normandie est la 4^e région (sur 5 régions) à avoir perdu des cadres. Les pertes de cadres avec l'Île-de-France ont représenté 50 % du déficit migratoire total de cadres.

Le solde le plus négatif pour la Basse-Normandie a concerné les professions intermédiaires (-5 700). La région capitale a été responsable de 24 % de ce déficit (et la Bretagne de 15 %).

Toutes les régions qui bordent l'Île-de-France ont vu partir plus d'employés qu'elles n'en ont accueillis. La Basse-Normandie est relativement bien classée puisqu'elle a été la 2^e région à avoir le moins perdu d'employés.

Enfin, toutes les régions concernées ont gagné des ouvriers avec l'Île-de-France, alors qu'au niveau global leurs soldes ont été négatifs (sauf la région Centre). Sur les 5 régions qui ont perdu des ouvriers entre 90 et 99, la Basse-Normandie est la 3^e région, après la Champagne-Ardenne et la Haute-Normandie.

C - COMPARAISON AVEC LES RÉGIONS DU GRAND OUEST

1°/ FLUX ET SOLDES MIGRATOIRES DES RÉGIONS DU GRAND OUEST

Le tableau n°22 décrit les taux annuels de migration nette ainsi que les soldes migratoires qu'ont connus les régions du Grand Ouest entre 1990 et 1999.

	Basse-Normandie		Bretagne		Poitou-Charentes		Pays de la Loire	
	Soldes	Taux	Soldes	Taux	Soldes	Taux	Soldes	Taux
agriculteurs	227	0,79	338	0,60	255	0,78	445	0,82
artisans	723	1,89	4093	5,37	2318	5,10	3679	4,70
cadres	-2461	-5,64	-3478	-3,21	-311	-0,61	-1775	-1,58
professions intermédiaires	-5690	-5,06	-4279	-1,78	953	0,77	-1955	-0,73
employés	-4637	-2,79	1909	0,58	-573	-0,29	-3549	-0,95
ouvriers	-2078	-1,16	7509	2,34	1946	1,03	5559	1,33
retraités	10505	4,03	31597	5,82	17472	5,40	22954	4,08
autres inactifs	-2020	-3,82	32887	3,53	20070	3,98	29720	2,88
total	-5431	-0,42	70576	2,71	42130	2,87	55078	1,90

Tableau n°22 : Les soldes et les taux migratoires (en %) par CSP pour les régions du Grand Ouest

Source : INSEE, recensement de la population 1999, exploitation complémentaire

Il met en exergue le fait que les régions de l'Ouest, à l'exception de la Basse-Normandie, présentent les soldes migratoires totaux très positifs sur la dernière décennie (cf. partie introductive : l'appel de l'Ouest).

Dans le détail, ces soldes positifs procèdent de bilans migratoires par CSP majoritairement favorables. Toutefois, des déficits sont observés dans toutes les régions pour les cadres et dans certaines d'entre elles pour les employés et les professions intermédiaires.

L'excédent a surtout été marqué pour les **retraités** et les **inactifs**. Ainsi, pour ces deux catégories, le solde a été positif de près de 65 000 personnes pour la

Bretagne, de 53 000 pour les Pays de la Loire, de 37 500 pour le Poitou-Charentes. Pour mémoire, la Basse-Normandie a enregistré un déficit pour la catégorie des inactifs et le cumul des deux CSP s'élève à environ +8 500 personnes, solde donc nettement moins élevé (en valeur absolue comme en valeur relative) que dans les autres régions du Grand Ouest.

De plus, ces trois régions ont un solde très excédentaire pour la catégorie **ouvriers**. Leurs excédents pour cette catégorie sont de 2 à 3 fois plus élevés que celui de la Basse-Normandie. En effet, la Bretagne a enregistré un excédent de près de 7 500 personnes et un gain net par an d'environ 2 ouvriers sur 1000. Pour Poitou-Charentes et Pays de la Loire, l'excédent a toutefois été inférieur, même s'il reste relativement élevé. Ainsi, le taux annuel net a atteint 1 ‰ pour ces 2 régions, ce qui correspond à un solde positif de seulement 5 500 pour les Pays de la Loire et de près de 2 000 pour le Poitou-Charentes.

Par ailleurs, seule la région Poitou-Charentes a vu arriver plus de personnes appartenant à la CSP **professions intermédiaires** qu'elle n'en a laissées partir. Les trois autres régions ont été caractérisées par un déficit pour cette CSP. Pour la Bretagne, la perte a atteint 4 000 personnes et 1 800 personnes pour les Pays de la Loire. La Basse-Normandie reste la région la plus affectée pour ce type d'échanges (-5 700 personnes).

Il est intéressant de noter que ces 3 régions ont toutes perdu des **cadres**. C'est surtout la Bretagne qui a connu la perte nette la plus importante. Son déficit (-3 500) a été plus élevé qu'en Basse-Normandie (-2 500), mais en proportion, il a été plus faible (-3,21 ‰ contre -5 ‰). Néanmoins, il faut noter que les arrivées et les départs de cadres ont été considérables. À cet égard, les Pays de la Loire et la Bretagne font partie des régions qui ont le plus attiré (en termes d'arrivées) de cadres sur la dernière période intercensitaire.

Enfin, comme pour la Basse-Normandie, ces 3 régions gagnent des **artisans** et des **agriculteurs**. Cependant, pour les artisans, l'excédent observé est beaucoup plus élevé que celui de la Basse-Normandie.

2°/ L'ATTRACTION EXERCÉE PAR LES RÉGIONS DE L'OUEST SUR LA BASSE-NORMANDIE

Comme déjà souligné lors de l'étude sur les mouvements migratoires par âge, la Basse-Normandie a subi des déficits importants avec les régions de l'Ouest, en particulier avec les Pays de la Loire et la Bretagne, proximité géographique oblige.

L'étude par CSP donne une information supplémentaire sur l'attraction qu'exerce ces régions sur les bas-normands puisqu'elle met en lumière les choix des actifs et des inactifs à s'installer dans cette aire géographique.

	Pays de la Loire	Bretagne	Poitou- Charentes	Soldes avec la France entière
agriculteurs	-50	-18	4	227
artisans	-453	-352	-35	723
cadres	-243	-169	-48	-2461
professions intermédiaires	-878	-438	-133	-5690
employés	-801	-658	-160	-4637
ouvriers	-1143	-878	-117	-2078
retraités	-650	-957	-284	10505
autres inactifs	-3183	-3675	-715	-2020
total	-7401	-7145	-1488	-5431

Tableau n°23 : Les soldes migratoires entre la Basse-Normandie et les régions du Grand Ouest entre 1990 et 1999

Source : INSEE, recensement de la population 1999, exploitation complémentaire

En fait, c'est surtout pour les CSP **autres inactifs** et à un degré moindre les **retraités** que les pertes nettes ont été les plus conséquentes au point de constituer plus de la moitié du déficit. De façon moins importante, la Basse-Normandie a perdu des employés, des professions intermédiaires, des retraités et des ouvriers.

Ainsi, l'attraction des régions de l'Ouest constatée au niveau national s'explique, comme déjà souligné lors de la partie introductive, par les installations nombreuses de retraités.

D - LES ENJEUX RELATIFS AUX MOUVEMENTS MIGRATOIRES PAR CSP EN BASSE-NORMANDIE

1°/ L'ÉVOLUTION DE L'EMPLOI PAR CSP ENTRE 1990 ET 1999

Il apparaît intéressant d'examiner brièvement les évolutions de l'emploi par CSP entre 1990 et 1999 en France puis en Basse-Normandie. Cette analyse permettra de mettre en évidence les variations en termes d'emploi pour chaque CSP et leurs cohérences avec les mouvements migratoires observés.

Pour information, il sera question pour cette analyse de l'emploi au lieu de résidence.

1.1 - Les évolutions de l'emploi par CSP au plan national

L'emploi a augmenté au plan national de 81 000 postes de travail par an entre 1990 et 1999, mais cette évolution n'a pas été homogène sur toute la période. En effet, 2 phases d'évolution de l'emploi peuvent être distinguées. La première a été caractérisée par un reflux de l'emploi qui a touché toutes les régions, excepté celles

du Sud. La seconde période a été marquée au contraire par une augmentation de celui-ci et a bénéficié à l'ensemble du territoire.

De surcroît, le tableau n°24 montre que l'augmentation de l'emploi n'a pas touché toutes les CSP avec la même intensité. En effet, certaines CSP ont été caractérisées par une baisse du nombre d'emplois. Ainsi, l'emploi agricole, ouvrier et artisanal a fortement régressé en 9 ans, alors que l'emploi pour les professions intermédiaires a fortement augmenté pendant la même période.

CSP	Variation annuelle entre 1990 et 1999 (en milliers)	Variation en 9 ans (en %)
agriculteurs	-42,1	-25
artisans	-25,3	-9
cadres	46,1	17
professions intermédiaires	93,2	22
employés	82,3	13
ouvriers	-72,7	-7
Ensemble	81,4	15

Tableau n°24 : L'évolution de l'emploi par CSP en France entre 1990 et 1999

Source : INSEE PREMIERE, n°792, juillet 2001

En nombre d'emplois, le dynamisme a concerné en particulier les professions intermédiaires et les employés. Ainsi, entre 1990 et 1999, le nombre d'employés a crû de 13 % (soit 82 000 emplois en plus par an) et celui des professions intermédiaires de 23 %, soit une augmentation de 93 000 postes de travail par an.

Au plan spatial, le dynamisme des **professions intermédiaires** a caractérisé toutes les régions. Pour les **employés**, c'est d'abord dans les régions du Sud que la croissance a été la plus marquée. Par exemple, l'augmentation a été de 24 % pour le Languedoc-Roussillon et de 15 % pour la région PACA. Néanmoins, toutes les autres régions ont affiché une croissance significative de cette CSP.

Concernant les **cadres et professions intellectuelles supérieures**, la croissance de l'emploi a été considérable avec une progression de 17 % des effectifs sur 9 ans. Toutefois, cette augmentation enregistrée a été divisée par deux par rapport à celle qui avait caractérisé la période 82 - 90. Géographiquement, c'est dans l'Ouest qu'ont été observées les évolutions les plus fortes. À titre d'exemple, la Bretagne a enregistré une hausse de 28 % des cadres. Toutefois, c'est toujours l'Île-de-France qui concentre le plus d'emplois pour cadres, avec environ un tiers de la totalité des cadres.

Les 6 régions du Bassin Parisien présentent toutes un taux d'encadrement relativement faible, la région Centre ayant cependant le taux le plus élevé.

À l'opposé, le nombre d'**ouvriers** a diminué entre 1990 et 1999. Cette évolution a été constatée pour toutes les régions de l'Ouest, sauf pour la Bretagne et les Pays de la Loire. C'est en l'Île-de-France que la diminution des effectifs d'ouvriers a été la plus marquée avec une baisse de 20 % des effectifs correspondant à une perte de 199 555 emplois.

Un autre constat de diminution d'effectifs affecte les catégories **artisans, commerçants et chefs d'entreprise** ainsi que les **agriculteurs**. Au plan spatial, c'est surtout dans les régions de l'Ouest, du Sud-Ouest et dans les régions du Bassin Parisien que les pertes ont été les plus nombreuses. La structure de l'emploi constitue sûrement la principale explication à ce résultat. En effet, toutes ces régions se caractérisent par une forte présence de l'emploi agricole et ouvrier.

1.2 - Les évolutions de l'emploi par CSP au plan régional

En 1999, les traits qui caractérisent la Basse-Normandie sont les suivants : une faible proportion de cadres (4,1 % de la population de plus de 15 ans, contre 6,1 % au niveau national) et une présence relativement forte des ouvriers (16,7 % en Basse-Normandie contre 14,7 % en métropole).

Entre 1990 et 1999, des évolutions ont eu lieu. Ainsi, il faut noter la progression importante pour les cadres (+24 % de cadres), les professions intermédiaires (+20 %) et les employés (+14 %). Pour plus de précisions, le tableau n°25 décrit les évolutions par CSP qui ont marqué la Basse-Normandie entre 1990 et 1999.

CSP	Variation entre 1990 et 1999 (en %)
Agriculteurs	-43,2
Artisans	-8,2
Cadres	24,1
Professions intermédiaires	19,5
Employés	14,1
Ouvriers	-5,2
Ensemble	+2,08

Tableau n°25 : Les variations des emplois par CSP en Basse-Normandie²⁵
Source : INSEE, recensements de la population 1990 et 1999

En 9 ans, le nombre d'emplois global a augmenté en Basse-Normandie de 2,08 %.

Il est tout d'abord intéressant de s'attarder sur la forte progression du nombre de **cadres et de professions intellectuelles** dans la région. Cette évolution constitue un progrès pour la Basse-Normandie, région qui a longtemps été caractérisée par une offre faible d'emplois de ce niveau. Ainsi, avec une augmentation de 24 % en 9 ans, c'est la CSP qui a connu la hausse la plus forte durant la dernière décennie ; en France, l'augmentation a été de 17 % (20 % pour la province). La faiblesse relative de cette CSP en Basse-Normandie de même que le développement continu des services, et en particulier des NTIC, constituent deux raisons susceptibles d'expliquer cet essor sans précédent.

²⁵ Il est question ici, de l'emploi par CSP au lieu de résidence. Les emplois par CSP correspondent aux actifs ayant un emploi et aux chômeurs ayant déjà travaillé.

Par ailleurs, le nombre d'**ouvriers** a, quant à lui, diminué de 5 % entre 1990 et 1999.

Le nombre d'**employés** a augmenté dans les mêmes proportions qu'au niveau national. Pourtant, la Basse-Normandie a été caractérisée durant la même période par un solde migratoire très déficitaire des professions intermédiaires et des employés. Pourtant, la région a enregistré une hausse considérable du nombre d'actifs répertoriés en **professions intermédiaires** (+20%) très certainement en raison du développement du secteur tertiaire. Toutefois, au niveau national l'augmentation a été plus élevée puisqu'elle a été de l'ordre de 24 %.

Enfin, le nombre d'**agriculteurs** a fortement diminué entre 1990 et 1999 (-43 %) ; néanmoins au plan migratoire, la Basse-Normandie affiche dans cette CSP un solde positif certes, mais de faible ampleur.

2°/ LES MOUVEMENTS MIGRATOIRES : UNE VARIABLE D'AJUSTEMENT DU MARCHÉ DU TRAVAIL ?

Les migrations sont souvent considérées comme un facteur d'ajustement du marché du travail. Schématiquement, lorsque l'offre d'emploi exprimé par les entreprises dépasse la demande (qui émane des actifs), le recours à une main d'œuvre extérieure permet de combler le manque d'actifs et de diminuer par conséquent les tensions sur le marché du travail. À l'inverse, lorsque l'offre d'emploi excède la demande, les actifs quittent une zone donnée pour une autre et cela permet, théoriquement, d'équilibrer le marché à la condition notamment que le type d'emploi recherché soit disponible ailleurs et que la mobilité des personnes soit forte.

Dès lors, les départs nombreux des migrants vers les régions de l'Ouest et du Sud pourraient être mis en relation avec la dynamique économique de ces régions (2.1) ; néanmoins, au plan de la Basse-Normandie, les relations entre l'évolution de l'emploi et les mouvements migratoires apparaissent contradictoires (2.2).

2.1 - L'appel de l'Ouest et du Sud et la dynamique de l'emploi dans ces régions

Les migrations de population active constituent donc un facteur de régulation du marché du travail puisque les déséquilibres entre offre et demande conduisent à plusieurs modes d'ajustement, tels que le chômage sur place, les changements d'activité, les mobilités domicile-travail ou la migration résidentielle.

Ainsi, les déplacements vers le Sud et l'Ouest constatés ces dernières décennies pourraient être mis en relation avec la dynamique de l'emploi dans ces régions. En particulier, la croissance de l'emploi a été forte dans les régions de l'Ouest et du Sud-Ouest. Ainsi, la région des Pays de la Loire est celle qui a enregistré la croissance de l'emploi (au lieu de travail) la plus forte. Les régions Alsace, Languedoc-Roussillon et Bretagne ont connu elles aussi une croissance élevée de l'emploi.

Parallèlement, ces régions font partie de celles qui ont affiché les soldes migratoires les plus positifs. En particulier, toutes ces régions ont connu des soldes

migratoires supérieurs à 30 000 personnes. Plus précisément, le Languedoc-Roussillon a enregistré un gain net de 64 000 personnes entre 1990 et 1999, soit le solde migratoire le plus élevé au niveau national.

Cependant, comme déjà constaté, les gains nets d'habitants ont surtout été importants pour les CSP non actives, et plus précisément pour la catégorie des retraités. Par exemple, pour la Bretagne, les gains nets de retraités sont responsables de 96 % de l'excédent, de 77 % pour les Pays de la Loire et de 50 % pour le Languedoc-Roussillon. Ainsi, des créations d'emplois ont pu résulter de l'arrivée massive des seniors dans ces régions (+31 500 pour la Bretagne et de 23 000 pour les Pays de la Loire).

En particulier, c'est dans ces régions que le dynamisme de l'emploi des professions intermédiaires a été le plus marqué. La croissance a été de 34 % pour les Pays de la Loire ou de 31 % pour le Languedoc-Roussillon sur la période intercensitaire, soit l'évolution la plus favorable au plan national. Or, ces emplois concernent essentiellement des emplois de services.

2.2 - Des évolutions contradictoires entre les mouvements migratoires et l'emploi en Basse-Normandie

Tels que se sont présentés les soldes migratoires et les variations de l'emploi par CSP entre 1990 et 1999, les liaisons entre les mouvements migratoires et les variations de l'emploi paraissent peu évidentes.

- a) Une forte augmentation de l'emploi pour les professions intermédiaires et les employés, mais des départs très élevés

Comme le prouve l'analyse des résultats du RGP 99, les employés et les professions intermédiaires ont été les catégories qui ont le plus quitté la région entre 1990 et 1999. En effet, le solde migratoire pour les employés a été de -4 637 personnes et de -5 690 pour les professions intermédiaires. Paradoxalement, ces deux CSP font partie de celles qui ont connu la plus forte augmentation.

CSP	Variation des emplois par CSP (en milliers)	Soldes migratoires bas-normands
Agriculteurs	-24 018	227
Artisans	-3 800	723
Cadres	9 169	-2 461
Professions intermédiaires	19 710	-5 690
Employés	22 229	-4 637
Ouvriers	-10 709	-2 078
Ensemble	+12 581	-13 916

Tableau n°26 : les soldes migratoires et les variations de l'emploi par CSP entre 1990 et 1999 en Basse-Normandie

Source : INSEE, Recensements de la population 1990 et 1999

La faiblesse des activités tertiaires pourrait expliquer pour partie les départs d'employés de la région.

b) La problématique de la migration des cadres

Entre 1990 et 1999, le nombre de cadres a crû de 24 %. Pour plus de précisions, c'est dans les domaines de l'informatique, de la recherche, dans la fonction publique que l'augmentation de l'encadrement a été la plus élevée, près de 36 % d'après l'INSEE²⁶. Dans l'industrie, les services et la construction, ces types d'emplois ont crû aussi, mais plus faiblement (+11%).

Parallèlement, l'émigration de cadres bas-normands, évaluée à 13 900 personnes sur la période 1990-1999, mais surtout le solde migratoire régional déficitaire en la matière (-2 460) pèsent sur les besoins de recrutement de cadres dans la région. Les arrivées des autres régions ont été d'une grande utilité, même si elles n'ont que partiellement compensé les départs. Cette caractéristique n'est pas nouvelle. Entre 1982 et 1990, la région avait connu le même comportement de fuite non compensée de ses cadres supérieurs, alors même que l'emploi en ce secteur augmentait déjà.

Il est vrai que la Basse-Normandie a toujours été en deçà des moyennes nationales en matière d'encadrement. D'ailleurs, elle fait partie des régions qui connaissent en ce domaine les taux parmi moins élevés de France (8 % de la population active contre 13 % au niveau national en 1999). C'est sûrement cette spécificité qui pourrait inciter les bas-normands à quitter leur région, alors même que sur la période 90-99, la Basse-Normandie connaissait une augmentation significative des emplois d'encadrement.

Par conséquent, c'est l'apport de l'extérieur qui a contribué à limiter les tensions sur le marché du travail au sein de cette CSP. D'ailleurs, les cadres représentent la catégorie socioprofessionnelle (en pourcentage de la population moyenne de cadres de 1999) qui est la plus venue s'installer dans la région.

Par ailleurs, ces départs de cadres doivent aussi être mis en relation avec l'âge et le niveau de qualification des migrants. D'après l'INSEE²⁷, les départs concerneraient davantage des jeunes (moins de 35 ans) et ce pour près de 40 % des migrants.

De plus, il faut souligner, comme cela a déjà été évoqué, que les personnes recensées en tant que cadres en 1999 ont pu quitter la Basse-Normandie alors qu'elles étaient à la date de leurs départs étudiants ou appartenant à une profession intermédiaire. Il ne faut donc pas déduire de ces assertions une propension forte des cadres à quitter la Basse-Normandie. Néanmoins, le fait est que ces cadres auraient dû se trouver en 1999 en Basse-Normandie si celle-ci avait eu une capacité de rétention ou une attractivité plus forte.

À cela, il faut ajouter que les cadres bas-normands sont largement plus âgés que la moyenne d'âge des salariés. Le problème de leur renouvellement se posera donc encore plus rapidement que pour le reste des catégories socioprofessionnelles.

²⁶ INSEE, 100 % Basse-Normandie, n° 101 - novembre 2001.

²⁷ INSEE, 100 % Basse-Normandie, n°101, novembre 2001.

Plus précisément, c'est la période 2006-2016 qui s'annonce la plus délicate concernant les départs en retraite des cadres. Il est cependant vrai que cette période sera délicate pour l'ensemble des CSP actives.

III - ÉTUDE DES MOUVEMENTS MIGRATOIRES PAR DIPLÔME

En 1999, les caractéristiques de la population bas-normande au plan du niveau de formation sont les suivantes : la Basse-Normandie compte une proportion plus forte de personnes faiblement diplômées²⁸ qu'au niveau national et le constat est inverse pour les personnes les plus diplômées, c'est-à-dire celles qui ont au moins le baccalauréat.

Pourtant, des évolutions ont eu lieu entre 1990 et 1999 et les mouvements migratoires constituent un des éléments à considérer pour comprendre ces évolutions.

En effet, s'intéresser aux mouvements migratoires par niveau de diplôme apparaît intéressant puisque le diplôme est un facteur déterminant de la mobilité. Ainsi, la propension à migrer varie selon le niveau de diplôme, même si, il convient de le préciser, la profession exercée nuance quelque peu cette relation. De la sorte, les diplômés qui occupent un emploi de cadre ont une propension plus forte à quitter un territoire que les diplômés occupant un emploi de la catégorie "professions intermédiaires".

Par ailleurs, il semble utile de rappeler que les limites liées aux analyses des migrations entre les deux dernières périodes intercensitaires s'appliquent encore plus à l'étude par niveau de diplôme. En effet, il n'est pas possible de savoir si les titulaires d'un diplôme supérieur ont été formés dans la région où ils ont été recensés en 1999 ou non. Par ailleurs, un migrant titulaire du baccalauréat peut, selon cette approche, avoir 20, 30 ou 40 ans. À cela, il faut ajouter le fait qu'il est impossible de connaître les raisons pour lesquelles les personnes ont quitté une région ou s'y sont installées.

Pour mémoire, la classification par niveau de diplôme est la suivante :

- diplôme universitaire de 2e ou 3e cycles, diplôme d'ingénieur d'une grande école ;
- diplôme universitaire de 1er cycle, BTS, DUT, diplôme des professions sociales ou de la santé ;
- baccalauréat général ;
- baccalauréat technologique ou professionnel, brevet professionnel ou de technicien, autre brevet, capacité en droit ;
- BEP : Brevet d'Études Professionnelles ;
- CAP : Certificat d'Aptitudes Professionnelles ;
- CEP : Certificat d'Études Primaires ;
- aucun diplôme.

²⁸ Les personnes faiblement diplômées sont les personnes titulaires d'un CEP, d'un CAP ou d'un BEP.

Pour simplifier cette approche, ce sont plus les niveaux de formation des personnes qui feront l'objet d'une analyse que les diplômes en eux-mêmes. Ainsi, un titulaire d'un diplôme universitaire de 2^e ou 3^e cycle ou d'un diplôme d'ingénieur d'une grande école sera présenté comme titulaire d'un *diplôme de 2^e cycle ou 3^e cycles*. Il en sera de même pour les autres catégories de diplômes.

Avant de comparer les migrations bas-normandes aux autres régions de métropole, il convient d'opérer une analyse détaillée des échanges migratoires par diplôme.

A - CARACTÉRISTIQUES MIGRATOIRES DE LA BASSE-NORMANDIE PAR DIPLÔMES

1°/ UN DÉFICIT MIGRATOIRE QUI S'ACCENTUE AVEC L'ÉLEVATION DU NIVEAU DE DIPLÔME

L'étude des soldes migratoires par diplôme entre la Basse-Normandie et les autres régions de France métropolitaine reflète assez fidèlement le pouvoir d'attraction ou de répulsion de la Basse-Normandie.

Entre 1990 et 1999, comme le met en lumière le tableau n°27, les flux migratoires entre la Basse-Normandie et les autres régions ont été défavorables à la Basse-Normandie pour les personnes les plus diplômées. À l'opposé, la Basse-Normandie a enregistré des excédents pour les personnes non diplômées ou très faiblement (hormis les titulaires d'un BEP).

	Départs de Basse-Normandie	Arrivées en Basse-Normandie	Soldes migratoires	Taux ²⁹ en ‰
Total	145705	140274	-5431	-0,42
Personne âgée de moins de 15 ans	31333	32732	1399	0,60
Aucun diplôme	12310	15128	2818	1,08
Certificat d'études primaires	7673	12376	4703	2,53
BEPC, brevet élémentaire, brevet des collèges	11179	11221	42	0,04
CAP	14420	15344	924	0,54
BEP	9487	8814	-673	-0,79
Baccalauréat général	11012	8173	-2839	-5,31
Baccalauréat technologique ou professionnel	10826	8439	-2387	-3,64
Diplôme de 1 ^{er} cycle	17722	12646	-5076	-7,21
Diplôme de 2 ^e ou 3 ^e cycles	19743	15401	-4342	-7,17

tableau n°27 : Les flux et les soldes migratoires bas-normands par niveau de diplôme entre 1990 et 1999

Source : INSEE, recensement de la population 1999, exploitation complémentaire

Note de lecture : entre 1990 et 1999, 15 344 personnes titulaires d'un CAP sont venues s'installer en Basse-Normandie alors que 14 000 ont quitté la région. Ces mouvements dégagent un solde migratoire de +900 personnes, ce qui correspond à 0,54 ‰ de la population titulaire du CAP en Basse-Normandie.

²⁹ Le taux correspond au taux annuel de migration nette.

Plus précisément, c'est à partir du **BEP** que la Basse-Normandie a vu partir plus de personnes qu'elle n'en a attirées. Toutefois, le déficit le moins important caractérise les personnes titulaires d'un BEP.

Pour les personnes titulaires d'un **baccalauréat général, technologique ou professionnel**, le déficit devient considérable. En effet, la Basse-Normandie a perdu dans les échanges interrégionaux 2 300 personnes titulaires d'un baccalauréat technologique et plus encore de titulaires d'un baccalauréat général (solde migratoire de -2800). Les pertes nettes ont été de 3,6 ‰ pour les personnes diplômées d'un baccalauréat technologique, alors qu'elles ont atteint un solde de -5 ‰ pour celles titulaires d'un baccalauréat général.

Ainsi, à mesure que l'on progresse dans le niveau de diplôme, les déficits enregistrés en Basse-Normandie ont augmenté. Ainsi, la région a été fortement déficitaire pour les diplômés du supérieur. Elle a en effet enregistré un solde négatif de 5000 personnes pour les diplômés du **1^{er} cycle** et de 4 000 pour les diplômés du **2^e ou 3^e cycles**. Néanmoins, en proportion, la perte des diplômés du supérieur, quelque soit le niveau de diplôme, a été homogène puisque le taux de migration nette a été de l'ordre de -7 ‰.

Il convient de souligner que l'offre de formation supérieure, notamment de 3^e cycle, n'a cessé de s'améliorer en Basse-Normandie. Cet état de fait devrait produire des effets positifs en matière de migration dans les années à venir.

Par conséquent, même si des pertes nettes ont été enregistrées à partir du BEP, c'est surtout à partir du baccalauréat qu'elles ont le plus pesé dans le déficit bas-normand.

À l'opposé, les gains nets d'habitants ont concerné les personnes faiblement diplômées. En fait, la Basse-Normandie a surtout profité d'un solde très positif de personnes **non diplômées** et de titulaires d'un **CEP**.

L'attractivité que la région exerce sur les personnes âgées n'est peut être pas étrangère à ce phénomène.

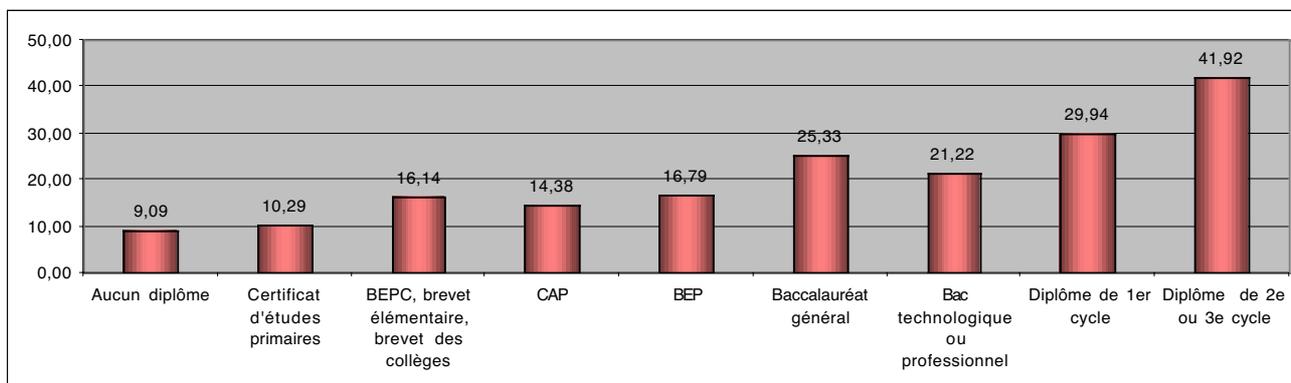
2°/ LES PLUS DIPLOMÉS SONT LES PLUS MOBILES

Une étude plus détaillée des arrivées et des départs permet de rendre compte de la mobilité des personnes. Cela est d'autant plus vrai que le fonctionnement du marché du travail dépasse le cadre régional pour les plus qualifiés et concourt par conséquent à accroître leur mobilité.

2.1 - Des arrivées qui augmentent avec le niveau de diplôme...

Les entrées dans la région révèlent la capacité d'attraction ou non que pourrait exercer la Basse-Normandie selon le diplôme. Comme en témoigne le tableau précédent, entre 1990 et 1999, la Basse-Normandie a enregistré l'entrée de 15 000 personnes **diplômées d'un 2^e ou 3^e cycles** (ou équivalent). Autant de **non diplômés** ou de titulaires d'un **CAP** se sont installés en Basse-Normandie.

Le graphique n°9 retrace les arrivées par diplôme qu'a enregistré la Basse-Normandie et ce, en proportion de la population de référence.



Graphique n°9 : Les taux annuels d'entrée en Basse-Normandie par diplôme entre 1990 et 1999 (en ‰)

Source : INSEE, recensement de la population 1999, exploitation complémentaire

Note de lecture : pour 1 000 habitants diplômés d'un CAP dans la région, il arrive chaque année 14 personnes détentrices de CAP en provenance des autres régions de métropole.

Ainsi, les arrivées des personnes titulaires d'un CEP ou sans diplôme sont relativement faibles par rapport à la population de référence. En effet, ce sont les catégories pour qui les taux d'entrée les plus faibles (inférieurs à 10 ‰) ont été enregistrés.

De façon opposée, les diplômés d'un 2^e ou 3^e cycles constituent les arrivées les plus élevées en proportion de même que dans l'absolu. Le taux d'entrée des titulaires d'un diplôme de 2^e ou 3^e cycle a atteint 42 ‰, soit le taux d'entrée enregistré le plus élevé.

Par ailleurs, les arrivées de personnes possédant un baccalauréat général ont été supérieures en proportion à celles des diplômés d'un baccalauréat technologique (25 ‰ contre 21 ‰).

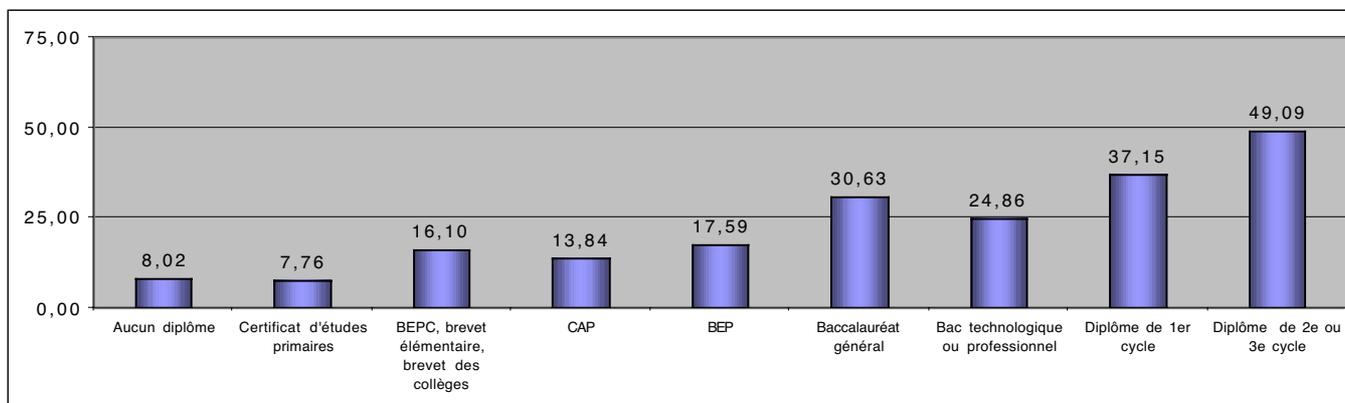
2.2 - ...et des départs qui augmentent aussi avec le diplôme

Contrairement à l'étude des arrivées, s'intéresser aux départs par diplôme renseigne sur le pouvoir de rétention qu'a pu exercer la Basse-Normandie sur ses habitants en fonction du diplôme.

En proportion, c'est à partir du baccalauréat que les départs de la région ont été les plus nombreux (supérieur à 20 ‰). Plus précisément, les départs les plus importants, que ce soit en proportion ou dans l'absolu, ont concerné les personnes très diplômées, c'est-à-dire les titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur.

Au plan détaillé, les départs des **diplômés du supérieur** ont atteint un taux de départ de 50 ‰ par an pour les personnes titulaires d'un 2^e et 3^e cycles et de 40 ‰ environ pour les personnes de niveau bac +2.

De façon opposée, les personnes très faiblement diplômées ont été plus réticentes à quitter la région, comme en témoignent les taux de sortie enregistrés pour les **non diplômés** et les titulaires d'un **CEP** qui n'ont pas dépassé les 8 ‰.



Graphique n°10 - Les taux annuels de sortie de Basse-Normandie par diplôme entre 1990 et 1999

Source : INSEE, recensement de la population 1999, exploitation complémentaire

Note de lecture : pour 1 000 habitants diplômés d'un CAP dans la région, il part chaque année de la Basse-Normandie 14,8 personnes ayant un CAP.

De surcroît, ce sont plus les bas-normands possédant un baccalauréat général qui ont quitté la Basse-Normandie en 1999 que ceux titulaires d'un baccalauréat technologique. En effet, 30 ‰ des titulaires d'un baccalauréat général sont partis entre 1990 et 1999, alors que seulement 25 ‰ des personnes ayant un baccalauréat technologique ont quitté la région, caractéristiques correspondant bien au profil économique de la Basse-Normandie avec notamment un secteur industriel plus développé qu'ailleurs.

Résumé :

Les départs ont surtout concerné les personnes diplômées de l'enseignement supérieur...mais les arrivées aussi. Cependant, les échanges ont été défavorables à la région puisqu'elle accuse des soldes migratoires négatifs pour les personnes très diplômées.

De plus, il ressort de cette analyse que les personnes titulaires d'un baccalauréat général ont été plus mobiles que les titulaires d'un baccalauréat technologique au regard des entrées et des sorties qu'a enregistrées la Basse-Normandie entre 1990 et 1999.

Enfin, les gains nets d'habitants pour la Basse-Normandie ont seulement été constatés pour les personnes très faiblement diplômées.

3°/ LES ÉCHANGES PAR NIVEAU DE DIPLÔME ENTRE LA BASSE-NORMANDIE ET LES AUTRES RÉGIONS DE FRANCE MÉTROPOLITAINE

Pour compléter l'analyse sur les caractéristiques migratoires de la Basse-Normandie par diplôme, il convient de localiser les régions avec lesquelles la Basse-Normandie a perdu ou gagné des habitants selon le niveau de diplôme.

3.1. Les soldes migratoires entre la Basse-Normandie et les autres régions de métropole pour les personnes faiblement diplômées

Pour souci de simplification, sont considérées comme faiblement qualifiées, les personnes ayant un niveau de diplôme inférieur au BEP.

Le tableau n°28 montre que c'est avec l'Île-de-France que la Basse-Normandie a enregistré l'excédent migratoire le plus élevé pour les personnes les moins diplômées. En effet, le solde migratoire avec la région capitale a été de l'ordre de 17 500 personnes. Les autres gains nets ont été beaucoup plus modérés et ont résulté des échanges avec la Haute-Normandie (solde de +1 700) et la Picardie dans une proportion encore plus faible (+800).

	Aucun diplôme	CEP	brevet	CAP	BEP	total
Île-de-France	4813	5455	2175	3767	1256	17466
Haute-Normandie	238	767	339	334	97	1775
Picardie	248	207	179	205	35	874
Centre	37	103	42	78	51	311
Nord-Pas-de-Calais	-1	9	43	104	133	288
Languedoc-Roussillon	-159	-119	-214	-296	-221	-1009
Rhône-Alpes	-351	-158	-249	-303	-291	-1352
PACA	-325	-199	-396	-400	-243	-1563
Bretagne	-554	-460	-697	-936	-550	-3197
Pays de la Loire	-793	-603	-513	-1113	-473	-3495

tableau n°28 : Les soldes migratoires entre la Basse-Normandie et les autres régions pour les personnes faiblement diplômées (excédents et déficits les plus importants)

Source : INSEE, recensement de la population 1999, exploitation complémentaire

Note de lecture : entre 1990 et 1999, le déficit le solde migratoire bas-normand résultant des échanges avec l'Île-de-France a été de près de 17 000 pour les personnes faiblement diplômées.

À l'opposé, près de 6 000 personnes peu diplômées ont quitté la Basse-Normandie au profit des Pays de la Loire et de la Bretagne. C'est avec ces régions que les déficits de personnes non diplômées ont été les plus conséquents. Puis, les autres pertes ont été enregistrées avec les régions du Sud de la France et en particulier avec la région PACA, Rhône-Alpes et Languedoc-Roussillon, mais les

déficits ont été plus faibles comme le met en évidence le tableau n°28. Néanmoins, l'héliotropisme vaut pour l'ensemble des habitants d'une région quel que soit le niveau de diplôme.

Comme déjà constatées, les migrations selon le niveau de diplôme font abstraction de la catégorie d'âge. Aussi, il est probable qu'une partie des déficits migratoires enregistrés avec la Bretagne et les Pays de la Loire sont occasionnés par des départs de seniors.

3.2 - Les soldes migratoires bas-normands pour les personnes titulaires d'un baccalauréat

Le tableau ci-après met en lumière les soldes migratoires les plus élevés (positifs ou négatifs) entre la Basse-Normandie et les autres régions de métropole pour les personnes titulaires d'un baccalauréat.

	Baccalauréat général	Bac technologique ou professionnel	total
Haute-Normandie	225	59	284
Picardie	98	123	221
Languedoc-Roussillon	-226	-183	-409
Rhône-Alpes	-224	-236	-460
PACA	-243	-384	-627
Pays de la Loire	-680	-482	-1162
Bretagne	-944	-487	-1431

tableau n°29 : Les soldes migratoires entre la Basse-Normandie et les autres régions pour les personnes titulaires d'un baccalauréat

Source : INSEE, recensement de la population 1999, exploitation complémentaire

Note de lecture : entre 1990 et 1999, le solde migratoire bas-normand résultant des échanges avec la Bretagne a été de près de -1 400 personnes pour les personnes faiblement diplômées.

Il ressort donc que c'est encore avec les Pays de la Loire et la Bretagne que la Basse-Normandie a accusé les déficits les plus importants. En effet, elle a perdu 2 500 bacheliers avec ces 2 régions, soit la perte nette la plus importante.

En revanche, les gains de bacheliers ont été très limités avec la Haute-Normandie et la Picardie, de la même manière que pour les personnes faiblement diplômées.

Ceci est sûrement à rapprocher du fait qu'un certain nombre d'étudiants partent poursuivre leurs études après le baccalauréat dans les régions de l'Ouest et du Sud, d'autant que l'offre de formation y est abondante.

3.3 - Les soldes migratoires entre la Basse-Normandie et les autres régions de métropole pour les diplômés du supérieur

La Basse-Normandie a enregistré des déficits relativement élevés pour les personnes ayant un diplôme du supérieur, comme le montre le tableau n°30.

	Diplôme de 1er cycle	Diplôme de 2e ou 3e cycles	Total
Nord-Pas-de-Calais	166	121	287
Champagne-Ardenne	25	68	93
Lorraine	67	10	77
Picardie	77	-39	38
Languedoc-Roussillon	-272	-239	-511
Rhône-Alpes	-492	-376	-868
PACA	-521	-424	-945
Pays de la Loire	-915	-127	-1042
Bretagne	-769	-310	-1079
Île-de-France	-1372	-2093	-3465

tableau n°30 : Les soldes migratoires entre la Basse-Normandie et les autres régions pour les personnes diplômées du supérieur

Source : INSEE, recensement de la population 1999, exploitation complémentaire

Note de lecture : entre 1990 et 1999, le solde migratoire bas-normand résultant des échanges avec l'Île-de-France été de près de -3 400 personnes pour les personnes les plus diplômées.

Le déficit le plus important a été enregistré avec l'Île-de-France ; il a été de l'ordre de 3 500 personnes pour les personnes possédant un diplôme du supérieur. Plus précisément, les diplômés de 2^e ou 3^e cycles sont responsables de 60 % du déficit avec la région francilienne.

Avec les régions Bretagne et Pays de la Loire, c'est plutôt le déficit des personnes titulaires d'un diplôme de niveau 1^{er} cycle qui a pesé dans les soldes finaux.

Toutes ces assertions vont dans le même sens que celles qui ont été mises en évidence lors de l'étude sur les migrations par âge. Elle a révélé, d'une part, l'attrait des jeunes pour ces destinations. D'autre part, le déficit migratoire avec les régions de l'Ouest, en particulier la Bretagne, est plus élevé entre 20 et 24 ans ; or, cet âge correspond plus généralement à celui des études, notamment de 1^{er} cycle. Concernant les échanges avec l'Île-de-France, le déficit a été plus marqué pour les 25 - 29 ans.

Résumé

L'Île-de-France constitue de loin la première des destinations des bas-normands, tous diplômés confondus. De surcroît, c'est avec cette région que la Basse-Normandie a connu les soldes les plus positifs et les plus négatifs. Au final, les échanges avec la région capitale ont profité à la Basse-Normandie jusqu'au baccalauréat non inclus.

À l'opposé, la perte nette la plus importante a été constatée pour les titulaires d'un diplôme de 2^e et 3^e cycles. À cet égard, l'Île-de-France est responsable de près de 50 % du déficit des diplômés bas-normands de 2^e et 3^e cycles.

Avec la Bretagne et les Pays de la Loire, aucun gain net d'habitants, quel que soit le diplôme, n'a été enregistré entre 1990 et 1999. De plus, après l'Île-de-France, c'est avec ces régions que la Basse-Normandie a connu les déficits les plus élevés. En particulier, c'est pour les titulaires d'un 1^{er} cycle de formation supérieure que les soldes migratoires bas-normands ont été les plus négatifs.

Enfin, les échanges avec les régions du Sud ont été beaucoup moins importants qu'avec les régions précédemment citées. Néanmoins, ils se sont soldés par des pertes nettes pour la Basse-Normandie quel que soit le niveau de diplôme et en particulier pour les diplômés du supérieur.

Avec les autres régions, les échanges ont été très faibles ; ils se sont soldés par des excédents ou des déficits pratiquement nuls.

B - COMPARAISON AVEC LES RÉGIONS DU BASSIN PARISIEN

Pour comparer les soldes migratoires entre la Basse-Normandie et les régions du Bassin Parisien, il a semblé plus intéressant de distinguer les personnes faiblement diplômées des plus diplômées puisque les comportements migratoires changent à partir du baccalauréat.

1°/ UN CLASSEMENT FAVORABLE À LA BASSE-NORMANDIE POUR LES PERSONNES FAIBLEMENT DIPLÔMÉES

Le tableau n°31 recense les soldes migratoires ainsi que les taux annuels de migration nette pour les personnes faiblement diplômées des régions du Bassin Parisien.

	Aucun diplôme		CEP		Brevet		CAP		BEP	
	Taux en ‰	solde	Taux en ‰	solde	Taux en ‰	solde	Taux en ‰	solde	Taux en ‰	solde
Île-de-France	-6,55	-87391	-10,3	-99266	-7,34	-68651	-10,19	-101119	-7,03	-41254
Champagne-Ardenne	-0,86	-1981	-0,6	-1126	-3,05	-3273	-2,03	-3270	-3,38	-2743
Picardie	0,09	307	0,16	378	-1,2	-1873	0,44	896	-0,87	-1001
Haute-Normandie	-0,13	-429	-0,09	-190	-2,01	-2821	-0,89	-1957	-1,72	-1894
Centre	2,02	7806	2,89	9665	1,74	3268	2,62	8052	1,68	2390
Basse-Normandie	1,08	2818	2,53	4703	0,04	42	0,54	924	-0,79	-673
Bourgogne	1,6	4172	2,55	5796	0,79	989	1,43	2983	-0,14	-140

Tableau n°31 : Les soldes migratoires et les taux annuels de migration nette des régions du Bassin Parisien pour les personnes les moins diplômées

Source : INSEE, recensement de la population 1999, exploitation complémentaire

Note de lecture : pour les personnes non diplômées, la région Île-de-France a accusé un solde de -87 000 personnes, ce qui correspond à un taux annuel de migration nette de -6,55 ‰ de la population francilienne non diplômées.

Un des premiers constats que l'on peut tirer de ce tableau concerne les déficits très élevés enregistrés par l'Île-de-France pour les personnes les moins diplômées. C'est la région qui a le plus perdu de personnes très faiblement diplômées (**non diplômés et titulaires d'un CEP**).

En effet, le déficit a atteint près de 190 000 personnes pour ces 2 catégories. Dans des proportions beaucoup plus faibles, la Haute-Normandie et Champagne-Ardenne ont, elles aussi, enregistré un déficit pour les personnes très faiblement diplômées. Au contraire, la Basse-Normandie a connu un excédent de l'ordre de 8 000 personnes, correspondant à un taux de 1,08 ‰. Néanmoins, les excédents enregistrés par la Bourgogne et la région Centre ont été beaucoup plus élevés.

Concernant les personnes **titulaires d'un brevet**, la région capitale perd encore de nombreuses personnes, comme en témoigne le déficit de 70 000 personnes et le taux annuel de migration nette atteignant -7,3 ‰. La position bas-normande est relativement satisfaisante au regard de son classement par rapport aux autres régions, puisque comme la Bourgogne, elle a réussi à stabiliser son solde. En fait, hormis le Centre et la Bourgogne, toutes les autres régions ont enregistré un déficit.

Du reste, la position bas-normande est aussi satisfaisante concernant les personnes possédant un **CAP** puisque son solde migratoire est positif, contrairement à la Haute-Normandie et à Champagne-Ardenne.

Enfin, toutes les régions du Bassin Parisien ont connu un déficit pour les titulaires d'un **BEP** hormis le Centre. C'est toujours l'Île-de-France qui a enregistré le déficit le plus élevé, tant en termes de solde que proportionnellement à la population de référence. La Basse-Normandie avec un taux net atteignant -0,79 ‰ est, après la Bourgogne, la région qui a le moins perdu en valeur relative et absolue.

2°/ LA BASSE-NORMANDIE FAIT PARTIE DES RÉGIONS QUI ONT LE PLUS PERDU DE DIPLÔMÉS

La Basse-Normandie, comme déjà évoqué, est soumise à une "fuite des cerveaux", les départs des plus diplômés dépassant les arrivées. Il est dès lors intéressant de comparer ses pertes nettes avec celles des régions périphériques à l'Île-de-France pour replacer la Basse-Normandie dans son contexte géographique, contexte qui conditionne très fortement les comportements migratoires des habitants.

Le tableau n°32, recense les soldes migratoires des régions du Bassin Parisien pour les personnes possédant au moins le bac comme diplôme.

	Baccalauréat général		Baccalauréat techno ou professionnel		Diplôme de 1 ^e cycle		Diplôme de 2 ^e et 3 ^e cycles	
	Taux en ‰	soldes	Taux en ‰	soldes	Taux en ‰	soldes	Taux en ‰	soldes
Île-de-France	-2,38	-14700	-3,37	-18596	-0,07	-600	5,06	61063
Champagne-Ardenne	-8,31	-4390	-4,53	-2957	-9,37	-6481	-12,16	-6752
Picardie	-10,36	-7087	-2,44	-2097	-4,93	-4598	-7,32	-5517-
Haute-Normandie	-6,39	-4095	-2,97	-2504	-4,93	-4397	-4,52	-3373
Centre	-2,43	-2387	0,72	837	-1,55	-2030	-2,61	-2937
Basse-Normandie	-5,31	-2839	-3,64	-2387	-7,21	-5076	-7,17	-4342
Bourgogne	-4,62	-2927	-1,63	-1292	-4,8	-4020	-6,01	-4290

Tableau n°32 : Les soldes et les taux annuels de migration nette des régions du Bassin Parisien pour les plus diplômés entre 1990 et 1999

Source : INSEE, recensement de la population 1999, exploitation complémentaire

Hormis l'Île-de-France qui a enregistré l'excédent le plus élevé avec un gain net de 60 000 personnes pour les diplômés de **niveau supérieur**, toutes les régions du Bassin Parisien ont affiché de forts déficits. Il apparaît que la Basse-Normandie est relativement mal positionnée en termes de pertes pour ce niveau puisque son taux a atteint les -7,1 ‰. Elle est la 3^e région après la Picardie (-7,3 ‰) et Champagne-Ardenne (-12 ‰), à avoir connu des déficits aussi élevés.

De plus, les pertes de détenteurs d'un **baccalauréat technologique** ou **professionnel** ont été plus marquées pour Champagne-Ardenne et la Basse-Normandie.

Enfin, toutes les régions, sans exception, ont connu un déficit pour les personnes titulaires d'un **baccalauréat général**. Du reste, les déficits pour les titulaires d'un baccalauréat général sont beaucoup plus élevés que ceux enregistrés pour les baccalauréats technologiques, hormis pour l'Île-de-France. Le plus grand déficit a été constaté en Picardie puisque cette région a environ perdu 10 personnes sur 1 000 possédant un baccalauréat général en 1999. Avec un taux atteignant -5,31 ‰, la Basse-Normandie se classe après la Picardie (-10 ‰) et Champagne-Ardenne (-8,3 ‰).

Résumé

L'Île-de-France est perdante pour toutes les personnes faiblement diplômées. La position de la Basse-Normandie est relativement satisfaisante puisqu'elle a enregistré plus d'arrivées que de départs pour toutes les personnes faiblement diplômées, excepté pour les titulaires d'un BEP.

Ainsi, elle se classe en 3^e position, après le Centre et la Bourgogne, pour les gains d'habitants ayant un faible niveau de diplôme.

Toutes les régions périphériques à l'Île-de-France perdent des habitants à partir du baccalauréat. La Basse-Normandie ne fait donc pas exception. Néanmoins, pour les diplômés du supérieur, elle est la 2^e région (après la Champagne-Ardenne) à avoir enregistré, en termes de taux, les déficits les plus importants.

3°/ LES ÉCHANGES AVEC L'ÎLE-DE-FRANCE

3.1 - Des gains nets importants de franciliens non diplômés

Les échanges entre les régions du Bassin Parisien et la région capitale se sont tous soldés par des excédents pour toutes les régions périphériques à l'Île-de-France comme le montre le tableau n°33.

C'est la région Centre qui a accusé l'excédent le plus élevé de franciliens **non diplômés** ou de **titulaires d'un CEP**. En effet, le gain net enregistré a atteint environ 20 000 personnes, correspondant à un taux annuel supérieur à 3 ‰. Avec un taux annuel de l'ordre de 2 ‰, la Basse-Normandie se place en 4^e position des régions qui ont le plus gagné de franciliens **sans diplôme**.

	Aucun diplôme		CEP		Brevet		CAP		BEP	
	Taux en ‰	solde	Taux en ‰	solde	Taux en ‰	solde	Taux en ‰	solde	Taux en ‰	solde
Champagne-Ardenne	0,65	1456	1	1805	0,33	333	1	1502	0,41	305
Picardie	2,09	6937	2,47	5533	2,45	3596	3,88	7401	2,3	2453
Haute-Normandie	1,17	3686	1,79	3616	1,27	1675	1,78	3729	1,26	1308
Centre	3,11	11557	4,04	13072	4,11	7124	4,55	13223	4,11	5384
Basse-Normandie	1,9	4813	3,03	5455	2,09	2175	2,34	3767	1,6	1256
Bourgogne	2,28	5692	3,21	7059	3,05	3535	3,33	6529	2,24	2000

Tableau n°33 : Les soldes et les taux annuels de migration nette entre l'Île-de-France et les régions périphériques à l'Île-de-France pour les personnes les moins diplômées

Source : INSEE, recensement de la population 1999, exploitation complémentaire

Note de lecture : pour les personnes non diplômées, la région Île-de-France a accusé un solde de 1 500 personnes, ce qui correspond à un taux annuel de migration nette de 0,65 ‰ de la population de référence.

Les mêmes constats peuvent être opérés pour les mouvements migratoires de personnes détentrices d'un CAP, d'un BEP ou d'un brevet, avec des variantes néanmoins pour chaque région dans les gains d'habitants.

3.2 - Des pertes nettes importantes de diplômés avec l'Île-de-France

Les pertes avec l'Île-de-France augmentent avec le niveau de diplôme comme le met en lumière le tableau n°34.

	Baccalauréat général		Baccalauréat technologique ou professionnel		Diplôme de 1er cycle		Diplôme de 2e ou 3e cycles	
	Taux en ‰	Soldes	Taux en ‰	Soldes	Taux en ‰	Soldes	Taux en ‰	Soldes
Champagne-Ardenne	-2,55	-1162	-1,01	-585	-3,88	-2280	-7,39	-3239 (48%)
Picardie	-1,14	-689	1,42	1114	-0,18	-146	-4,74	-2885 (52%)
Haute-Normandie	-1,02	-582	-0,03	-21	-1,97	-1546	-4,97	-3264 (96%)
Centre	1	856	2,34	2419	0,17	189	-3,57	-3260
Basse-Normandie	-0,27	-128	-0,24	-142	-2,27	-1372	-4,19	-2093 (48%)
Bourgogne	0,39	212	1,03	726	-0,57	-403	-3,21	-1812 (42%)

Tableau n°34 : Soldes et taux annuels de migration nette entre les régions périphériques à l'Île-de-France et l'Île-de-France

Source : INSEE, recensement de la population 1999, exploitation complémentaire

Note de lecture :

(1) : la Basse-Normandie a enregistré un déficit avec l'Île-de-France de 2 000 personnes diplômées d'un 2^e ou 3^e cycles, soit un taux annuel de migration nette de -5 ‰.

(2) : pour la Basse-Normandie, le déficit de diplômés de 2^e ou 3^e cycles avec l'Île-de-France représente 50 % du déficit total. En effet, la Basse-Normandie a enregistré un déficit de 4 300 personnes diplômées d'un 2^e ou 3^e cycles avec toutes les régions de France et 2 000 personnes avec l'Île-de-France.

Toutes les régions bordant l'Île-de-France ont connu des déficits élevés avec la région capitale pour les détenteurs d'un diplôme de **2^e ou de 3^e cycles**. Les pertes de bas-normands au profit de l'Île-de-France sont élevées, mais c'est la Haute-Normandie qui a enregistré les plus grandes pertes. Plus précisément, 96 % du déficit enregistré en Haute-Normandie ont résulté des échanges avec l'Île-de-France. Pour la Basse-Normandie, la part de responsabilité dans le déficit des échanges avec l'Île-de-France a été de 50 %.

Par ailleurs, seules les régions Bourgogne et Centre ont gagné aux échanges avec l'Île-de-France entre 1990 et 1999 pour les diplômés d'un **baccalauréat**. La Basse-Normandie est la région qui a le moins perdu de personnes titulaires d'un baccalauréat général. Néanmoins, il est utile de préciser que les gains et les pertes ont été relativement faibles (inférieur à 1 200).

Résumé

Les plus grands gains nets résultant des échanges avec l'Île-de-France ont concerné, toutes régions confondues, les non diplômés et les personnes faiblement qualifiées, les titulaires d'un CEP ou d'un CAP, même si les excédents concernant les personnes possédant un BEP ou un brevet ont été moins importants.

L'attractivité exercée par la Basse-Normandie sur les Franciliens faiblement diplômés est non négligeable puisque la Basse-Normandie a fait partie des régions qui ont enregistré les excédents les plus positifs.

Pour les diplômés du supérieur, l'attractivité de l'Île-de-France a affecté toutes les régions bordant la région capitale. C'est donc un mouvement général qui a été constaté et non une spécificité bas-normande.

C - COMPARAISON AVEC LES RÉGIONS DU GRAND OUEST**1°/ DES SOLDES MIGRATOIRES DE PERSONNES FAIBLEMENT
DIPLOMÉES TRÈS POSITIFS**

La comparaison avec les régions de l'Ouest permet de mettre en évidence le fait que, même si la Basse-Normandie a connu des soldes positifs pour les personnes faiblement diplômées, les gains nets n'ont pas été aussi conséquents que pour chacune des 3 régions voisines, ce qu'indique le tableau ci-après.

	Basse-Normandie		Pays de la Loire		Bretagne		Poitou-Charentes	
	Taux en ‰	soldes	Taux en ‰	soldes	Taux en ‰	soldes	Taux en ‰	soldes
Aucun diplôme	1,08	2818	1,97	9681	3,00	11018	2,46	6805
Certificat d'études primaires	2,53	4703	3,00	11752	3,57	13787	3,59	8281
brevet	0,04	42	2,62	6522	3,90	9871	4,38	5411
CAP	0,54	924	2,60	10415	4,47	14192	3,62	7380
BEP	-0,79	-673	1,37	3022	2,76	5865	2,88	2895

Tableau n°35 : Les soldes migratoires et les taux annuels de migration nette des régions du Grand Ouest pour les personnes faiblement diplômées

Source : INSEE, recensement de la population 1999, exploitation complémentaire

Ainsi, les soldes constatés pour les personnes faiblement diplômées ont été partout positifs. En effet, la Bretagne a enregistré un excédent de 55 000 personnes ; le solde a été de 40 000 pour les Pays de la Loire et de 30 000 personnes pour le

Poitou-Charentes, alors que l'excédent n'a atteint seulement que 8 000 personnes pour la Basse-Normandie.

Au plan détaillé, ces 3 régions ont énormément gagné de personnes très faiblement diplômées, c'est-à-dire des personnes titulaires d'un **CEP** ou **non diplômées**.

Pour les personnes possédant un **brevet** ou un **CAP**, le même constat peut être mis en évidence, c'est-à-dire des soldes très positifs pour les régions de l'Atlantique et un excédent très faiblement positif pour la Basse-Normandie.

Contrairement à la Basse-Normandie, les 3 régions considérées ont connu des soldes migratoires positifs pour titulaires d'un BEP.

2°/ POUR LES PLUS DIPLÔMÉS : DES SITUATIONS PLUTÔT CONTRASTÉES

Le tableau n°36 renseigne sur les soldes migratoires qu'ont enregistré les régions du Grand Ouest pour les personnes possédant au moins le baccalauréat en 1999.

	Basse-Normandie		Pays de la Loire		Bretagne		Poitou-Charentes	
	Taux en ‰	soldes	Taux en ‰	soldes	Taux en ‰	soldes	Taux en ‰	soldes
Baccalauréat général	-5,31	-2839	0,95	1226	1,93	2543	-1,22	-835
Baccalauréat technologique	-3,64	-2387	0,35	588	1,29	2096	1,02	811
Diplôme de 1er cycle	-7,21	-5076	-0,96	-1727	-1,49	-2686	-1,06	-876
Diplôme de 2e ou 3e cycles	-7,17	-4342	-5,50	-8234	-4,14	-6302	-3,08	-2196
Total		-14644		-8147		-4349		-3096

Tableau n°36 : Les soldes migratoires et les taux annuels de migration nette des régions du Grand Ouest pour les personnes les plus diplômées

Source : INSEE, recensement de la population 1999, exploitation complémentaire

Ce tableau fait apparaître que toutes les régions considérées, y compris la Basse-Normandie, ont connu des pertes nettes d'habitants possédant un **diplôme du supérieur**.

Néanmoins, pour la Basse-Normandie, les pertes enregistrées pour les titulaires d'un 1^{er}, 2^e ou 3^e cycles ont été identiques (taux de -7 ‰), alors que pour les 3 autres régions, les pertes ont été beaucoup plus faibles pour les diplômés de 1^{er} cycle.

La Basse-Normandie a été la seule région à avoir affiché des soldes négatifs pour les titulaires d'un baccalauréat.

3°/ L'ATTRACTION DES RÉGIONS DE L'OUEST

L'appel de l'Ouest constaté au niveau national est encore plus marqué pour la Basse-Normandie du fait de sa proximité géographique avec les régions atlantiques, comme déjà évoqué. C'est pourquoi il apparaît intéressant de décomposer par niveau de diplôme les soldes migratoires entre la Basse-Normandie et les autres régions du Grand Ouest, ce que met en évidence le tableau n°37.

	Pays de la Loire		Bretagne		Poitou-Charentes	
	Taux en ‰	soldes	Taux en ‰	soldes	Taux en ‰	soldes
Aucun diplôme	-0,17	-793	-0,16	-554	-0,031	-82
CEP	-0,16	-603	-0,12	-460	-0,06	-128
brevet	-0,22	-513	-0,29	-697	-0,17	-186
CAP	-0,30	-1113	-0,31	-936	-0,10	-191
BEP	-0,23	-473	-0,28	-550	-0,15	-138
Baccalauréat général	-0,62	-680	-0,83	-944	-0,18	-103
Baccalauréat technologique	-0,32	-482	-0,33	-487	-0,23	-153
Diplôme de 1er cycle	-0,61	-915	-0,51	-769	-0,28	-184
Diplôme de 2e ou 3e cycles	-0,11	-127	-0,26	-310	-0,11	-57

Tableau n°37 : Les soldes migratoires et les taux annuels de migration nette entre la Basse-Normandie et les régions du Grand Ouest entre 1990 et 1999

Source : INSEE, recensement de la population 1999, exploitation complémentaire

Note de lecture : pour les personnes non diplômées, la Basse-Normandie a accusé un déficit de près de 800 personnes avec les Pays de la Loire, ce qui correspond à une perte en proportion de 0,17 ‰ (exprimé en taux annuel de migration nette).

La Basse-Normandie a connu des soldes négatifs, quel que soit le niveau d'études, avec les 3 régions atlantiques. Cependant, les soldes et les taux les plus négatifs ont été enregistrés essentiellement avec la Bretagne et les Pays de la Loire. Avec Poitou-Charentes, les soldes ont été négatifs mais plutôt faibles (inférieurs à 200).

Les régions Pays de la Loire et Bretagne ont essentiellement exercé leur attractivité sur les diplômés d'un baccalauréat général et sur les personnes titulaires d'un 1^{er} cycle. Néanmoins, les pertes nettes n'ont jamais dépassé les 1 ‰, de même que, dans l'absolu, les déficits ont été inférieurs à 1 000.

D - LES ENJEUX RELATIFS AUX MOUVEMENTS MIGRATOIRES PAR DIPLÔME

Exprimé en valeur relative, le bilan migratoire bas-normand se détériore à mesure que le niveau de diplôme augmente. Ce processus n'est pas propre à la région ; il résulte, entre autres, de l'importance et de la forme d'implantation et de l'organisation des entreprises et des administrations ainsi que de l'offre de formation. Les travailleurs les plus qualifiés sont généralement appelés à exercer dans les

sièges sociaux ou dans les directions centrales administratives, commerciales et les centres de recherche, qui sont souvent concentrés en région parisienne et dans les très grandes villes de la métropole.

À l'opposé, un faible niveau de qualification n'incite pas au départ ainsi que l'obtention d'un diplôme technique. Ce constat est sans doute à mettre en relation avec la structuration particulière de l'économie régionale.

Une autre explication de ces contrastes de mobilité provient aussi du fait que les mouvements migratoires sont étroitement liés aux comportements des migrants. Le choix de migrer dépendrait d'un arbitrage entre les avantages et les inconvénients que pourrait engendrer la décision de mobilité. Ces derniers pourraient correspondre à des coûts monétaires et/ou psychologiques. Ainsi, une personne diplômée du supérieur aura une propension à quitter la région d'autant plus grande que sa formation lui aura coûté en termes d'investissement personnel et matériel. En effet, le coût de la formation augmentant avec l'élévation du niveau d'étude, il n'est donc pas étonnant que la mobilité résidentielle tende à s'accroître avec la qualification, ce qui a pour effet d'élargir l'aire de recrutement des salariés, donc leur propension à émigrer.

Cela expliquerait sans doute pourquoi les jeunes diplômés bas-normands sont plus mobiles et pourquoi le marché des diplômés a une dimension nationale. Néanmoins, les courants migratoires sont limités à quelques grandes directions, la région Île-de-France en étant la plus bénéficiaire, de même que les régions situées à proximité.

De plus, ces constats soulèvent aussi la question de l'offre régionale en emplois qualifiés et en particulier de haut niveau car le déséquilibre du marché du travail et l'insuffisance de l'offre se traduisent en partie par des migrations.

Par ailleurs, beaucoup de migrants ont effectué ce choix pour poursuivre leurs études. Ainsi, une autre explication à ces départs de bas-normands tiendrait dans l'importance de l'offre extérieure de formation supérieure, et un écart certain entre les filières de formation supérieures et les besoins des entreprises régionales, caractérisées par ailleurs par un encadrement moins développé.

TROISIÈME PARTIE

L'APPROCHE INTRA-RÉGIONALE DES PHÉNOMÈNES MIGRATOIRES

Cette troisième et dernière partie est consacrée à l'analyse des phénomènes migratoires au plan intra-régional. Elle repose sur une triple approche. Tout d'abord, les mouvements migratoires seront observés au plan des départements puis des zones d'emploi ; enfin, les liens éventuels entre les migrations et les évolutions de l'emploi, toujours au plan intra-régional, seront examinés.

I- ÉTUDE DES MOUVEMENTS MIGRATOIRES AU NIVEAU DÉPARTEMENTAL

L'étude des mouvements migratoires au plan départemental sera opérée selon deux orientations :

- la première consistera à étudier les mouvements migratoires entre chaque département et les différentes régions françaises ;
- la seconde s'intéressera à l'étude des flux migratoires au plan interdépartemental, c'est-à-dire entre les trois départements de la Basse-Normandie.

Mais avant d'entrer dans plus de détails, il convient de présenter les soldes migratoires totaux, c'est-à-dire entre chaque département et le reste de la France y compris avec les départements bas-normands.

Le **Calvados** a enregistré un solde migratoire positif de **6 632 personnes** entre 1990 et 1999 ; c'est le seul département qui a connu un excédent migratoire.

Avec un déficit migratoire de **7 340 personnes**, la **Manche** a connu un retournement migratoire considérable. Son attractivité, liée en particulier aux grands chantiers nucléaires (centrale nucléaire de Flamanville et extension de la Cogéma) a laissé place à un exode massif de population, circonscrit cependant au Nord-Cotentin.

Enfin, le département de l'**Orne** a été caractérisé par un déficit migratoire de **4 723 personnes**. L'attraction exercée sur les seniors et des personnes d'âge intermédiaire s'est renforcée et explique la réduction de la perte nette d'habitants par rapport aux décennies précédentes.

A - ÉCHANGES ENTRE LES DÉPARTEMENTS BAS-NORMANDS ET LES AUTRES RÉGIONS DE MÉTROPOLE

Le but de cette partie est de mettre en évidence les capacités pour chaque département à attirer ou refouler des migrants au plan interrégional.

1°/ AU PLAN GLOBAL, LE CALVADOS EST LE SEUL DÉPARTEMENT À AVOIR ENREGISTRÉ UN EXCÉDENT AVEC LES AUTRES RÉGIONS

Il convient de préciser au plan formel que, dans ce développement, les échanges interdépartementaux au niveau de la Basse-Normandie ne seront pas pris en compte ; ainsi, les flux et les soldes migratoires représentés dans le tableau n°38 concernent les mouvements migratoires qui ont eu lieu entre chacun des départements bas-normands et les régions de métropole hors Basse-Normandie (à l'exclusion des départements bas-normands).

Le Calvados a enregistré avec les autres régions de métropole un solde migratoire positif ; néanmoins, son excédent migratoire de 523 personnes a été relativement faible. En effet, s'agissant d'un département caractérisé par la présence d'une capitale régionale, la situation migratoire est tout juste satisfaisante. Avec un déficit de 4 468 personnes, la Manche a connu la situation migratoire la plus défavorable. Enfin, le tableau n°38 révèle que le Calvados a connu les échanges d'habitants (en termes d'arrivées et de départs) les plus intenses avec les autres régions de métropole. Ainsi, 64 098 personnes en provenance des autres régions de métropole sont venues s'installer dans le Calvados, et 63 575 l'ont quitté.

	Calvados	Manche	Orne
Arrivées dans le département	64098	40707	35469
Départs du département	63575	45175	36955
Soldes migratoires avec les autres régions de métropole	523	-4468	-1486

Tableau n°38 : Soldes migratoires entre les départements bas-normands et les autres régions de métropole (hors Basse-Normandie) entre 1990 et 1999

Source : INSEE, Recensement de la population 1999, exploitation complémentaire

Note de lecture : 64 098 personnes en provenance des autres régions de métropole sont venues s'installer dans le Calvados et 63 575 Calvadosiens ont quitté leur département pour aller s'installer dans une région de métropole autre que la Basse-Normandie. De ces mouvements a résulté un solde migratoire positif de 523 personnes.

2°/ ÉTUDE DÉTAILLÉE DES MOUVEMENTS MIGRATOIRES ENTRE LES DÉPARTEMENTS BAS-NORMANDS ET LES AUTRES RÉGIONS DE MÉTROPOLE

2.1 - Le rôle encore plus prononcé de la proximité géographique

Comme déjà constaté dans l'étude des migrations interrégionales, l'effet de proximité joue également un rôle prépondérant dans les mouvements migratoires. Ainsi, chaque département a surtout échangé avec les régions de métropole les plus proches au plan géographique (cf. carte n°6).

	Calvados	Manche	Orne	Total
Île-de-France	42005	26661	21121	89787
Pays de la Loire	9874	7868	19059	36801
Haute-Normandie	21463	6107	5974	33544
Bretagne	10438	16853	4628	31919
Centre	5571	3458	7660	16689
PACA	5265	4555	1529	11349
Rhône-Alpes	5727	3394	2049	11170
Nord-Pas-de-Calais	3738	2237	1253	7228
Picardie	3589	1970	1262	6821
Aquitaine	3283	1765	1275	6323
Languedoc-Roussillon	2477	2298	922	5697
Poitou-Charentes	2332	1866	1016	5214
Midi-Pyrénées	2543	1461	1074	5078
Lorraine	1879	1210	570	3659
Bourgogne	1887	901	725	3513
Champagne-Ardenne	1575	848	594	3017
Alsace	1242	708	478	2428
Auvergne	895	645	500	2040
Franche-Comté	895	553	264	1712
Limousin	734	365	393	1492
Corse	261	159	78	498
	127673	85882	72424	285979

Tableau n° 39 : Flux migratoires (entrées et sorties) entre les départements bas-normands avec chacune des régions de métropole (hors Basse-Normandie)

Source : INSEE, recensement de la population 1999, exploitation complémentaire

Le Calvados est le département qui a le plus échangé avec les autres régions. De même, la mobilité de longue distance a été plus prononcée chez les Calvadosiens.

La proximité entre le département de la Manche et la Bretagne ainsi qu'entre l'Orne et les Pays de la Loire explique en grande partie l'importance des flux migratoires enregistrés entre ces départements et ces régions. Cette contiguïté géographique explique aussi pourquoi c'est le département de l'Orne qui a connu les déficits les plus importants avec la région Pays de la Loire (-4 861 pour l'Orne, -1 160 pour la Manche et -1 380 pour le Calvados). De son côté, la Manche a affiché le déficit le plus élevé avec la Bretagne (solde migratoire négatif de 4 475 personnes pour la Manche et de seulement 1 586 pour le Calvados et 1 084 pour l'Orne).

Les trois départements bas-normands ont enregistré un solde migratoire positif avec l'Île-de-France et la Haute-Normandie et dans une moindre proportion avec la Picardie et le Nord-Pas-de-Calais. C'est le Calvados qui a le plus bénéficié des échanges avec la région capitale. En effet, son solde migratoire avec l'Île-de-France a été positif de 8 000 personnes, contre 5 499 pour l'Orne et 6 375 pour la Manche.

À l'opposé, tous les départements bas-normands ont enregistré un déficit avec les régions du Sud et de l'Ouest. À ce propos, les flux observés avec ces régions, notamment avec PACA, Rhône-Alpes et Languedoc-Roussillon, sont d'un niveau non négligeable.

2.2 - Étude par âge des mouvements migratoires entre les départements bas-normands et le reste de la métropole

Les mouvements migratoires par âge ont suivi les tendances déjà constatées au plan régional : un déficit pour les jeunes et un excédent pour les personnes d'âge intermédiaire et les plus âgées. Toutefois, des différences par département sont perceptibles et il convient de les identifier.

		Solde migratoire pour le Calvados	Solde migratoire pour la Manche	Solde migratoire pour l'Orne	Solde migratoire pour la Basse-Normandie
Toutes régions confondues	20 - 29 ans	-5525	-8079	-5774	-19378
	30 - 59 ans	1052	151	1388	2591
	> 60 ans	3744	4049	2650	10443
Île-de-France	20-29 ans	-3855	-3462	-2287	-9604
	30-59 ans	4245	3020	3362	10627
	> 60 ans	4267	3946	3281	11494
Haute-Normandie	20-29 ans	354	-309	-397	-352
	30-59 ans	245	356	206	807
	> 60 ans	646	339	154	1139
Pays de la Loire	20-29 ans	2	-615	-1255	-1868
	30-59 ans	-733	-318	-1696	-2747
	> 60 ans	-162	-15	-403	-580
Bretagne	20-29 ans	-226	-1668	-309	-2203
	30-59 ans	-557	-1181	-304	-2042
	> 60 ans	-372	-370	-199	-941

Tableau n° 40 : Soldes migratoires entre département bas-normands et les autres régions de métropole (hors Basse-Normandie) par âge

Source : INSEE, recensement de la population 1999, exploitation complémentaire

a) La Manche a affiché le déficit de jeunes le plus élevé

Les mouvements migratoires de jeunes ont été en particulier défavorables au département de la Manche. Ce département a enregistré un déficit avec les autres régions de 8 079 jeunes âgés de 20 à 29 ans, contre 5 525 pour le Calvados et 5 774 pour l'Orne. Pour mémoire, il s'agit des échanges uniquement avec les autres régions, les échanges entre départements n'étant pas pris en compte ici.

L'exode des jeunes calvadosiens a été plus tardif dans l'âge que pour les deux autres départements, puisqu'il a surtout été marqué pour la tranche d'âge des 25 à 29 ans alors que le déficit migratoire a été élevé dès l'âge de 20 ans pour l'Orne et la Manche. La faiblesse des structures d'enseignement supérieur et le rayonnement économique moindre de ces départements favorisent les départs des jeunes hors de leurs départements d'origine dès cet âge. À l'opposé, la présence d'une gamme plus

élargie dans l'offre de formations supérieures explique en grande partie la meilleure fixation des jeunes jusqu'à 25 ans pour le Calvados.

Par ailleurs, au plan spatial, c'est le Calvados qui a le plus perdu aux échanges de jeunes avec l'Île-de-France. Ainsi, le déficit avec la région capitale a représenté 70 % du déficit total de jeunes calvadosiens (environ 40 % pour la Manche et l'Orne). De plus et contrairement à la Manche et à l'Orne, le Calvados a plus attiré de jeunes hauts-normands qu'il n'en a laissés partir.

Enfin, cette analyse interrégionale révèle que l'attraction exercée par l'Ouest sur les jeunes bas-normands diffère fortement selon le département d'origine. En fait, 67 % du déficit de jeunes bas-normands avec les Pays de la Loire s'explique par l'attraction des jeunes Ornais. Quant à la Bretagne, elle a capté une grande partie (76 % du déficit bas-normand) des jeunes Manchots. Ainsi, le solde migratoire de la Manche avec la Bretagne a été négatif de 1668 personnes, alors que le déficit a atteint seulement 229 jeunes pour l'Orne et 309 pour le Calvados.

b) Un retournement migratoire plus tardif pour la Manche

Le retournement du solde migratoire en fonction des catégories d'âge est plus tardif dans la Manche ; ce n'est en effet qu'à partir de 50 ans que ce département enregistre des excédents migratoires, alors que pour le Calvados et l'Orne des excédents ont été enregistrés à partir de 35 ans.

Toutefois, c'est surtout à partir de 60 ans que les trois départements ont gagné au jeu des migrations interrégionales. D'ailleurs, il convient de souligner que même si le département de la Manche a tardé à afficher un excédent migratoire, il a connu le solde migratoire le plus élevé pour les seniors, soit 4 049 personnes, contre 3 744 pour le Calvados et 2 287 pour l'Orne.

Résumé :

Cette analyse met en lumière le rayonnement relatif du Calvados au plan national puisque ce département a affiché un solde légèrement positif avec les autres régions de métropole.

C'est, par ailleurs, le seul des trois départements bas-normands à afficher un excédent migratoire.

Deux facteurs principaux semblent jouer pour expliquer l'inégale propension des départements bas-normands à tirer parti des échanges interrégionaux : la situation géographique et le dynamisme (économie, formation...), liés à la présence d'une métropole qui engendre un brassage de population plus intense qu'ailleurs.

**B - LES ÉCHANGES MIGRATOIRES ENTRE LES DÉPARTEMENTS :
L'ATTRACTION CONFIRMÉE DU CALVADOS**

L'étude des phénomènes migratoires au plan interdépartemental fait référence à des problématiques relatives à l'aménagement du territoire.

Abritant la capitale régionale, l'attractivité du Calvados sur les deux autres départements bas-normands s'est encore une fois confirmée durant la dernière décennie. Toutefois, suivant l'âge ou l'activité des personnes, le pouvoir d'attractivité de ce département a quelque peu varié.

1°/ ÉTUDE DES ÉCHANGES INTERDÉPARTEMENTAUX AU PLAN GLOBAL

Le tableau n°41 met en avant les flux et les soldes migratoires qui ont été enregistrés entre les trois départements bas-normands. Il fait apparaître que les échanges interdépartementaux s'organisent autour du Calvados, ce département reproduisant à l'échelle régionale ce qui se passe à l'échelle nationale avec l'Île-de-France.

	Départs	Arrivées	Soldes migratoires	Taux annuels de migration nette
Solde migratoire pour le Calvados	17824	23933	6109	1,18
Solde migratoire pour la Manche	16035	13163	-2872	-0,73
Solde migratoire pour l'Orne	12352	9115	-3237	-1,41

Tableau n°41 : Soldes migratoires et taux annuels de migration nette entre les départements bas-normands

Source : INSEE, Recensement de la population 1999, exploitation complémentaire

Ainsi, l'analyse de ces échanges fait ressortir le pouvoir d'attractivité du Calvados sur la Manche et l'Orne. Le Calvados a enregistré un excédent migratoire de 6 109 personnes (3004 avec la Manche et 3 105 avec l'Orne) dans ses échanges interdépartementaux.

Toutefois, il faut souligner que les départs des calvadosiens vers la Manche et l'Orne, ont été, en termes de flux, considérables. Plus précisément, sur les 17 824 départs enregistrés, 10 870 départs ont été effectués vers la Manche, contre 6 954 vers l'Orne.

En ce qui concerne le département de la Manche, les échanges avec le Calvados ont été les seuls responsables du déficit, étant donné que ce département a affiché un solde migratoire (très faiblement) positif de 132 personnes avec l'Orne (2161 départs et 2 293 arrivées).

Consécutivement, le département de l'Orne a perdu aux échanges avec le Calvados et la Manche.

Cette attractivité du département chef-lieu de région est aussi constatée dans la plupart des régions de France. En effet, l'analyse des soldes migratoires au sein des régions montre que le département le plus attractif vis-à-vis des autres départements est souvent celui dans lequel est située la capitale régionale.

De plus, le caractère rural de la Basse-Normandie viendrait renforcer l'attractivité du Calvados ; c'est en effet pour les régions les plus rurales que l'attrait pour le département qui abrite la région capitale a été le plus prononcé au plan national.

2°/ ÉTUDE DES ÉCHANGES INTERDÉPARTEMENTAUX PAR ÂGE ET PAR ACTIVITÉ

2.1- Le Calvados attire essentiellement des jeunes...

Avec un excédent migratoire positif de 6 533 jeunes en 1999, il apparaît que l'attractivité du Calvados sur les Manchots et les Ornais s'est exercée uniquement sur les jeunes âgés de 20 à 29 ans.

	Calvados	Manche	Orne
20 à 29 ans	6533	-4024	-2509
30 à 59 ans	-336	589	-253
plus de 60 ans	-216	490	-274
solde migratoire total	6109	-2872	-3237

Tableau n°42 : Soldes migratoires par âge entre les départements bas-normands

Source : INSEE, recensement de la population 1999, exploitation complémentaire

Note : le solde migratoire total inclut les personnes de moins de 20 ans.

Le solde migratoire du **Calvados** est en effet négatif avec les deux autres départements pour les personnes de plus de 30 ans. Pour les plus de 60 ans, ce sont uniquement les échanges avec la Manche qui expliquent le déficit du Calvados, puisque le solde migratoire a été positif de 173 seniors avec l'Orne.

En ce qui concerne la **Manche**, elle perd comme l'Orne des jeunes au profit du Calvados. Cette perte de jeunes est la seule responsable du déficit lié aux échanges entre les départements car la Manche a affiché un excédent pour les personnes de plus de 30 ans. C'est d'ailleurs le seul département à avoir connu un excédent pour les personnes d'âge intermédiaire. Pour les seniors, les gains nets enregistrés résultent en grande majorité des échanges avec le Calvados (solde positif de 793 personnes avec le Calvados et de 142 personnes avec l'Orne).

Enfin, le département de l'**Orne** est perdant avec les autres départements bas-normands quelle que soit la catégorie d'âge observée. Néanmoins, les soldes n'ont pas été tous négatifs, puisque quelques très faibles gains ont été enregistrés pour certaines tranches d'âges quinquennales.

2.2- ... des actifs et des étudiants

Selon le type d'activité, l'attractivité et/ou la répulsion exercée entre chaque département a été différente.

	Calvados	Manche	Orne
Actif ayant un emploi	1759	-870	-889
Chômeur	-55	147	-92
Militaire du contingent	21	-15	-6
Ancien actif	-347	595	-248
Élève, étudiant, stagiaire non rémunéré	5679	-3443	-2236
Personne âgée de moins de 15 ans ou autre inactif	-948	714	234
Total	6109	-2872	-3237

Tableau n°43 : Soldes migratoires par activité entre les départements bas-normands

Source : INSEE, recensement de la population 1999, exploitation complémentaire

Ainsi, les soldes migratoires interdépartementaux par activité mettent en exergue que le Calvados a connu un excédent important pour les actifs ayant un emploi (1759 personnes) et les étudiants (5679 personnes). Le tissu productif dynamique de l'aire urbaine caennaise et la présence d'une université et plus largement d'un pôle de formation supérieure expliquent bien entendu l'attrait du Calvados vis-à-vis des autres départements.

Le département de la Manche a, quant à lui, enregistré un solde migratoire positif de 147 chômeurs et de 595 anciens actifs.

Enfin, l'Orne a connu un excédent migratoire uniquement pour les personnes inactives, très faible cependant, puisqu'il a atteint à peine 234 personnes.

II - ÉTUDE DES MOUVEMENTS MIGRATOIRES AU PLAN DES ZONES D'EMPLOI BAS-NORMANDES

L'analyse des mouvements migratoires au plan des zones d'emploi a pour but d'affiner et de compléter l'analyse des échanges migratoires qui ont eu lieu au niveau interdépartemental.

A - AU PLAN GLOBAL : L'ATTRACTION DE CAEN ET DU LITTORAL

Avec un excédent des départs sur les arrivées de 8 770 personnes, la zone d'emploi de Caen-Bayeux a enregistré l'excédent migratoire de loin le plus élevé. Cette zone d'emploi fait partie, avec celles d'Avranches-Granville et de Coutances, des trois zones d'emplois qui ont "gagné" aux échanges migratoires avec les autres zones de la région.

Zones d'emploi	Arrivées dans la zone d'emploi	Départs de la zone d'emploi	Soldes migratoires	Taux annuels de migration nette
Caen-Bayeux	28502	19732	8770	2,22
Coutances	7176	6493	683	1,39
Avranches-Granville	8842	7691	1151	1,24
Alençon-Argentan	7037	7699	-662	-0,78
Flers	7396	8363	-967	-1,04
Vire	6309	6864	-555	-1,15
Cherbourg	7532	9826	-2294	-1,37
Saint-Lô	9806	11421	-1615	-2,12
Mortagne-au-Perche-L'Aigle	3540	4941	-1401	-2,2
Lisieux	6270	9380	-3110	-3,24

**Tableau n°44 : Flux, soldes migratoires et taux annuels de migration nette
entre les zones d'emploi bas-normandes**

Source : INSEE, Recensement de la population 1999, exploitation complémentaire

À l'opposé et en valeur relative, ce sont les zones d'emploi de Lisieux, de Mortagne-au-Perche et de Saint-Lô qui ont le plus perdu d'habitants vis-à-vis des autres zones bas-normandes. On observa au passage que les 10 zones d'emploi composant la Basse-Normandie offrent des profils contrastés. Toutes sont affectées de taux annuels de migration nettement positifs ou négatifs. La carte n°6 illustre ces constats.

Cette analyse fait de plus apparaître des distorsions au plan intra-départemental. Ainsi, le département de la Manche n'a pas été répulsif dans sa globalité puisque des gains nets d'habitants ont été localisés dans le Sud-Manche avec la zone d'Avranches-Granville et dans le Centre-Manche avec Coutances.

Pour plus de précisions, il est intéressant d'analyser plus en détail les échanges entre les zones. La carte n°7 opère une présentation illustrée de ces échanges.

	Caen-Bayeux	Lisieux	Vire	Cherbourg	Saint-Lô	Avranches-Granville	Coutances	Flers	Alençon-Argentan	Mortagne-au-Perche-L'Aigle	Total
Caen-Bayeux		2591	-66	1749	450	457	470	1223	1182	714	8770
Avranches-Granville	-457	46	589	176	595		20	148	-106	140	1151
Coutances	-470	28	44	295	712	-20		40	46	8	683
Vire	66	23		-76	-75	-589	-44	52	80	8	-555
Alençon-Argentan	-1182	173	-80	-34	-1	106	-46	-121		523	-662
Flers	-1223	161	-52	52	-37	-148	-40		121	199	-967
Mortagne-au-Perche-L'Aigle	-714	102	-8	68	21	-140	-8	-199	-523		-1401
Saint-Lô	-450	-49	75	99		-595	-712	37	1	-21	-1615
Cherbourg	-1749	35	76		-99	-176	-295	-52	34	-68	-2294
Lisieux	-2591		-23	-35	49	-46	-28	-161	-173	-102	-3110

Tableau n°45 : Soldes migratoires entre chaque zone d'emploi bas-normandes

Source : INSEE, recensement de la population 1999, exploitation complémentaire

Note de lecture : lire en ligne ; la zone d'emploi de Caen-Bayeux a connu un excédent migratoire de 2 591 personnes avec celle de Lisieux.

La zone d'emploi de Caen-Bayeux a affiché un excédent migratoire vis-à-vis de toutes les zones d'emploi de la région, excepté avec celle de Vire. Néanmoins, la perte nette avec cette zone d'emploi a été très faible (66 personnes). Les gains nets les plus élevés ont été enregistrés avec la zone d'emploi de Lisieux (-2 591 personnes) et de Cherbourg (+1 749), bassins d'emploi par ailleurs caractérisés par l'importance de leur population et des taux de chômage les plus élevés de la Basse-Normandie (avec Caen-Bayeux).

De plus, les zones d'emploi de Coutances et d'Avranches-Granville ont connu des soldes migratoires positifs avec la plupart des autres zones. Il est intéressant de remarquer qu'elles ont "gagné" en termes d'échanges avec le Nord-Cotentin.

B - ÉTUDE DES MOUVEMENTS MIGRATOIRES ENTRE LES ZONES D'EMPLOI PAR ÂGE ET PAR ACTIVITÉ

Pour compléter l'analyse des échanges entre les zones d'emploi, cette partie s'intéressera aux mouvements migratoires entre zones d'emploi par âge puis par activité.

1°/ ÉTUDE DES MOUVEMENTS MIGRATOIRES PAR CATÉGORIE D'ÂGE

Chacune des trois zones attractives précédemment citées (Caen-Bayeux, Avranches-Granville et Coutances) a en réalité marqué son attrait sur une catégorie d'âge donnée.

	20 - 29 ans	30 - 59 ans	plus de 60 ans
Caen-Bayeux	8077	41	-105
Lisieux	-1160	-840	-162
Vire	-902	162	-73
Cherbourg	-1582	-2	-308
Saint-Lô	-926	-463	104
Avranches-Granville	-416	428	687
Coutances	-602	746	224
Flers	-1248	357	-121
Alençon - Argentan	-631	-142	74
Mortagne-au-Perche-l'Aigle	-610	-287	-320

Tableau n°46 : Soldes migratoires par âge résultant des échanges entre les zones d'emploi bas-normandes

Source : INSEE, Recensement de la population 1999, exploitation complémentaire

a) Les jeunes bas-normands sont attirés par Caen

Comme déjà souligné, la zone de Caen-Bayeux a attiré de nombreux jeunes bas-normands. Le département du Calvados n'a pas été attractif dans sa globalité, les zones d'emploi de Vire et de Lisieux ayant perdu des jeunes et ayant connu un solde migratoire négatif atteignant 1 160 personnes âgées de 20 à 29 ans pour la première et de 902 pour la seconde. D'ailleurs, avec Cherbourg et Flers, la zone de Lisieux fait partie de celles qui ont enregistré les pertes nettes de jeunes dans l'absolu les plus importantes vis-à-vis des autres zones.

Toutefois, en valeur relative, la classification change. Ainsi, pour les personnes de **20 à 24 ans**, ce sont les zones de **Vire (-25,7 ‰)**, de **Coutances (-19,9 ‰)** et de **Flers (-17,7 ‰)** qui ont connu les déficits relatifs les plus importants.

Pour les jeunes âgés de **25 à 29 ans**, ce sont les zones de **Vire (-8,22 ‰)**, **Saint-Lô (-7,15 ‰)** et **Mortagne-au-Perche (-6,52 ‰)** qui ont été caractérisées par les taux annuels les plus négatifs.

La dynamique de l'emploi et la concentration d'une gamme élargie de formation expliquent essentiellement le choix des départs des jeunes vers Caen-Bayeux, et en particulier vers le bassin caennais puisque le solde migratoire du bassin de Bayeux a été négatif de 765 personnes pour les jeunes³⁰ âgés de 20 à 24 ans, déficit qui s'est d'ailleurs accru en 20 ans.

L'importance relative des départs de jeunes vers la zone d'emploi de Caen-Bayeux reflète bien l'attractivité qu'exerce cette zone d'emploi sur les jeunes bas-normands. Du fait de sa proximité avec cette zone, les jeunes lexoviens ont été les plus nombreux en proportion à avoir choisi la capitale régionale comme lieu de destination. En effet, 82 % des départs des jeunes des zones de Lisieux ont été réalisés au profit de Caen.

	Total des départs de jeunes vers la zone emploi Caen-Bayeux (1)	Total des départs de jeunes vers la Basse- Normandie (2)	(1)/(2) En %
Lisieux	2081	2543	82 %
Cherbourg	2154	3491	62 %
Flers	1668	2851	59 %
Alençon - Argentan	1294	2343	55 %
Mortagne-au-Perche-l'Aigle	705	1434	49 %
Saint-Lô	1572	3339	47 %
Vire	991	2246	44 %
Avranches-Granville	1040	2352	44 %
Coutances	650	1822	36 %

Tableau n°47 : Départs des zones bas-normandes vers la zone de Caen-Bayeux pour les jeunes âgés de 20 à 29 ans

Source : INSEE, recensement de la population 1999, exploitation complémentaire

Néanmoins, cet attrait des jeunes bas-normands vers le pôle universitaire de la région apparaît relativement compréhensible dans la mesure où les structures de formations supérieures sont moins développées que celles de Caen dans certaines zones (Cherbourg, Alençon, Saint-Lô, Lisieux, Vire), voire inexistantes dans d'autres (Mortagne-au-Perche, Avranches-Granville, Coutances).

L'enjeu pour ces différents territoires serait plus d'attirer une population en fin de cursus scolaire que de chercher à conserver leurs jeunes.

³⁰ DRE, INSEE, 11 territoires pour une région, 2001.

- b) Les personnes d'âge intermédiaire et les seniors bas-normands sont attirés par Avranches-Granville et Coutances

Les départs et les déficits des zones d'Avranches-Granville et Coutances liés à l'absence de structure de formation sont compensés par de nombreuses arrivées après la trentaine et la soixantaine.

C'est la zone d'emploi de **Coutances** qui a été la **plus attractive** pour la catégorie d'âge des **30 à 59 ans**. Son excédent a atteint près de **746 personnes**. Puis ce sont les zones d'emploi **d'Avranches-Granville** et de **Flers** qui ont été caractérisées par les soldes migratoires positifs les plus élevés, allant de **428 personnes** pour la première à **357** pour la seconde. Enfin, la zone de Lisieux a le plus perdu de personnes d'âge intermédiaire, son déficit migratoire s'étant élevé à 840 personnes.

De surcroît, en plus d'avoir attiré des personnes d'âge intermédiaire, les zones d'emploi d'Avranches-Granville et de Coutances ont connu des excédents importants pour les bas-normands de plus de 60 ans.

L'attrait du littoral constitue ainsi une des premières raisons d'attractivité des zones de Coutances et d'Avranches-Granville. Les familles bas-normandes avec enfants et les seniors viennent y chercher un cadre de vie agréable. De plus, la dynamique de l'économie de services renforce leur attractivité. Cet attrait contraste avec la situation qui prévalait voici 20 ans. Ces deux bassins étaient alors marqués par des départs importants de familles qui quittaient le Sud-Manche et le Centre-Manche du fait d'un déclin économique relatif. De plus, cet attrait pour les adultes est encore plus marqué si l'on considère les échanges avec les autres régions de métropole, caractérisés par des arrivées très importantes de franciliens.

Enfin, le déficit de seniors et d'adultes pour la zone d'emploi de Mortagne-au-Perche (-320) au plan intra-régional contraste avec l'attractivité croissante de cette zone dans les échanges interrégionaux (solde migratoire de +1 327 personnes de 30 à 59 ans et de +805 personnes pour les plus de 60 ans). Cette zone d'emploi a en effet bénéficié d'un excédent migratoire pour ces personnes au plan interrégional.

2°/ ÉTUDE DES MOUVEMENTS MIGRATOIRES ENTRE LES ZONES D'EMPLOI PAR ACTIVITÉ

Les soldes migratoires entre les zones d'emploi bas-normandes par activité sont représentés dans le tableau n°48.

Trois zones d'emploi, à savoir Cherbourg, Lisieux et Mortagne-au-Perche, ont connu des pertes nettes d'habitants quelle que soit l'activité considérée.

	Actif ayant un emploi	Chômeur	Militaire du contingent	Ancien actif	Élève, étudiant, stagiaire non rémunéré	Personne âgée de moins de 15 ans ou autre inactif
Caen-Bayeux	2033	163	29	-181	7439	-713
Lisieux	-688	-205	-8	-192	-1237	-780
Vire	-194	-77	-4	-67	-504	291
Cherbourg	-513	-14	-14	-219	-1381	-153
Saint-Lô	-777	6	-5	66	-741	-164
Avranches-Granville	351	40	16	693	-550	601
Coutances	499	141	-8	231	-549	369
Flers	-280	35	-11	-112	-1250	651
Alençon-Argentan	-186	-25	5	37	-488	-5
Mortagne-au-Perche-l'Aigle	-245	-64	0	-256	-739	-97

Tableau n°48 : Soldes migratoires entre les zones d'emploi bas-normandes par activité

Source : INSEE, recensement de la population 1999, exploitation complémentaire

Les zones d'emploi les plus attractives au plan global ont attiré à la fois des **actifs ayant un emploi** et des **chômeurs**. Ainsi, la zone d'emploi de Caen-Bayeux a enregistré un excédent de 2 033 actifs bas-normands ayant un emploi. Les excédents pour les zones de **Coutances** et **Avranches-Granville** ont été en la matière beaucoup moins élevés, les arrivées ayant dépassé les départs de 499 personnes pour Coutances et de 351 personnes pour Avranches-Granville. À l'opposé, les zones d'emploi de **Saint-Lô**, **Lisieux** et **Cherbourg** ont enregistré les déficits les plus importants.

La zone d'emploi d'**Avranches-Granville** a été caractérisée par l'excédent le plus fort pour **les anciens actifs**. Comme déjà souligné lors de l'analyse par catégorie d'âge, la présence du littoral et la qualité de vie proposée expliquent en grande partie l'attractivité de la zone pour ces personnes.

Enfin et de façon prévisible, la zone d'emploi de **Caen-Bayeux** a gagné aux échanges avec les autres zones une population estudiantine très importante. Le gain net d'**étudiants** a été de l'ordre de **7 439** personnes. Toutes les autres zones d'emplois ont enregistré des soldes migratoires négatifs pour les étudiants. Les zones les plus répulsives ont été celles de Cherbourg, de Lisieux et de Saint-Lô. Quelle aurait été l'ampleur de ce déficit si ces zones d'emploi n'avaient pas bénéficié de l'implantation de structures de formations supérieures ? Cependant, la structure démographique caractérisée par une présence de jeunes plus importante, notamment pour la zone d'emploi de Cherbourg, relativise ces départs massifs.

C - SOLDES MIGRATOIRES TOTAUX POUR CHACUNE DES ZONES D'EMPLOI BAS-NORMANDES

Pour préciser l'étude des mouvements migratoires par zone d'emploi, le tableau n°49 ainsi que la carte suivante mettent en évidence les soldes migratoires entre les zones d'emploi et les soldes migratoires de ces mêmes zones avec les autres régions de métropole.

	Soldes migratoires avec la Basse-Normandie	Soldes migratoires sans la Basse-Normandie	Soldes migratoires totaux
Caen-Bayeux	8770	-1122	7648
Coutances	683	1535	2218
Avranches-Granville	1151	1323	1751
Mortagne-au-Perche-L'Aigle	-1401	2858	1457
Vire	-555	-619	-1174
Lisieux	-3110	1760	-1350
Flers	-967	-1164	-2131
Saint-Lô	-1615	-963	-2578
Alençon-Argentan	-662	-2982	-3644
Cherbourg	-2294	-6057	-8351

Tableau n°49 : Soldes migratoires des zones d'emploi résultant des échanges intra et interrégionaux

Source : INSEE, Recensement de la population 1999, exploitation complémentaire

La zone d'emploi de **Caen-Bayeux** a perdu des habitants pour ses échanges hors de la Basse-Normandie. Cette zone d'emploi doit son excédent migratoire élevé uniquement aux échanges intra-régionaux.

À l'opposé, les zones d'emploi de **Lisieux** et de **Mortagne-au-Perche-L'Aigle** ont affiché un solde migratoire positif avec les autres régions de France métropolitaine alors qu'il a été négatif avec la Basse-Normandie.

Coutances et **Avranches-Granville** ont connu un excédent au plan des échanges intra et interrégionaux.

Cherbourg présente un solde migratoire négatif avec les autres bassins d'emploi bas-normands et surtout très négatif avec le reste de la métropole (le plus important constaté en Basse-Normandie). Cette situation est principalement imputable à l'achèvement des Grands Chantiers et aux difficultés rencontrées dès la fin des années 90 dans le domaine de la construction navale.

Il est également intéressant d'évaluer les soldes migratoires des zones d'emploi par catégorie résultant des échanges interrégionaux. Le tableau n°50 en donne le détail, ainsi que les cartes n°10 et 11.

	moins de 20 ans	20 à 29 ans	30 à 59 ans	plus de 60 ans	total
Caen-Bayeux	1497	4363	-266	2054	7648
Lisieux	-558	-2459	361	1306	-1350
Vire	277	-1902	293	158	-1174
Cherbourg	-2187	-4875	-1886	597	-8351
Saint-Lô	-283	-2296	-543	544	-2578
Avranches-Granville	1095	-2736	1612	2503	2474
Coutances	811	-1206	1591	1022	2218
Flers	-41	-3452	574	788	-2131
Alençon-Argentan	-616	-2615	-759	346	-3644
Motagne-au-Perche- l'Aigle	918	-2200	1614	1125	1457

Tableau n°50 : Soldes migratoires des zones d'emploi par âge résultant des échanges intra et interrégionaux

Source : INSEE, Recensement de la population 1999, exploitation complémentaire

Seule la zone d'emploi de Caen-Bayeux a gagné des **jeunes**, mais l'excédent est uniquement dû aux échanges avec les autres zones de la Basse-Normandie puisqu'au plan des échanges interrégionaux, cette zone d'emploi a affiché un déficit de 3 714 jeunes.

Concernant les **adultes d'âge intermédiaire**, Caen-Bayeux a affiché un léger déficit tandis que des excédents ont été enregistrés pour les zones de Coutances et Avranches-Granville. Les personnes sont souvent des familles qui viennent avec leurs enfants, d'où un solde migratoire positif pour les enfants de moins de 20 ans. Les zones de Flers (+574), de Lisieux (+361) et de Vire (+293) ont, elles aussi, été caractérisées par des excédents migratoires mais moins élevés.

Pour les **seniors**, toutes les zones ont connu des soldes migratoires positifs, ces gains nets proviennent pour la plupart des échanges réalisés avec les autres régions de métropole.

Résumé :

Au plan intra-régional, ce sont les zones d'emploi de Caen-Bayeux et le littoral manchois qui se révèlent être les zones attractives de la région .

Cependant, la zone d'emploi de Caen-Bayeux attire de nombreux jeunes et actifs mais cette attractivité ne dépasse pas la frontière régionale.

À l'opposé, les zones d'emploi de Lisieux et Mortagne-au-Perche affichent des excédents migratoires importants dans leurs échanges avec l'extérieur.

Ces constats révèlent que l'attractivité de la région s'équilibre entre différents territoires, ce qui peut constituer un avantage pour la Basse-Normandie.

III - DYNAMIQUE DE L'EMPLOI ET MOUVEMENTS MIGRATOIRES

Ce dernier développement sera consacré à la mise en évidence de liens éventuels entre les phénomènes migratoires et l'évolution de l'emploi au niveau des départements et des zones d'emplois.

En la matière, les liens entre les mouvements migratoires et l'emploi doivent être considérés avec circonspection puisque :

- d'une part, les évolutions des deux phénomènes (emploi et migration) dépendent de variables multiples ;
- et d'autre part, les liens de causalité entre les mouvements migratoires et l'évolution de l'emploi sont complexes à identifier.

A - POUR LE CALVADOS

Le tableau n°51 retrace les soldes migratoires et les évolutions de l'emploi pour le Calvados et les zones d'emploi de Caen-Bayeux, Lisieux et Vire. Les deux dernières zones d'emploi citées ne correspondent pas exactement à la limite administrative du département étant donné qu'une partie de ces zones est située dans le département de l'Orne pour Lisieux et dans la Manche pour Vire.

Ces zones d'emploi seront analysées dans la partie traitant du Calvados.

	Calvados	Zones d'emploi		
		Caen-Bayeux	Lisieux	Vire
Soldes migratoires totaux	6 109	8 770	-3 110	-1174
Emploi au lieu de résidence en 1999	250 757	188 935	44 617	21 902
Variation entre 1990 et 1999	+4,7 %	+6,7 %	-0,5 %	-6,7 %
Emploi au lieu de travail en 1999	247 144	184 181	45 262	21 446
Variation entre 1990 et 1999	+4,4 %	+6,2 %	+0,8 %	-6,1 %

Tableau n°51 : Soldes migratoires et variation de l'emploi entre 1990 et 1999 pour le Calvados et les zones d'emploi de Caen-Bayeux, Lisieux et Vire

Source : INSEE, recensement de la population 1999

1°/ CROISSANCE DE L'EMPLOI ET ATTRACTIVITÉ DE CAEN...

Le nombre d'actifs occupés et résidant dans le **Calvados** a augmenté de **4,7 %** entre 1990 et 1999. Plus précisément en 1999, ce département comptait 291 000 actifs dont 250 757 qui occupaient un emploi. Cette croissance est nettement supérieure à celle qu'a connue la Basse-Normandie qui était de l'ordre de 0,5 % en 9 ans pour ce qui concerne l'emploi au lieu de résidence.

La zone d'emploi de **Caen-Bayeux** a connu une augmentation de **plus de 6 %** de l'emploi³¹, soit une progression supérieure à celle enregistrée dans l'ensemble du département.

En particulier, cette progression de l'emploi a surtout été localisée au niveau du bassin d'emploi caennais. En effet, en 1999, ce bassin comptait 2 actifs calvadosiens sur 3 et a contribué à 86 % de la croissance du nombre d'actifs ayant un emploi dans le département. Pourtant, sur la période 90-99, ce bassin a été marqué par des restructurations importantes de son tissu industriel, avec notamment la fermeture d'*Unimétal*, des licenciements chez *Renault Trucks* ou *Moulinex*, ainsi que les difficultés qui ont affecté l'industrie agroalimentaire.

Les bassins de **Lisieux** et de **Bayeux** ont enregistré une stagnation du nombre d'actifs ayant un emploi. Lisieux a attiré des actifs résidant à l'extérieur de ses frontières, l'emploi au lieu de travail ayant augmenté de 0,8 % en 9 ans. Dans le même temps, le solde des personnes de 30 à 59 ans a été positif de 1 200 personnes. Cet excédent résulte de l'attraction exercée sur les adultes originaires des autres régions. Après Mortagne-au-Perche, c'est le solde migratoire enregistré avec l'extérieur le plus élevé. La croissance de l'emploi dans le secteur tertiaire -en particulier dans le domaine du tourisme- pourrait constituer une explication à l'arrivée de ces adultes, actifs pour la plupart.

La zone de **Vire** a été la plus fortement marquée par la baisse des actifs ayant un emploi, après celle de Cherbourg. **L'emploi a diminué de 6 %** durant la dernière décennie. Cette tendance à la baisse masque une évolution importante de **l'emploi**

³¹ Dans cette partie, la population active occupée fait référence à la population active au lieu d'habitation. Pour l'emploi, lorsqu'aucune précision n'est donnée, il s'agit de l'emploi au lieu de travail.

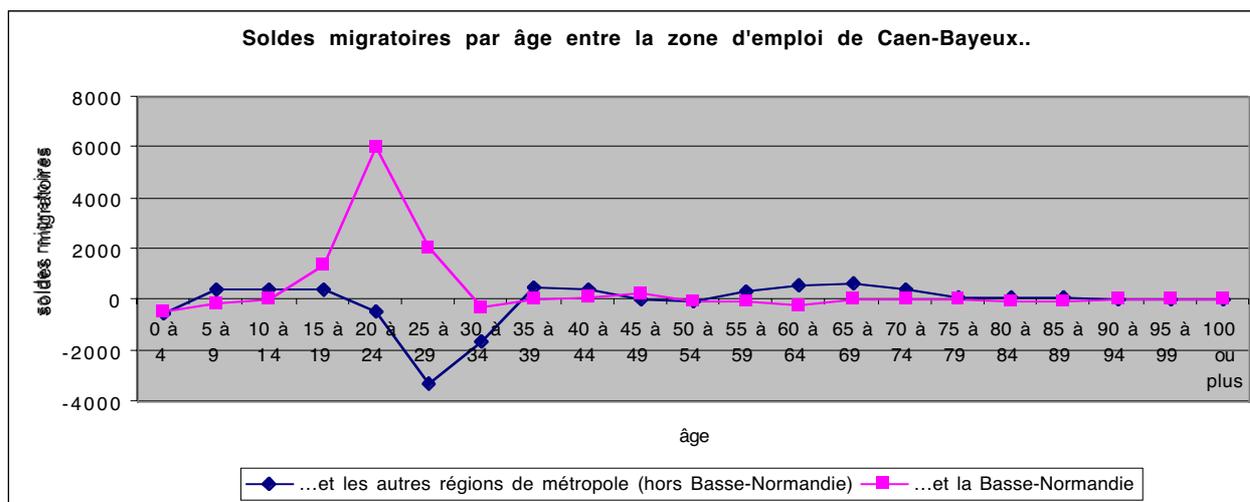
salarié qui a progressé de 10 % en 9 ans (+7 % en Basse-Normandie). En effet, cette zone d'emploi a connu une expansion remarquable dans le secteur de la construction (+9,8 %) et les services (+11,2 %). L'emploi a même augmenté dans l'industrie (+0,5 %). La baisse de l'emploi dans le secteur agricole (-41,8 %) est en réalité la seule responsable de la perte d'emploi en 9 ans.

Au plan strictement quantitatif, le bilan migratoire et de l'emploi du Calvados apparaît plutôt favorable.

Comme déjà évoquées, l'offre de formation plus étoffée et la présence d'entreprises et d'activités variées et notamment tertiaires dans le Calvados par le biais de sa capitale renforcent son attractivité et maintiennent les relations migration-emploi dans un cercle vertueux.

2° / ...MAIS UNE ATTRACTIVITÉ QU'IL CONVIENT DE RELATIVISER

En réalité, Caen apparaît comme une micro-capitale au regard des mouvements migratoires qui ont marqué le Calvados et en particulier la zone d'emploi de Caen-Bayeux. Le graphique n°11 montre en effet que cette zone d'emploi perd beaucoup de jeunes et d'adultes jusqu'à 35 ans avec le reste de la France, contrairement aux échanges avec la Basse-Normandie.



Graphique n°11

Source : INSEE, recensement de la population 1999, exploitation complémentaire

De surcroît et comparativement aux autres métropoles de l'Ouest, l'attractivité importante dont bénéficie Caen reste limitée. À titre d'exemple, pour Rennes, l'arrivée de jeunes de 20 à 24 ans a contribué à un essor de 60 % de la population de cette classe d'âge contre 30 % pour Caen.

De plus, cette zone d'emploi attire essentiellement des jeunes originaires de Basse-Normandie ce qui n'est pas sans poser des problèmes pour l'avenir puisque, d'après les projections réalisées par l'INSEE, le risque est grand de voir le nombre de jeunes bas-normands s'amoinrir du fait du vieillissement de la population régionale.

Par ailleurs, malgré sa "résistance" pour retenir la population d'âge universitaire (solde migratoire total positif de 3 422 jeunes âgés de 20 à 24 ans³²), de nombreux jeunes adultes âgés de 25 à 29 ans ont quitté le Calvados pour une autre région. La dégradation du solde migratoire (-4 196 jeunes adultes) est donc très importante aux âges post-universitaires.

Ainsi, les départs accrus et le déficit qui se creuse à partir de cet âge révèlent que le Calvados n'arrive pas à retenir des jeunes qu'il a pourtant formé sur place. Cette situation renforce le caractère relatif du rayonnement de ce département.

B - POUR LA MANCHE : UN DÉPLACEMENT DES ZONES ATTRACTIVES DU NORD AU SUD

Au plan global, le département de la Manche a été marqué par un **reflux de l'emploi** lors de la dernière période intercensitaire, ainsi que par un **déficit migratoire important** de 7 340 personnes. Les pertes d'emplois ont été estimées à 4 000, soit une perte de 2,2 % (entre 82 et 90, l'emploi avait diminué de 1,1 %). L'emploi au lieu de travail a été encore plus marqué par cette tendance à la baisse, puisque la Manche a perdu 5 000 de ces emplois correspondant à une baisse de 2,9 % en valeur relative. Néanmoins, il convient de préciser que l'emploi salarié a fortement progressé (+7,4 %) et que la baisse de l'emploi est uniquement due à une chute de 30 % de l'emploi non salarié (principalement agricole).

Au plan des zones d'emploi, les zones de Coutances et d'Avranches-Granville ont été caractérisées par un excédent migratoire important, à l'opposé de celles de Saint-Lô mais surtout de Cherbourg. À cet égard, le déficit migratoire du Nord-Cotentin a dépassé de 1 000 personnes le déficit total enregistré pour la Manche.

	Manche	Zones d'emploi			
		Cherbourg	Saint-Lô	Coutances	Avranches-Granville
Soldes migratoires totaux	-7340	-8351	-2578	2218	1751
Emploi au lieu de résidence en 1999	183 464	73 088	36 061	22 429	43 995
Variation entre 1990 et 1999	-2,2 %	-2,5 %	-2,4 %	+1,1 %	-0,8 %
Emploi au lieu de travail en 1999	180 270	71 554	36 119	21 668	44 000
Variation entre 1990 et 1999	-2,9 %	-5,7 %	-2,5 %	+1,2 %	+1,2 %

Tableau n°52 : Soldes migratoires et variations de l'emploi entre 1990 et 1999 pour le département de la Manche et les zones d'emploi de Cherbourg, Saint-Lô, Coutances et Avranches-Granville

Source : INSEE, recensement de la population 1999, exploitation complémentaire

³² Pour mémoire, le département du Calvados a enregistré un déficit de 1 329 jeunes de 20 à 24 ans dans ses échanges avec les régions de métropole hors Basse-Normandie. L'excédent migratoire résulte donc uniquement de la forte attractivité que ce département a exercé sur les jeunes Manchois et Ornaïs.

Dès lors, il apparaît intéressant d'affiner l'analyse et de se pencher sur les évolutions de l'emploi qui ont marqué chacune des zones pour tenter de les mettre en relation avec les mouvements migratoires. Au demeurant, il convient de rappeler encore une fois que les liens qui pourraient être établis entre les migrations et l'emploi doivent être avancés avec prudence.

1°/ LE NORD-COTENTIN

La zone d'emploi de Cherbourg a connu l'évolution de l'emploi la plus défavorable du département comme en témoigne **la perte de près de 5 000 emplois** environ (dont 2 500 dans la construction navale) entre 1990 et 1999. La population active (en termes d'emplois résidentiels) nord-cotentinoise a aussi fortement diminué ; elle a enregistré une baisse de 2,5 % en 9 ans, soit la baisse la plus élevée du département.

Parallèlement, la Nord-Cotentin a été marqué par un **retournement remarquable de son solde migratoire** ; positif de plus de 5 000 personnes entre 1982 et 1990, il est devenu négatif de 8 351 personnes lors de la dernière décennie. Les grands chantiers du nucléaire avaient attiré de nombreux actifs dans cette zone. Ainsi, durant la période 82 - 90, l'emploi avait connu une progression de 7,3 %.

Par conséquent, les liens entre les mouvements migratoires et les variations de l'emploi semblent bien établis pour le Nord-Cotentin. En effet, la fin des grands chantiers et la baisse de l'activité de la DCN (construction navale) expliquent bien évidemment cet exode massif de la population nord-cotentinoise vers les autres zones d'emploi de la région ou hors des frontières de la Basse-Normandie, et marque un arrêt à l'attractivité dont il bénéficiait entre 1982 et 1990.

2°/ LE CENTRE-MANCHE

2.1- La zone d'emploi de Saint-Lô

L'emploi a diminué de 2,5 % dans la zone de Saint-Lô ; cette baisse a surtout été liée à la perte d'emplois dans le domaine agricole. De plus, la faiblesse de la progression dans le domaine des services n'a pas compensé ces pertes. D'ailleurs, cette zone d'emploi a été la zone dont l'évolution de l'emploi a été la moins favorable dans le secteur tertiaire. La baisse de l'emploi est probablement responsable des départs importants (surtout des jeunes) puisque, sur la même période, Saint-Lô a connu un déficit migratoire de 2 578 personnes (dont -2 296 pour les jeunes).

Dans tous les cas, les évolutions migratoires et l'emploi ont tous deux affecté la zone d'emploi négativement.

2.2- La zone d'emploi de Coutances

Coutances est la seule zone d'emploi à avoir enregistré **une augmentation de l'emploi au lieu d'habitation**. Dans le même temps, cette zone d'emploi a été caractérisée par des gains nets de population sur la même période ; en particulier elle a attiré des adultes et des personnes âgées.

Concernant l'emploi, la croissance a surtout été marquée dans les **services** avec une progression de **25 %** des emplois (**+16,2 %** pour la Basse-Normandie), soit l'augmentation la plus forte répertoriée au niveau régional. Cette évolution a largement compensé la baisse de l'emploi agricole dans la même période. Toutefois, cette croissance remarquable constitue pour partie un rattrapage du retard dans ce secteur.

Au plan détaillé, c'est surtout dans les **services non marchands** que la progression la plus importante a été recensée (**+27,4 %**), avec, par exemple, une augmentation de 60 % pour les effectifs du secteur santé-action sociale. L'afflux de seniors dans cette zone d'emploi n'est évidemment pas étranger à cette évolution (solde migratoire de +1022 personnes).

Concernant les **services marchands**, l'évolution a été plus faible (**+20,4 %** contre **28 %** au niveau régional) mais tout de même importante. Cette augmentation a résulté en grande partie de l'augmentation des services aux entreprises (conseil, assistance...).

L'emploi dans le domaine des services aux particuliers (services aux personnes) est, quant à lui, resté stable. Néanmoins, la présence des personnes âgées, renforcée par les mouvements migratoires, laisse penser que ce secteur sera amené à se développer lors de la prochaine décennie. C'est en tout cas une probabilité et une tendance qu'il faudra suivre avec intérêt.

3°/ LE SUD MANCHE

Alors qu'elle était la zone d'emploi la plus marquée par les départs lors de la période 82-90, la zone d'emploi d'Avranches-Granville est devenue une des zones les plus attractives de la région après Caen-Bayeux et Coutances avec un solde de +2218 personnes.

Parallèlement, l'**emploi** dans cette zone a connu une évolution favorable puisqu'il a **augmenté de 1,2 %** entre 1990 et 1999.

En revanche, la population active (résidente) s'est réduite de 0,8 % pendant la même période. La baisse a été relativement faible cependant. L'installation d'actifs dans cette zone a très probablement permis d'atténuer cette diminution.

La progression de l'emploi la plus importante a été relevée dans le secteur des services, et l'industrie, contrairement à la plupart de zones bas-normandes, a réussi à maintenir ses effectifs.

Plus précisément, dans le secteur **tertiaire**, ce sont surtout les **services non marchands (+2350 emplois)** qui ont connu la progression la plus élevée, surtout dans le domaine de l'action sociale et la santé ; cette augmentation a en particulier été localisée à Granville. Le vieillissement de la population et l'arrivée de seniors dans cette zone ont joué pour leur part un rôle important dans cette dynamique. En effet, 270 nouveaux emplois ont été recensés dans l'accueil pour les personnes âgées, 350 dans le secteur hospitalier et 600 pour l'aide à domicile.

Concernant les **services marchands**, les effectifs ont augmenté de **850 emplois** (soit **+ 43 %** contre 28 % pour la Basse-Normandie). En particulier, les services aux particuliers ont progressé de **17 %**. Ce développement est dû pour une large part à la création d'emplois liés au tourisme et au sport.

De plus et contrairement aux autres zones d'emploi de la Basse-Normandie, l'**industrie** a été marquée par une stabilisation de ses effectifs.

Enfin, une dynamique a été répertoriée dans le secteur de la **construction** comme en témoigne la hausse **de +7,4 %** des effectifs (contre -12,5 % pour la Basse-Normandie). Avec la zone de Vire, Avranches-Granville est la seule à avoir connu une augmentation pour le BTP, dans un contexte d'attraction des seniors sur le littoral (souvent franciliens et généralement dotés d'un pouvoir d'achat fort). La construction correspond à 8 % de l'emploi dans cette zone, contre 6 % pour la Basse-Normandie.

Les liens entre l'arrivée de personnes âgées mais aussi de famille avec enfants sur le littoral et le développement des services durant la dernière décennie semblent fondés.

Tous ceci laisse espérer l'amorce d'un dynamisme économique pour le Sud-Manche, dynamisme, qui selon l'INSEE, pourrait être contrarié par le fort recul de la population active dans quelques années.

C - POUR L'ORNE : UNE BAISSSE DE L'EMPLOI QUI MASQUE UN DYNAMISME POUR CERTAINES ZONES

Le département de l'Orne a été caractérisé par un déficit migratoire de 4 723 personnes sur la dernière décennie.

Au plan des zones d'emploi, il faut retenir que Mortagne-au-Perche a retrouvé son attractivité avec un excédent migratoire de 1 457 personnes qui a résulté uniquement de ses échanges avec les autres régions de métropole.

	Orne	Mortagne-au-Perche- L'Aigle	Alençon- Argentan	Flers
Soldes migratoires totaux	-4723	1457	-3644	-2131
Emploi au lieu de résidence	112 296	31 647	40 719	43 124
Variation	-3,7 %	-2,6 %	-3,8 %	-3,8 %
Emploi au lieu de travail	112 456	28 363	44 529	42 869
Variation	-2,5 %	-3 %	-1,9 %	-2,9 %

Tableau n°53 : Soldes migratoires et variations de l'emploi entre 1990 et 1999 pour le département de l'Orne et les zones d'emploi de Mortagne-au-Perche-L'Aigle, Alençon-Argentan et Flers

Source : INSEE, recensement de la population 1999

Concernant les évolutions de l'emploi, le tableau n°53 montre que le département de l'Orne a perdu des emplois. Le même constat peut être opéré pour chacune des zones composant ce département.

Au premier abord, le bilan économique et migratoire de l'Orne est plutôt préoccupant. Néanmoins, une analyse plus détaillée par zone d'emploi permet de relativiser cette affirmation.

1°/ MORTAGNE-AU-PERCHE-L'AIGLE

Concernant les mouvements migratoires, cette zone d'emploi et en particulier le bassin de Mortagne-au-Perche a présenté une attractivité extra-régionale certaine.

Au plan de l'emploi, il convient d'étudier les évolutions par secteur étant donné que le caractère rural et agricole de ce territoire masque en réalité une dynamique importante.

Comme déjà souligné, le secteur **agricole** a été caractérisé par une évolution très défavorable de l'emploi, et ce aussi bien au plan national que régional. Par conséquent, de par son caractère rural, cette zone d'emploi a été fortement marquée par une baisse de l'emploi agricole (**-2 000 emplois** soit une baisse de **36 %** contre **-34,5 %** au niveau régional).

Parallèlement, l'**industrie** a perdu **730 emplois (-8,6 % contre -9,7 %** pour la Basse-Normandie). Cette zone d'emploi apparaît donc comme avoir bien résisté aux difficultés qui ont affecté l'industrie bas-normande.

Enfin, le secteur **tertiaire**, pourtant dynamique sur la même période, n'a pas compensé les baisses d'effectifs des secteurs agricole et industriel, malgré une augmentation de **2 000 emplois (+19,7 % contre 16,2 %** pour la Basse-Normandie). C'est le rythme de croissance le plus élevé après Coutances (+24,6 %) et Avranches-Granville (+21,6 %). L'effet de rattrapage constitue indéniablement une raison à cette forte croissance mais l'arrivée d'actifs avec leur famille (souvent en provenance d'Île-de-France) et de seniors a sûrement contribué à alimenter le développement des services dans cette zone d'emploi.

2°/ ALENÇON-ARGENTAN :

Pour mémoire, le déficit migratoire a été de l'ordre de 3 644 personnes. La baisse de l'emploi a été marquée au lieu de résidence (-3,8 %) alors qu'au lieu de travail la baisse a été de 1,9 % seulement, soit la rétraction la plus faible au plan régional.

Le recul de l'industrie (-15,7 % en termes d'emploi) a été important sur ce territoire, comme l'illustre l'exemple de *Moulinex* à Alençon et Argentan ainsi que le déclin du textile et de l'habillement et des activités mécaniques.

Les activités tertiaires sont les seules à avoir crû en 9 ans et ont permis de réduire la baisse de l'emploi global.

Cette situation a donc entraîné de **nombreux actifs à quitter la zone d'emploi**. Ainsi, le déficit des actifs a représenté 3,7 % des actifs sur le territoire, c'est la proportion la plus élevée après le Nord-Cotentin pour qui le déficit d'actifs est évalué à 4,4% du nombre d'actifs total.

3°/ FLERS

Contrairement à ce que laisserait penser les évolutions de l'emploi représentées dans le tableau n°53, la zone d'emploi de Flers a en réalité connu une dynamique économique importante. En effet, la baisse de l'emploi pour ce territoire résulte essentiellement de la diminution de l'emploi non-salarié et en particulier agricole.

Ainsi, excepté le **secteur agricole (-3 000 emplois)**, les autres secteurs ont connu une très faible érosion de l'emploi en 9 ans. La diminution des effectifs agricole a été plus élevée en proportion qu'au niveau régional : -38,8 % pour Flers et -34,5 % pour la Basse-Normandie.

De plus, quoiqu'en diminution d'emplois (**-439 soit -3,1 % contre -9,7 % au plan régional**), **l'industrie** demeure le moteur du développement local. La croissance a été en particulier marquée pour l'industrie automobile avec une hausse s'établissant à près de 259 postes de travail.

Les effectifs dans les **services** ont progressé de **2 500 personnes (+16,5 %)** ; cette augmentation a presque compensé les pertes migratoires dans le domaine agricole. Paradoxalement, la bonne santé de l'industrie et le développement des services n'ont attiré que très peu d'adultes (574 personnes) et n'ont pas dissuadé les jeunes à partir.

Résumé : tableau récapitulatif

Zones d'emploi	Soldes migratoires	Variation de l'emploi		Corrélation entre les variations de l'emploi et les soldes migratoires
		Au lieu de résidence	Au lieu de travail	
Caen-Bayeux	++	↗↗	↗↗	Cette zone d'emploi a bénéficié d'un excédent migratoire et d'une hausse de l'emploi.
Lisieux	-	↘	↗	Le déficit concerne essentiellement les jeunes. Cette zone a été très attractive pour les adultes et l'emploi résidentiel a très peu baissé ; l'emploi au lieu de travail a, quant à lui, augmenté.
Vire	-	↘↘	↘↘	La baisse de l'emploi agricole masque une dynamique industrielle et tertiaire. Les pertes ont concerné les jeunes essentiellement.
Cherbourg	--	↘	↘↘	Le lien entre l'emploi et les migrations paraît évident pour cette zone.
Saint-Lô	-	↘	↘	L'emploi et les mouvements migratoires ont marqué négativement cette zone.
Coutances	+	↗	↗	Le dynamisme économique de cette zone s'est soldé par un excédent migratoire.
Avranches-Granville	+	↘	↗	L'emploi au lieu de travail a augmenté et la zone a connu un excédent migratoire.
Mortagne-au-Perche-L'Aigle	+	↘	↘	L'emploi n'a pas suivi l'excédent migratoire. Néanmoins, la chute de l'emploi agricole est en grande partie responsable de cette évolution à la baisse.
Alençon-Argentan	-	↘↘	↘	Emploi en baisse et déficit migratoire.
Flers	-	↘↘	↘	Cette zone connaît un développement important dans le domaine des services et de l'industrie.

Légende du tableau	
<p>Soldes migratoires</p> <p>- : solde négatif -- : solde très négatif + : solde positif ++ : solde très positif</p>	<p>Variation de l'emploi</p> <p>↘ : baisse de l'emploi ↘↘ : baisse importante ↗ : hausse de l'emploi ↗↗ : hausse importante</p>

CONCLUSION

Cette étude a permis d'apporter un éclairage sur les mouvements migratoires qui ont caractérisé la Basse-Normandie et sur les enjeux aussi bien démographiques et économiques qui peuvent en découler.

L'étude met en avant que l'âge, la catégorie socioprofessionnelle à laquelle appartiennent les individus ainsi que leur niveau de formation interfère fortement dans les décisions de migrer.

À ces facteurs individuels, il convient d'ajouter que le paramètre de proximité constitue un déterminant à ne pas négliger pour comprendre la localisation des mouvements migratoires.

De plus, même si les facteurs d'attractivité d'une région sont nombreux et interagissent les uns sur les autres, cette étude permet d'en distinguer trois d'entre eux qui semblent jouer un rôle décisif dans la capacité des régions (des départements, des zones d'emploi...) à attirer ou refouler des habitants. Ces trois facteurs sont :

- **l'emploi ou plus largement l'environnement économique** qui caractérise un territoire ; la migration des actifs ou de ceux qui sont amenés à le devenir est souvent liée à la recherche d'un emploi dans une autre région ou d'une situation professionnelle répondant davantage aux aspirations recherchées. Ainsi, les régions qui connaissent une dynamique économique supérieure attirent des actifs et des jeunes. La Basse-Normandie perd ainsi de nombreux actifs (occupés) au jeu des migrations (15 000 environ), malgré l'essor des activités tertiaires sur la dernière décennie ;
- **l'éducation ou plus particulièrement l'offre de formations supérieures proposée par chaque région** ; la Basse-Normandie n'attire que très peu de jeunes originaires des autres régions. Plus préoccupant, elle voit de nombreux jeunes bas-normands partir poursuivre leurs études dans une autre région de métropole. La poursuite du développement de l'offre de formations pourrait constituer un frein à ces nombreux départs hors des frontières de la région.
- **la qualité de vie** : l'environnement proposé par la Basse-Normandie constitue un atout d'attractivité indéniable sur les seniors et même sur les adultes d'âge intermédiaire. À cet égard, l'installation de nombreux retraités dans la région ne doit pas être perçue comme seulement un facteur de vieillissement, mais plutôt comme un potentiel important de création d'emplois, dans le secteur tertiaire en particulier.

Au plan intra-régional, cette étude souligne tout d'abord un fait déjà constaté, à savoir, celui du faible rayonnement de la capitale régionale au plan national. De plus, elle met aussi en avant l'existence d'un certain nombre de zones attractives sur le territoire régional : ainsi, sur la dernière décennie, la zone de Caen a attiré plus d'habitants qu'elle n'en a laissés partir, mais aussi Coutances, Avranches-Granville et L'Aigle-Mortagne. Les zones d'attractivité sont donc bien réparties sur le territoire bas-normands ce qui constitue un atout important en termes d'aménagement du territoire.

BIBLIOGRAPHIE

INSEE, 100 % Basse-Normandie

n°101, novembre 2001

n°109, septembre 2002

n°97, juillet 2001

n°110, octobre 2002

n°96, juillet 2001

n°91, mars 2001

n°126, novembre 2003

n°106, février 2002

Autres publications INSEE

DRE, INSEE, 11 territoires pour une région, 2001

Économie et statistiques, n°344, 2001

INSEE Première, n°813, novembre 2001

INSEE Première, n°908, juillet 2003

INSEE Première, n°813, novembre 2001

INSEE Première, n°838, mars 2002

INSEE Première, n°488, septembre 1996

INSEE Première, n°647, mai 1999

INSEE Première, n°792, juillet 2001

INSEE Première, n°758, février 2001

INSEE Première, n°664, juillet 1999

INSEE Première, n°805, septembre 2001

Autres ouvrages et articles

ERREFOM, les systèmes locaux emploi formation insertion : diagnostic sur les zones d'emploi - actualisation 2003

CESR, bilan-diagnostic ; situation et positionnement de la Basse-Normandie en 2003

CEREQ Bref, géographie de l'insertion professionnelle, n°186 - mai 2002

ANNEXE 1 : PRÉCISIONS SUR L'ÉTUDE

I - SOURCES UTILISÉES POUR L'ÉTUDE

L'étude en détail des migrations s'appuiera sur les chiffres du dernier recensement, c'est-à-dire celui de 1999. Les sources utilisées proviennent de "l'exploitation complémentaire du recensement" opérée par l'INSEE. À titre informatif, il faut préciser que les résultats du recensement sont diffusés en 3 étapes. La première correspond au *dénombrement*, c'est la première exploitation effectuée après la collecte de données. Après le dénombrement, l'INSEE réalise ce qui est appelé "*exploitation principale*". Elle correspond à une exploitation exhaustive des données. Lors de ce traitement, toutes les variables ne sont pas traitées. Elles le sont dans l'exploitation dite "*complémentaire*" qui ne traite que d'un bulletin sur quatre.

Par conséquent, ces données sont moins fiables que celles de l'exploitation principale. Pour le champ d'étude retenu par le CESR, la fiabilité des données ne pose néanmoins pas de problème étant donné que les différents territoires à étudier sont relativement grands (région, départements et zones d'emplois). Cette précision est tout de même importante à souligner puisqu'elle explique pourquoi les résultats obtenus dans l'étude diffèrent un peu des résultats obtenus avec l'exploitation principale.

II - LES LIMITES DE L'ÉTUDE : LES DIFFICULTÉS DE MESURE DES MOUVEMENTS MIGRATOIRES

La migration est le phénomène démographique le plus complexe. Ainsi, contrairement à la natalité et à la mortalité, le calcul des phénomènes migratoires est en lui-même difficile à appréhender. Il faut ajouter à cela le fait que les seules sources de données disponibles sont celles issues du recensement.

A - LA COMPLEXITÉ DE MESURE DES MIGRATIONS

Quand on étudie les mouvements migratoires, 3 éléments interviennent pour complexifier les analyses.

Le premier facteur relève du fait que les migrations sont un phénomène spatial. La délimitation de l'espace crée l'événement ; par conséquent et comme déjà souligné, l'appréciation de l'importance des migrations est étroitement liée à la finesse du découpage territoriale.

Le deuxième problème que pose l'étude des migrations repose sur la nature des sources de données disponibles pour traiter de ce phénomène. Il s'agit là du recensement, ou du moins du recensement tel qu'il était organisé jusqu'à aujourd'hui.

C'est la source la plus fiable pour étudier les mouvements migratoires mais il n'en demeure pas moins qu'elle engendre des difficultés lorsqu'il s'agit d'analyser et d'expliquer les phénomènes. Les principales limites que l'on peut évoquer sont les suivantes :

- seule l'information propre aux *migrants* est disponible et non celle sur les *migrations*. Ainsi, les allers-retours ne sont pas pris en compte, ce qui minore le poids des migrations. Les migrations multiples viennent aussi appuyer l'idée selon laquelle le nombre de migrants est toujours inférieur au nombre de migrations. De surcroît, la longueur de la période intercensitaire - 9 ans pour le dernier recensement - ne fait qu'augmenter les risques de migrations multiples. Toutefois, ce problème est plus gênant lors de l'analyse de la "mobilité" (fréquence de changement de logement, de commune, etc) que pour l'analyse des flux entre zones géographiques attendus ;
- par ailleurs, aucune information sur les caractéristiques des migrants au moment de leur migration n'est connue. On ne sait pas à quel âge, sous quelle CSP, ou avec quel diplôme un individu a quitté une zone géographique pour une autre. Or, celles-ci peuvent avoir changé entre 2 dates de recensement. Par exemple, pour la période 1990 et 1999, seuls l'âge, la CSP et le niveau de formation de 1999 ne sont connus. Rien n'indique si ce migrant n'appartenait pas à une autre CSP en 1990, où s'il n'avait pas un autre niveau de diplôme à la date de son départ. Par conséquent, il est nécessaire d'être prudent lors de l'analyse des migrations en fonction des caractéristiques socio-démographiques des migrants ;
- enfin, aucune information ne permet d'avoir des informations sur les tendances et les évolutions des migrations au cours de la période intercensitaire

Le 3^e facteur relatif à l'étude des migrations est lié à la pluralité d'indicateurs disponibles pour identifier et étudier ce phénomène. Pour la clarté de l'étude, seulement 3 indicateurs seront étudiés principalement, à savoir, le solde migratoire, les taux annuels de migration nette et l'effet des migrations sur la structure de population.

B - LE CHOIX DES INDICATEURS

1°/ LE SOLDE MIGRATOIRE

C'est la différence entre le nombre d'entrants dans une zone et le nombre de sortants. Pour mémoire, ce sont les entrants et les sortants au niveau de la France métropolitaine.

Les entrants sont donc les personnes résidant dans la zone en 1999 et qui étaient situés hors de la zone en 1990. Alors que les sortants correspondent aux personnes résidant en 1990 dans la zone et situées hors de la zone en 1999.

Le solde migratoire est un bon indicateur d'attractivité et de répulsion d'une région. Positif ou négatif, il permet de renseigner et d'identifier les gains ou les pertes d'habitants entre 2 zones.

Cela étant, pour comparer différentes zones géographiques entre elles, le solde migratoire présente quelques limites. En fait, il ne prend pas en compte le fait que la structure de la population d'une zone peut avoir une influence sur le volume des migrations entre zones. C'est pour cela que l'analyse sera complétée par les taux annuels de migration nette.

2°/ LES TAUX ANNUELS DE MIGRATION NETTE

C'est le rapport du solde annuel moyen à la population moyenne de la zone.

Il se calcule de la façon suivante :

Taux net = ((solde migratoire entre 2 zones / durée de la période) / la population moyenne de la zone)* 1000.

Il se calcule en rapportant le solde migratoire à la durée de la période³³ et à la population moyenne de la zone³⁴

³³ La durée de la période s'établit à 9,184. Ce chiffre correspond aux 9 années caractérisant la période intercensitaire auxquelles il faut ajouter 67 jours puisque le recensement a été arrêté au 8 mars 1999, d'où : $((365 * 9) + 67) / 365 = 9,184$

³⁴ La population moyenne est estimée de la façon suivante : $\text{Solde} + (\text{entrants et sortants}) / 2$

**ANNEXE 2 : SOLDES MIGRATOIRES ET TAUX ANNUELS PAR
RÉGION**